Soixante-troisième année - N° 3232 22 ramadan 1394 (9 octobre 1974).

ROYAUME DU MAROC

BULLETIN OFFICIEL

Édition franco-espagnole Textes législatifs et réglementaires

Le prix du numéro : 0,80 DH. — Numéro des années antérieures : 1,20 DH.
Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

ABONNEMENT	MAROC		ÉTRANGER	
	1 an	6 mois	1 an	6 mois
Édition complète	**46 DH**	**30 DH**	**52 DH**	**35 DH**
Édition partielle	**24 DH**	**15 DH**	**35 DH**	**20 DH**

DIRECTION ET ADMINISTRATION
Abonnement et publicité
IMPRIMERIE OFFICIELLE
Rabat-Chellah
Tél. : 250-24 et 250-25
C.C.P. 101-16 à Rabat

Prix des annonces :
La ligne de 27 lettres : ***1,35 DH***
(Arrêté du 14 juin 1966)

Les annonces légales et judiciaires prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats doivent être obligatoirement insérées au « Bulletin officiel ». Les textes doivent parvenir, au plus tard, le vendredi pour être publiés dans le numéro à paraître le mercredi de la semaine suivante.

SOMMAIRE Pages

TEXTES GÉNÉRAUX

Approbation de l'accord de prêt conclu entre le Royaume du Maroc et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

Décret n° 2-74-587 du 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974) approuvant l'accord conclu le 6 joumada II 1394 (27 juin 1974) entre le Royaume du Maroc et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement pour la garantie de l'accord de prêt n° 1017 MOR de 50.000.000 $ conclu le 6 joumada II 1394 (27 juin 1974) entre Maroc-Phosphore et ladite banque pour le financement du projet d'engrais phosphatés 1363

Décret n° 2-74-598 du 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974) approuvant l'accord de prêt de 32.000.000 $ conclu le 6 joumada II 1394 (27 juin 1974) entre le gouvernement du Royaume du Maroc et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement pour le financement du projet Sebou II 1363

Normes marocaines. — Homologation.

Arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande n° 834-74 du 15 rejeb 1394 (5 août 1974) portant homologation de projets de normes comme normes marocaines 1364

Douane. — Modification de la nomenclature générale des produits.

Arrêté du ministre des finances n° 805-74 du 26 rejeb 1394 (16 août 1974) portant modification de la nomenclature générale des produits 1364

Douane. — Modification de la quotité du droit de douane applicable à l'importation de certains produits.

Arrêté du ministre des finances n° 806-74 du 26 rejeb 1394 (16 août 1974) modifiant la quotité du droit de douane applicable à l'importation de certains produits 1364

Fonds de garantie automobile. — Désignation des membres du conseil d'administration et du commissaire du gouvernement.

Arrêté du ministre des finances n° 845-74 du 23 rejeb 1394 (13 août 1974) portant désignation des membres du conseil d'administration et du commissaire du gouvernement du fonds de garantie automobile 1365

Assurance automobile obligatoire. — Tarifs et garanties complémentaires.

Arrêté du ministre des finances n° 843-74 du 7 chaabane 1394 (26 août 1974) modifiant l'arrêté n° 670-73 du 18 joumada II 1393 (1er juillet 1973) fixant les tarifs de l'assurance automobile obligatoire et des garanties complémentaires 1365

Comité consultatif des assurances privées. — Nomination des membres pour les années 1974 et 1975.

Décision du ministre des finances n° 846-74 du 17 rejeb 1394 (7 août 1974) portant nomination pour les années 1974 et 1975 des membres du comité consultatif des assurances privées 1367

Comité consultatif des assurances privées. — Nomination pour les années 1974 et 1975 des membres non fonctionnaires.

Décision du ministre des finances n° 847-74 du 17 rejeb 1394 (7 août 1974) portant nomination pour les années 1974 et 1975 des membres non fonctionnaires des commissions techniques : administration et organisation, réassurance, automobile, accidents du travail, maritime et transports, aviation, construction décennale, incendie vie et risques divers du comité consultatif des assurances privées 1367

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

TEXTES PARTICULIERS

Province de Marrakech. — Expropriation de parcelles de terrain.

Décret n° 2-74-584 du 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974) déclarant d'utilité publique la construction d'une sous-station électrique et des logements du personnel en gare de Sidi-Bou-Othmane, frappant d'expropriation les parcelles de terrain nécessaires et constatant l'incorporation au domaine public d'une parcelle (partie) du domaine privé de l'Etat (province de Marrakech) 1368

Province de Meknès. — Expropriations de parcelles de terrain.

Décret n° 2-74-593 du 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974) déclarant d'utilité publique les travaux de stabilisation des terres aux P.K. 208+000 et 208+600 de la ligne de chemin de fer de Tanger à Fès et frappant d'expropriation les parcelles de terrain nécessaires (province de Meknès) 1369

Décret n° 2-74-601 du 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974) déclarant d'utilité publique la construction du chemin tertiaire n° 3396, d'Assaka N'Tatza à l'Afroug, entre les P.K. 0+000 et 8+200 de la route principale n° 24 à la route secondaire n° 331 (1er lot) et frappant d'expropriation les parcelles de terrain nécessaires (province de Meknès) 1370

Province d'Oujda. — Expropriation d'une parcelle de terrain.

Décret n° 2-74-611 du 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974) déclarant d'utilité publique l'installation d'un poste de transformation de 22 kV au village Koulouche à Oujda et frappant d'expropriation la parcelle de terrain nécessaire (province d'Oujda) 1372

Province de Fès. — Classement au domaine public municipal d'un tronçon faisant partie du domaine public de l'Etat.

Décret n° 2-74-583 du 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974) classant au domaine public municipal de la ville de Fès, le tronçon compris entre les P.K. 0+000 et 0+350 du chemin tertiaire n° 4009 dit « Chemin des carrières », faisant partie du domaine public de l'Etat (province de Fès) 1372

Province de Kenitra. — Délimitation du périmètre urbain du centre de Sidi Yahia L'Rharb et fixation de sa zone périphérique.

Décret n° 2-74-538 du 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974) portant délimitation du périmètre urbain du centre de Sidi Yahya L'Rharb (province de Kenitra) et fixation de sa zone phériphérique 1372

Province d'Agadir. — Homologation du remembrement rural du secteur Tououssous.

Décret n° 2-74-597 du 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974) homologuant le remembrement rural du secteur Tououssous dans les communes rurales d'Inchadèn et de Had-Ait-Belfaâ (province d'Agadir) sis dans le ressort de l'Office régional de mise en valeur agricole du Souss-Massa 1373

Province de Kenitra. — Homologation du remembrement rural des secteurs S9 et S11 de la P.T.I.

Décret n° 2-74-594 du 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974) homologuant le remembrement rural des secteurs S9 et S11 de la P.T.I. dans les communes rurales de Jemaâ-Haouafate et de Dar-El-Gueddari (province de Kenitra) sis dans le ressort de l'Office régional de mise en valeur agricole du Rharb 1373

Province de Kenitra. — Homologation du remembrement rural du secteur Sc de la P.T.I.

Décret n° 2-74-596 du 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974) homologuant le remembrement rural du secteur Sc de la P.T.I. dans les communes rurales de Khenichèt, de Jemaâ-Haouafate et de Dar-El-Gueddari (province de Kenitra) sis dans le ressort de l'Office régional de mise en valeur agricole du Rharb 1373

Province de Kenitra. — Homologation du remembrement rural du secteur S7 de la P.T.I.

Décret n° 2-74-599 du 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974) homologuant le remembrement rural du secteur S7 de la P.T.I. dans les communes rurales de Jemâa-Haouafate et de Dar-El-Gueddari (province de Kenitra) sis dans le ressort de l'Office régional de mise en valeur agricole du Rharb 1374

Institutions de sous-ordonnateurs.

Arrêté du ministre d'Etat chargé des affaires culturelles n° 630-74 du 23 rebia II 1394 (16 mai 1974) instituant un sous-ordonnateur et ses suppléants 1374

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 595-74 du 27 rebia II 1394 (20 mai 1974) instituant des sous-ordonnateurs et leurs suppléants 1375

Arrêté du ministre de l'intérieur n° 836-74 du 16 rejeb 1394 (6 août 1974) instituant des sous-ordonnateurs 1375

Arrêté du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la jeunesse et des sports n° 560-74 du 8 chaabane 1394 (27 août 1974) instituant un sous-ordonnateur et ses suppléants 1376

Arrêté du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la jeunesse et des sports n° 614-74 du 8 chaabane 1394 (27 août 1974) instituant des sous-ordonnateurs et leurs suppléants 1376

Périmètre d'irrigation du Tadla. — Approbation du programme 1974 des travaux d'équipement interne dans la zone de mise en valeur agricole des Beni-Amir.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 868-74 du 19 joumada II 1394 (10 juillet 1974) approuvant le programme 1974 des travaux d'équipement interne dans la zone de mise en valeur agricole des Beni-Amir du périmètre d'irrigation du Tadla (province de Beni-Mellal) 1377

Délégations de signature.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 867-74 du 8 rejeb 1394 (29 juillet 1974) portant délégation de signature 1377

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 863-74 du 8 rejeb 1394 (29 juillet 1974) portant délégation de signature 1377

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 864-74 du 8 rejeb 1394 (29 juillet 1974) portant délégation de signature 1378

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 866-74 du 8 rejeb 1394 (29 juillet 1974) portant délégation de signature 1378

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 822-74 du 5 chaabane 1394 (24 août 1974) portant délégation de signature 1378

Arrêté du ministre d'Etat chargé des affaires étrangères n° 821-74 du 7 chaabane 1394 (26 août 1974) portant délégation de signature 1379

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Arrêté du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la jeunesse et des sports n° 557-74 du 8 chaabane 1394 (27 août 1974) portant délégation de signature 1379

Arrêté du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la jeunesse et des sports n° 682-74 du 8 chaabane 1394 (27 août 1974) portant délégation de signature 1379

Arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 849-74 du 14 chaabane 1394 (2 septembre 1974) portant délégation de signature 1379

Arrêté du ministre de la santé publique n° 871-74 du 14 chaabane 1394 (2 septembre 1974) portant délégation de signature 1380

Province d'El-Jadida. — Délégation spéciale pour la commune d'Azemmour.

Arrêté du ministre de l'intérieur n° 840-74 du 10 chaabane 1394 (29 août 1974) nommant une délégation spéciale pour la commune d'Azemmour (province d'El-Jadida) 1380

Hydraulique.

Arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 897-74 du 23 chaabane 1394 (11 septembre 1974) portant ouverture d'enquête sur un projet d'autorisation de prise d'eau, dans le cercle de Kasba-Tadla, province de Beni-Mellal, au profit de M. El Hadj Moha ou Khattar 1380

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES PARTICULIERS

Ministère des postes, des télégraphes et des téléphones.

Arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones n° 902-74 du 25 chaabane 1394 (13 septembre 1974) portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'ingénieurs d'Etat du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones 1381

Arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones n° 903-74 du 25 chaabane 1394 (13 septembre 1974) portant ouverture d'un examen d'aptitude professionnelle pour le recrutement de surveillantes .. 1381

Arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones n° 885-74 du 25 chaabane 1394 (13 septembre 1974) portant ouverture d'un examen d'aptitude professionnelle pour le recrutement d'agents techniques. 1381

Arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones n° 886-74 du 25 chaabane 1394 (13 septembre 1974) portant ouverture d'un examen d'aptitude professionnelle pour le recrutement de facteurs-chefs .. 1381

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Résultats de concours et d'examens 1382

AVIS ET COMMUNICATIONS.

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs dans diverses localités 1382

Liste nominative du personnel médical autorisé à exercer au 1er janvier 1974 1385

Liste nominative du personnel vétérinaire autorisé à exercer au 1er janvier 1974 1425

TEXTES GÉNÉRAUX

Décret n° 2-74-587 du 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974) approuvant l'accord conclu le 6 joumada II 1394 (27 juin 1974) entre le Royaume du Maroc et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement pour la garantie de l'accord de prêt n° 1017 MOR de 50.000.000 $ conclu le 6 joumada II 1394 (27 juin 1974) entre Maroc-Phosphore et ladite banque pour le financement du projet d'engrais phosphatés.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir portant loi de finances pour l'année 1974 n° 1-73-707 du 6 hija 1393 (31 décembre 1973) et notamment son article 38 ;

Sur proposition du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, l'accord conclu le 6 joumada II 1394 (27 juin 1974) entre le Royaume du Maroc et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement pour la garantie de l'accord de prêt n° 1017 MOR conclu le 6 joumada II 1394 (27 juin 1974) entre Maroc-Phosphore et ladite banque pour le financement du projet d'engrais phosphatés.

ART. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974).

AHMED OSMAN.

Pour contreseing :

Le ministre des finances,

ABDELKADER BENSLIMANE.

Décret n° 2-74-598 du 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974) approuvant l'accord de prêt de 32.000.000 $ conclu le 6 joumada II 1394 (27 juin 1974) entre le gouvernement du Royaume du Maroc et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement pour le financement du projet Sebou II.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir portant loi de finances pour l'année 1974 n° 1-73-707 du 6 hija 1393 (31 décembre 1973) et notamment son article 27 ;

Sur proposition du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, l'accord de prêt de trente-deux millions de dollars (32.000.000 $) conclu le 6 joumada II 1394 (27 juin 1974) entre le gouvernement du Royaume du Maroc et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement pour le financement du projet Sebou II.

ART. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974).

AHMED OSMAN.

Pour contreseing :

Le ministre des finances,

ABDELKADER BENSLIMANE.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande n° 834-74 du 15 rejeb 1394 (5 août 1974) portant homologation de projets de normes comme normes marocaines.

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET DE LA MARINE MARCHANDE,

Vu le dahir n° 1-70-157 du 26 joumada I 1390 (30 juillet 1970) relatif à la normalisation industrielle en vue de la recherche de la qualité et de l'amélioration de la productivité ;

Vu le décret n° 2-70-314 du 6 chaabane 1390 (8 octobre 1970) fixant la composition et les attributions des organismes chargés de la normalisation industrielle en vue de la recherche de la qualité et de l'amélioration de la productivité ;

Après avis du conseil supérieur interministériel de la qualité et de la productivité (C.S.I.Q.P.), réuni le 23 hija 1393 (17 janvier 1974),

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont homologuées comme normes marocaines, les projets de normes désignés ci-après, tels qu'ils sont annexés à l'original du présent arrêté :

1.1. *Verre :*

10.01.A.002 : verre à vitre : généralités.

1.2. *Papiers et cartons :*

20.00.A.004 : papiers et cartons : méthodes d'échantillonnage.

1.3. *Produits chimiques :*

13.01.B.006 : analyse de l'acide sulfurique et des oléums.

ART. 2. — Les normes visées à l'article ci-dessus sont tenues à la disposition des intéressés au ministère chargé de l'industrie (service de la normalisation industrielle) dans ses services extérieurs, ainsi que dans les chambres de commerce et d'industrie.

ART. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 15 rejeb 1394 (5 août 1974).

ABDELLATIF GHISSASSI.

Arrêté du ministre des finances n° 805-74 du 26 rejeb 1394 (16 août 1974) portant modification de la nomenclature générale des produits.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu l'arrêté du secrétaire d'Etat aux finances n° 4-72 du 31 décembre 1971 fixant la nomenclature générale des produits, tel qu'il a été modifié ;

Après avis du ministre du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La nomenclature générale des produits, telle qu'elle a été annexée à l'original de l'arrêté susvisé n° 4-72 du 31 décembre 1971, est modifiée conformément aux indications du tableau annexé au présent arrêté.

ART. 2. — Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter du 27 ramadan 1394 (14 octobre 1974).

Rabat, le 26 rejeb 1394 (16 août 1974).

ABDELKADER BENSLIMANE.

***

Annexe à l'arrêté du ministre des finances n° 805-74 du 26 rejeb 1394 (16 août 1974).

A la suite de la rubrique n° 70-14-21 insérer le dispositif suivant :

CODIFICATION		DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	CODE C.S.T.	UNITÉS supplémentaires
		- - - autres :		
8	70.14-25	- - - - en verre d'optique commune	812.41	
8	70.14-29	- - - - autres	812.41	
		- autres :		
		- - verrerie d'éclairage non reprise ci-dessus (appareils proprement dits) :		
8	70.14-91	- - - en cristal	812.41	
		- - - autres :		
8	70.14-92	- - - - en verre d'optique commune	812.41	
8	70.14-95	- - - - autres	812.41	
		- - autres :		
8	70.14-96	- - - verres de signalisation	812.41	
8	70.14-99	- - - autres	812.41	

Arrêté du ministre des finances n° 806-74 du 26 rejeb 1394 (16 août 1974) modifiant la quotité du droit de douane applicable à l'importation de certains produits.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le dahir n° 1-57-170 du 23 chaoual 1376 (24 mai 1957) portant fixation du tarif des droits de douane à l'importation, notamment son article 2, paragraphe 2, tel qu'il a été modifié par les textes subséquents, notamment par le dahir n° 1-61-157 du 25 rebia I 1380 (6 septembre 1961) ;

Vu l'arrêté du secrétaire d'Etat aux finances n° 5-72 du 31 décembre 1971 portant modification de la nomenclature tarifaire, tel qu'il a été modifié ;

Après avis du ministre du commerce, l'industrie, des mines et de la marine marchande ;

Vu l'urgence,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le tarif du droit de douane à percevoir à l'importation, tel qu'il a été fixé par le dahir susvisé n° 1-57-170 du 23 chaoual 1376 (24 mai 1957) et modifié par les textes subséquents, est à nouveau modifié conformément aux indications du tableau annexé au présent arrêté.

ART. 2. — Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter du 27 ramadan 1394 (14 octobre 1974).

Rabat, le 26 rejeb 1394 (16 août 1974).

ABDELKADER BENSLIMANE.

***

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Annexe à l'arrêté du ministre des finances n° 806-74 du 26 rejeb 1394 (16 août 1974).

CODIFICATION	DÉSIGNATION DES PRODUITS	TARIFS G	TARIFS U
70-14	- A		
	- - I Sans changement		
	- - II Sans changement		
	- - - *a)* en cristal	180	120
	b) autres :		
	- - - - 1) en verre d'optique commune ..	40	25
	- - - - 2) autres	120	80
	- B autres :		
	- - I verrerie d'éclairage non reprise ci-dessus (appareils proprement dits) :		
	- - - *a)* en cristal	180	120
	b) autres :		
	- - - - 1) en verre d'optique commune ..	40	25
	- - - - 2) autres	120	80
	- - II autres :		
	- - - *a)* verres de signalisation	40	25
	- - - *b)* autres	40	25

Arrêté du ministre des finances n° 845-74 du 23 rejeb 1394 (13 août 1974) portant désignation des membres du conseil d'administration et du commissaire du gouvernement du fonds de garantie automobile.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le dahir du 28 joumada II 1374 (22 février 1955) instituant un « Fonds de garantie au profit de certaines victimes d'accidents causés par des véhicules automobiles » et notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté viziriel du 29 joumada II 1374 (23 février 1955) pris pour l'application du dahir précité, tel qu'il a été modifié notamment par le décret royal n° 183-65 du 28 safar 1385 (28 juin 1965) ;

Sur proposition des ministres, organismes et sociétés intéressés,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont désignés en qualité de membres du conseil d'administration du « fonds de garantie automobile » :

1° Au titre de représentant du ministère de la justice : M. Ben Khadra Ali, sous-directeur des affaires criminelles ;

2° Au titre de représentant de la Caisse de dépôt et de gestion : M. Saqot Abdelhak ;

3° Au titre de représentant des sociétés d'assurances mutuelles agricoles : M. Krafes Ahmed ;

4° Au titre de représentants des autres sociétés et organismes d'assurances : MM. Ababou Hassan, Baudoin Paul, Bennani M'Hamed ben Jilali, Cherkaoui Mohamed, El Zizi Mohamed, Ibn Khayat Mohamed et Routhier François ;

5° Au titre de représentant des professions agricoles : M. Chbani Mohamed ben Lahcen ;

6° Au titre de représentants des professions industrielles et commerciales : MM. Ben Bouchta Mehdi et Imakor Mohamed ;

7° Au titre de représentant du Royal automobile club : M. M'Jid Mohamed ;

8° Au titre de représentant de la Fédération nationale de transports routiers du Maroc : M. Mouahhidi Hadj Mekki.

ART. 2. — Est désigné en qualité de commissaire du gouvernement, chargé d'exercer au nom du ministre des finances le contrôle du « fonds de garantie automobile » : M. Kanouni Saâd, sous-directeur, chef du service des assurances.

ART. 3. — Est abrogé l'arrêté du ministre des finances n° 764-70 du 31 octobre 1970 portant désignation des membres du conseil d'administration et du commissaire du gouvernement du fonds de garantie automobile.

Rabat, le 23 rejeb 1394 (13 août 1974).

ABDELKADER BENSLIMANE.

Arrêté du ministre des finances n° 843-74 du 7 chaabane 1394 (26 août 1974) modifiant l'arrêté n° 670-73 du 18 joumada II 1393 (1er juillet 1973) fixant les tarifs de l'assurance automobile obligatoire et des garanties complémentaires.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu l'arrêté du ministre des finances n° 670-73 du 18 joumada II 1393 (1er juillet 1973) fixant les tarifs de l'assurance automobile obligatoire et des garanties complémentaires ;

Après avis du comité consultatif des assurances privées,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le paragraphe III « majorations pour risques aggravés » du titre premier du tarif de l'assurance automobile annexé à l'arrêté susvisé, est modifié ainsi qu'il suit :

« III. — MAJORATIONS POUR RISQUES AGGRAVÉS

« On entend par « risques aggravés » les polices frappées de « sinistres et les permis récents .....

« Par ailleurs nous vous rappelons qu'en vertu des dispositions « de l'article 3 du dahir n° 1-69-100 du 8 ~~chaabane~~ 1389 (20 octo- « bre 1969) relatif à l'assurance obligatoire des véhicules sur route, « vous êtes mis dans l'obligation de nous restituer, à l'expiration « du délai de trente jours ci-dessus imparti, l'attestation d'assurance « que vous détenez.

« Le retour au tarif normal ..... »

(La suite sans modification.)

ART. 2. — Le renvoi du titre II — A. — 4° « accessoires de primes », est modifié ainsi qu'il suit :

« 1) A l'exclusion :

« *a)* des bicyclettes à moteur auxiliaire, vélomoteurs, scooters et « autres cycles à moteurs dont la cylindrée n'excède pas 50 cm³, « pour lesquelles ces accessoires sont inclus dans la prime ;

« *b)* des véhicules soumis à l'assurance frontière où ces acces- « soires sont fixés uniformément à 2,50 DH. »

ART. 3. — Il est ajouté après le paragraphe F du titre II du tarif précité, un titre III intitulé « assurances dommages » conçu ainsi qu'il suit :

« TITRE III

« ASSURANCES DOMMAGES

« Les assurances « dommages » comprennent ..... »

(La suite sans modification.)

ART. 4. — Le paragraphe B risque « Vol » du titre III du tarif précité est modifié ainsi qu'il suit :

B. — *Risque « Vol »*

« La garantie de ce risque ..... dans les conditions parti- « culières :

« Il est expressément convenu, sous peine de déchéance, que la « garantie vol n'est acquise qu'à la condition que le véhicule assuré

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

« soit muni d'un dispositif anti-vol (1) et que ce dernier ait été « endommagé. » .....

(La suite sans changement.)

ART. 5. — Le tableau II relatif à la responsabilité civile accidents, du tarif précité est modifié ainsi qu'il suit :

« TABLEAU II

« *Responsabilité civile accidents : illimitée*

« *Responsabilité civile incendie : 1.000.000 de DH*

Véhicule d'un poids total supérieur à 3,5 tonnes

Usage : « C » *bis* et « T.P.M. »

POIDS TOTAL (poids mort plus charge utile)	PRIME	
	« C bis »	« T.P.M. »
.....	.....	.....
.....	.....	.....

— Usage agricole :

— Véhicules à usage « agricole » d'un poids supérieur à 3,5 tonnes :

= Réduction de 35 % sur le tarif « C *bis* »

(1) Ne sont considérés comme anti-vol que les systèmes permettant au moyen de la clé de contact le blocage de la direction du véhicule ainsi que l'interruption de tous les circuits électriques, à l'exclusion de tous autres systèmes.

ART. 6. — Le tableau VI relatif à l'assurance vol du véhicule, du tarif précité est modifié ainsi qu'il suit :

« TABLEAU VI

« *Assurance vol du véhicule*

	Usage : « A » - « B » - « Taxis »	Usage : « E »	Usage : « C »	Usage : « C *bis* » - « T.P.M. »	Usage : « T.P.V. »
.....					
.....	.....	.....	.....	.....	.....

— *Franchise :* 5 % (cinq pour cent) de la valeur vénale du véhicule.

= Cette franchise peut être rachetée jusqu'à concurrence de la moitié au maximum contre le doublement du taux de prime, soit pour une franchise de 2,50 % : 10 ‰ pour les usages « A » - « B » - « Taxis », « E » et « C » et 6 ‰ pour les usages « C *bis* » - « T.P.M. » et « T.P.V. ».

ART. 7. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 7 chaabane 1394 (26 août 1974).

Pour le ministre des finances p.i.,

Le secrétaire d'Etat aux finances,

ABDELKAMEL RERHAYE.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Décision du ministre des finances n° 846-74 du 17 rejeb 1394 (7 août 1974) portant nomination pour les années 1974 et 1975 des membres du comité consultatif des assurances privées.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu l'arrêté du ministre de l'économie nationale et des finances n° 1098-60 du 30 décembre 1960 relatif au comité consultatif des assurances privées, tel qu'il a été modifié par l'arrêté n° 607-61 du 9 novembre 1961 et notamment ses articles 1 et 6,

DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE. — Sont nommés membres du comité consultatif des assurances privées pour les années 1974 et 1975.

a) En qualité de représentants des sociétés d'assurances et de réassurances :

Titulaires :	Suppléants :
MM. Ababou Hassan ;	MM. Barber Graham ;
Aimarah Mohamed ;	**Baudoin Paul ;**
Bennani Abdelhak ;	Camizon Paul ;
Bennani M'Hamed ben Jilali;	Chaoui Kamal ;
Cherkaoui Abderrahim ;	Chraïbi Abdeljalil ;
Cherkaoui Mohamed ;	Croze Pierre ;
El Zizi Mohamed ;	Faucon Christian ;
Filali Yahia ;	Hamdad Abderrazak ;
Ibn Khayat Mohamed ;	Harnafi Mimoun ;
Kettani Hamza ;	**Melhat Matta ;**
Nejaï Ahmed Mansour ;	Novella J.W.
Sebti Abdelhak ;	Routhier François ;
Yacoubi Soussane Abed.	Varon Zurita ;
	Zaghloul Smaïl.

b) En qualité de représentants des agents d'assurances :

Titulaire :	Suppléant :
M. Lyazidi Ahmed.	M. Bedraoui Abdelwahab.

c) En qualité de représentants des courtiers d'assurances :

Titulaire :	Suppléant :
M. Benkirane Ahmed.	M. Cherkaoui Rachid.

Rabat, le 17 rejeb 1394 (7 août 1974).

ABDELKADER BENSLIMANE.

Décision du ministre des finances n° 847-74 du 17 rejeb 1394 (7 août 1974) portant nomination pour les années 1974 et 1975 des membres non fonctionnaires des commissions techniques : administration et organisation, réassurance, automobile, accidents du travail, maritime et transports, aviation, construction décennale, incendie vie et risques divers du comité consultatif des assurances privées.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu l'arrêté du ministre de l'économie nationale et des finances n° 1098-60 du 30 décembre 1960 relatif au comité consultatif des assurances privées, tel qu'il a été modifié par l'arrêté n° 607-61 du 9 novembre 1961 et notamment son article 5, premier alinéa,

DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE. — Sont nommés membres des commissions techniques ci-après du comité consultatif des assurances privées pour les années 1974 et 1975 :

1° Commission technique « Administration et organisation »

Titulaires :	*Suppléants :*
MM. Ababou Hassan,	MM. Baudoin Paul,
Aimarah Mohamed,	Camizon Paul,
Bennani M'Hamed ben Jilali,	Cherkaoui Abderrahim,
Cherkaoui Mohamed,	Faucon Christian,
El Zizi Mohamed,	Routhier François,
Ibn Khayat Mohamed,	Yacoubi Soussane Abed.

2° Commission technique « Réassurance »

Titulaires :	*Suppléants :*
MM. Aimarah Mohamed,	MM. Baudoin Paul,
Bennani M'Hamed ben Jilali,	Camizon Paul,
El Zizi Mohamed,	Cherkaoui Rachid,
Filali Yahia,	Routhier François,
Ibn Khayat Mohamed,	Sebti Abdelhaq,
Kettani Hamza,	Yacoubi Soussane Abed.

3° Commission technique « Automobile »

Titulaires :	*Suppléants :*
MM. Aimarah Mohamed,	MM. Camizon Paul,
Bennani M'Hamed ben Jilali,	Baudoin Paul,
El Zizi Mohamed,	Cherkaoui Mohamed,
Filali Yahia,	Hamdad Abderrazak,
Ibn Khayat Mohamed,	Kettani Hamza.
Yacoubi Soussane Abed,	

4° Commission technique « Accidents du travail »

Titulaires :	*Suppléants :*
MM. Bennani M'Hamed,	MM. Baudoin Paul,
Cherkaoui Abderrahim,	Camizon Paul,
Cherkaoui Mohamed,	Kettani Hamza,
Hamdad Abderrazak,	Routhier François,
Ibn Khayat Mohamed,	Sebti Abdelhak.
Yacoubi Soussane Abed,	

5° Commission technique « Maritime et transports »

Titulaires :	*Suppléants :*
MM. Aimarah Mohamed,	MM. Basri Hamid,
Cherkaoui Mohamed,	Bennani M'Hamed ben
Coiffard André,	Jilali,
Croze Pierre,	Camizon Paul,
Melhat Matta,	Hamdad Abderrazak,
Routhier François,	Ibn Khayat Mohamed.

6° Commission technique « Aviation »

Titulaires :	*Suppléants :*
MM. Aimarah Mohamed,	MM. Cherkaoui Mohamed,
Baudoin Paul,	Cherkaoui Rachid.
Croze Pierre,	Filali Yahia,
Ibn Khayat Mohamed,	Hamdad Abderrazak,
Routhier François,	Kettani Hamza.

7° Commission technique « Construction décennale »

Titulaires :	*Suppléants :*
MM. Cherkaoui Mohamed,	MM. Baudoin Paul,
Ibn Khayat Mohamed,	Camizon Paul,
Kettani Hamza,	Cherkaoui Rachid,
Routhier François,	Croze Jacques,
Yacoubi Soussane Abed,	Hamdad Abderrazak.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

8° Commission technique « Incendie »

Titulaires :	*Suppléants :*
MM. Barber Graham,	MM. Cherkaoui Abderrahim,
Baudoin Paul,	Harnafi Mimoun,
Camizon Paul,	Ibnoualid El Houssine,
Routhier François,	Yacoubi Soussane Abed.

9° Commission technique « Vie »

Titulaires :	*Suppléants :*
MM. Aimarah Mohamed,	MM. Camizon Paul,
Cherkaoui Mohamed,	Hamdad Abderrazak,
De Mazaubrun J.B.,	Ibnoualid El Houssine,
Jacquet Jean Marc,	Kettani Hamza,
Faucon Christian,	Routhier François,
Ibn Khayat Mohamed,	Yacoubi Soussane Abed.

10° Commission technique « Risques divers »

Titulaires :	*Suppléants :*
MM. Bennani M'Hamed ben Jilali,	MM. Baudoin Paul,
Camizon Paul,	Cherkaoui Rachid,
Cherkaoui Mohamed,	Filali Yahia,
Croze Pierre,	Hamdad Abderrazak,
Ibn Khayat Mohamed,	Routhier François.
Yacoubi Soussane Abed,	

Rabat, le 17 rejeb 1394 (7 août 1974).

Pour le ministre des finances et par délégation,

le sous-directeur,
chef du service des assurances,

SAAD KANOUNI.

TEXTES PARTICULIERS

Décret n° 2-74-584 du 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974) déclarant d'utilité publique la construction d'une sous-station électrique et des logements du personnel en gare de Sidi-Bou-Othmane, frappant d'expropriation les parcelles de terrain nécessaires et constatant l'incorporation au domaine public d'une parcelle (partie) du domaine privé de l'Etat (province de Marrakech).

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir du 26 joumada II 1370 (3 avril 1951) sur l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le dossier de l'enquête ouverte du 23 juin au 24 août 1971 dans le cercle des Rehamna ;

Sur la proposition du ministre des travaux publics et des communications,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est déclarée d'utilité publique la construction d'une sous-station électrique et des logements du personnel en gare de Sidi-Bou-Othmane.

ART. 2. — Sont, en conséquence, frappées d'expropriation les parcelles de terrain figurées par une teinte rouge sur le plan parcellaire au 1/1.000 annexé à l'original du présent décret et désignées au tableau ci-après :

NUMÉROS des parcelles au plan	NUMÉRO DU TITRE FONCIER et désignation de la propriété	NOMS ET ADRESSES DES PROPRIÉTAIRES OU PRÉSUMÉS TELS	SUPERFICIE A.	SUPERFICIE CA.
		Mmes, Mlles et MM. :		
1	Propriété dite « Melk frères El Mensouri », titre foncier n° 3696 M. (p 1 partie).	Mohamed El Mehdi ben Mohamed El Mansouri pour 2/4 ; Hassan ben Ahmed ben Larbi El Mansouri pour 1/4, demeurant tous deux à Marrakech, derb Lala bent Laâmri, Assouel, n° 29.	11	58
2	Non immatriculée.	Larbi ben Iïch ben Larbi, Fatima bent Allal, Zohra bent Ahmed, Mustapha ben Ahmed, Abdelhadi ben Ahmed, Naïma bent Ahmed, Fatima bent Ahmed, Mahjouba bent Bari, Mohamed ben Abdellah ben Iïch, Mohamed ben Larbi ben Iïch, Omar ben Larbi ben Iïch et Aïcha bent Iïch, représentés tous par le premier, demeurant au douar Zioud Cheikh Si Ahmed El Maâloum, Rehamna-Sud, (fraction Aârib) Sidi-Bou-Otmane par Marrakech.	10	56

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ART. 3. — Est comprise dans les travaux de construction de la sous-station électrique et des logements du personnel en gare de Sidi-Bou-Othmane et, de ce fait, incorporée au domaine public, la parcelle (partie) du domaine privé désignée au tableau ci-après et figurée par une teinte rouge sur le plan parcellaire au 1/1.000 annexé à l'original du présent décret.

NUMÉRO de la parcelle	NUMÉRO DU TITRE FONCIER et désignation de la propriété	NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE OU PRÉSUMÉ TEL	SUPERFICIE
			A. CA.
1	Propriété dite « Melk frères El Mensouri », titre foncier n° 3696 M. (p 1 partie).	Domaine privé de l'Etat pour 1/4.	11 58

ART. 4. — Le droit d'expropriation est délégué à l'Office national des chemins de fer.

ART. 5. — Le ministre des travaux publics et des communications, le ministre des finances et le directeur de l'Office national des chemins de fer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974).

AHMED OSMAN.

Pour contreseing :

Le ministre des travaux publics et des communications,

AHMED TAZI.

Le ministre des finances,

ABDELKADER BENSLIMANE.

Le ministre de l'intérieur,

MOHAMED HADDOU ECHIGUER.

Décret n° 2-74-593 du 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974) déclarant d'utilité publique les travaux de stabilisation des terres aux P.K. 208+000 et 208+600 de la ligne de chemin de fer de Tanger à Fès et frappant d'expropriation les parcelles de terrain nécessaires (province de Meknès).

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir du 26 joumada II 1370 (3 avril 1951) sur l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le dossier de l'enquête ouverte du 23 février au 24 avril 1972 dans les bureaux du centre autonome de Sidi-Kacem ;

Sur la proposition du ministre des travaux publics et des communications,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux de stabilisation des terres aux P.K. 208+000 et 208+600 de la ligne de chemin de fer de Tanger à Fès.

ART. 2. — Sont, en conséquence, frappées d'expropriation les parcelles mentionnées au tableau ci-après et figurées en teinte rose sur le plan au 1/1.000 annexé à l'original du présent décret.

NUMÉRO de la parcelle	NUMÉRO DU TITRE FONCIER et dénomination de la propriété	NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE ou présumé tel	SUPERFICIE	OBSERVATIONS
			HA. A. CA.	
1	« Beloued », titre foncier n° 20452 K. (P2. partie)	M. Beloued Embarek ben Brahim ben M'Barek, caïd du centre autonome de Sidi-Slimane.	2 27 71	Cultures
2	« Beloued », titre foncier n° 20452 K. (P1. partie)	id.	9 46	id.

ART. 3. — Le droit d'expropriation est délégué à l'Office national des chemins de fer.

ART. 4. — Le ministre des travaux publics et des communications et le directeur de l'Office national des chemins de fer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974).

AHMED OSMAN.

Pour contreseing :

Le ministre des travaux publics et des communications,

AHMED TAZI.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Décret n° 2-74-601 du 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974) déclarant d'utilité publique la construction du chemin tertiaire n° 3396, d'Assaka N'Tatza à l'Afroug, entre les P.K. 0+000 et 8+200 de la route principale n° 24 à la route secondaire n° 331 (1er lot) et frappant d'expropriation les parcelles de terrain nécessaires (province de Meknès).

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir du 26 joumada II 1370 (3 avril 1951) sur l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le dossier de l'enquête ouverte du 20 septembre au 21 novembre 1972 dans le cercle d'Azrou ;

Sur la proposition du ministre des travaux publics et des communications,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est déclarée d'utilité publique la construction du chemin tertiaire n° 3396, d'Assaka N'Tatza à l'Afroug, entre les P.K. 0+000 et 8+200 de la route principale n° 24 à la route secondaire n° 331 (1er lot).

ART. 2. — Sont, en conséquence, frappées d'expropriation les parcelles de terrain non immatriculées, figurées par des teintes diverses sur le plan parcellaire au 1/1.000 annexé à l'original du présent décret et désignées au tableau ci-après :

NUMÉROS des parcelles	NOMS ET ADRESSES DES PROPRIÉTAIRES OU PRÉSUMÉS TELS	SUPERFICIE A.	SUPERFICIE CA.	OBSERVATIONS
1	MM. Fatmi Mohamed, tribu Aït Méroual, fraction Aït Boubker, douar Assaka N'Tatza.	16	60	Non irrigable.
2	Caïd ben Mimoun, tribu Aït Méroual, fraction Aït Boubker, douar Bou Kriss.	41	00	id.
3	Mimoun ben Ali, tribu Aït Méroual, fraction Aït Boubker, douar Aït Bou Kriss.	1	90	id.
4	Aït Moulay Ahmed, tribu Aït Méroual, fraction Aït Boubker, douar Aït Bou Kriss.	4	30	id.
5	Raho ben Bouazza, tribu Aït Méroual, Aït Haddou ou Ali, douar Aït Raho ou Lahcen.	3	00	id.
6	Mimoun ben Ali, tribu Aït Méroual, fraction Aït Boubker, douar Aït Bou Kriss.	5	10	id.
7	Ouzine ben Bouazza, tribu Aït Méroual, fraction Aït Haddou ou Ali, douar Aït Raho ou Lahcen.		20	id.
8	Ali ou Zine, tribu Aït Méroual, fraction Aït Haddou ou Ali, douar Aït Raho ou Lahcen.	1	20	id.
9	Ou Chrif Noaziz ;	6	00	id.
10	Ali ou Zine ;		20	id.
11	Mohamed ben Assou ;		20	id.
12	Ou Chrif Noaziz, demeurant tous tribu Aït Méroual, fraction Aït Haddou ou Ali, douar Aït Raho ou Lahcen.	2	10	id.
13	Ali Ould Hadj ;		10	id.
14	Mohamed ou Raho ben Laârmouch, demeurant tous tribu Aït Méroual, fraction Aït Haddou ou Ali, douar Aït l'Hadj.		10	id.
15	Ou Chrif Noaziz ;	3	30	id.
16	Ali ou Zine, demeurant tous tribu Aït Méroual, fraction Aït Haddou ou Ali, douar Aït Raho ou Lahcen.		30	id.
17	Saïd ben Moha, demeurant tribu Aït Méroual, Aït l'Hadj.		10	id.
18	Naceur ben Lahcen, demeurant tribu Aït Méroual, fraction Aït Haddou ou Ali, douar Aït l'Hadj.	5	40	id.
19	Allal Mazouza, tribu Aït Méroual, fraction Aït Boubker, douar Aït Ben Alla.	1	00	id.
20	Sougni Bel Lahcen, tribu Aït Méroual, fraction Aït Haddou ou Ali, douar Aït l'Hadj.		20	id.
21	Rahal Mohamed, secrétaire administratif au centre de Sidi-Kacem.	5	00	id.
22	Raho ben Bouazza, tribu Aït Méroual, fraction Aït Haddou ou Ali, douar Raho ou Lahcen.		20	id.
24	Arabi Nouassi, tribu Aït Méroual, fraction Aït Haddou ou Ali, douar Aït Abdelkader.		20	id.
25	Mme Hlima bent Raho, tribu Aït Méroual, fraction Aït Haddou ou Ali, douar Aït Abdelkader.		10	id.
26	MM. Ben Alla ben Moha ou Lahcen, tribu Aït Méroual, fraction Aït Boubker, douar Aït Ben Alla.		80	id.
27	Brahim ben Mimoun, tribu Aït Méroual, fraction Aït Boubker, douar Aït Bou Kriss.		90	id.
28	Mohamed ben Moha ou Hamou ;		30	id.
29	Ben Alla ben Moha ou Lahcen ;	5	30	id.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉROS des parcelles	NOMS ET ADRESSES DES PROPRIÉTAIRES OU PRÉSUMÉS TELS	SUPERFICIE A.	SUPERFICIE CA.	OBSERVATIONS
30	MM. Hamou ben Lahcen, demeurant tous tribu Aït Méroual, fraction Aït Boubker, douar Aït Ben Alla.	12	70	Non irrigable.
31	Ben Alla ben Moha ou Lahcen ;		40	id.
32	Lahoucine ben Ali ;	1	20	id.
33	Ben Alla ben Moha ou Lahcen, demeurant tous tribu Aït Méroual, fraction Aït Boubker, douar Aït Ben Alla.	7	20	id.
34	Amidou ben Larbi, juge à Khemissèt.		20	id.
35	Mohamed ben Moha ou Hamou ;		20	id.
36	Salah ou Salah ;		20	id.
37	Hamou ben Lahcen ;		40	id.
38	Salah ou Salah ;		10	id.
39	Mohamed ou Cherif, demeurant tous tribu Aït Méroual, fraction Aït Boubker, douar Aït Ben Alla.		60	id.
40	Youssef ou Brahim, tribu Aït Méroual, fraction Imrabten, douar Ifroukhen.		40	id.
41	Hamid ou Ho, tribu Aït Méroual, fraction Imrabten, douar Ifroukhen.		20	id.
42	Larbi ben Bouazza, tribu Aït Méroual, fraction Aït Boubker, douar Aït Youssef ou Raho.	1	00	id.
43	Embarek N'Richi ;	1	10	id.
44	Hamed El Ho ;		80	id.
45	Embarek N'Richi, demeurant tous tribu Aït Méroual, fraction Imrabten, douar Ifroukhen.	3	10	id.
46	Bouazza Arab, tribu Aït Méroual, fraction Aït Boubker, douar Aït Youssef ou Raho.	1	00	id.
47	Embarek N'Richi, tribu Aït Méroual, fraction Imrabten, douar Ifroukhen.		10	id.
48	Bouazza Miloud, tribu Aït Méroual, fraction Imrabten, douar Ifroukhen.	2	30	id.
49	Jeddou ou Kassou, tribu Aït Méroual, fraction Imrabten, douar Ifroukhen		60	id.

ART. 3. — Le ministre des travaux publics et des communications est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974).

AHMED OSMAN.

Pour contreseing :

Le ministre des travaux publics et des communications,

AHMED TAZI.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Décret n° 2-74-611 du 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974) déclarant d'utilité publique l'installation d'un poste de transformation de 22 kV au village Koulouche à Oujda et frappant d'expropriation la parcelle de terrain nécessaire (province d'Oujda).

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir du 26 joumada II 1370 (3 avril 1951) sur l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le dossier de l'enquête ouverte du 16 janvier au 17 mars 1974 dans la municipalité d'Oujda ;

Sur la proposition du ministre des travaux publics et des communications,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est déclarée d'utilité publique l'installation d'un poste de transformation de 22 KV au village Koulouche à Oujda.

ART. 2. — Est, en conséquence, frappée d'expropriation la parcelle de terrain non immatriculée, figurée par une teinte rouge sur le plan parcellaire au 1/500 annexé à l'original du présent décret et désignée au tableau ci-après :

NUMÉRO de la parcelle	NOMS ET ADRESSES DES PROPRIÉTAIRES ou présumés tels	SUPERFICIE
1	MM. Hamouti Bélakhdar ben Lakhdar, demeurant village Toba, rue 226, maison n° 15 à Oujda et Hamouti Aïssa ben Lakhdar, demeurant village Koulouche, rue 120, n° 66 à Oujda.	30,50 m².

ART. 3. — Le droit d'expropriation est délégué à l'Office national de l'électricité.

ART. 4. — Le ministre des travaux publics et des communications et le directeur de l'Office national de l'électricité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974).

AHMED OSMAN.

Pour contreseing :

Le ministre des travaux publics et des communications,

AHMED TAZI.

Le ministre de l'intérieur,

MOHAMED HADDOU ECHIGUER.

Décret n° 2-74-583 du 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974) classant au domaine public municipal de la ville de Fès, le tronçon compris entre les P.K. 0+000 et 0+350 du chemin tertiaire n° 4009 dit « Chemin des carrières », faisant partie du domaine public de l'Etat (province de Fès).

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir du 7 chaabane 1332 (1er juillet 1914) sur le domaine public, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le dahir du 17 safar 1340 (19 octobre 1921) sur le domaine municipal, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu l'arrêté du 1er joumada I 1340 (31 décembre 1921) déterminant le mode de gestion du domaine municipal, tel qu'il a été modifié et complété ;

Sur la proposition du ministre des travaux publics et des communications, après avis du ministre de l'intérieur et du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est classé au domaine public municipal de la ville de Fès, le tronçon compris entre les P.K. 0+000 et 0+350 du chemin tertiaire n° 4009 dit « Chemin des carrières », d'une longueur de 350 mètres et d'une emprise de 7,5 mètres de part et d'autre de l'axe, faisant partie du domaine public de l'Etat et dont le tracé est figuré par une teinte bleue sur le plan au 1/10.000 annexé à l'original du présent décret.

ART. 2. — La remise de ce tronçon à la ville de Fès aura lieu dans les formes prescrites par l'arrêté viziriel susvisé du 1er joumada I 1340 (31 décembre 1921).

ART. 3. — Le ministre des travaux publics et des communications, le ministre de l'intérieur et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974).

AHMED OSMAN.

Pour contreseing :

Le ministre des travaux publics et des communications,

AHMED TAZI.

Le ministre de l'intérieur,

MOHAMED HADDOU ECHIGUER.

Le ministre des finances,

ABDELKADER BENSLIMANE.

Décret n° 2-74-538 du 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974) portant délimitation du périmètre urbain du centre de Sidi Yahya L'Rharb (province de Kenitra) et fixation de sa zone périphérique.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir du 10 chaabane 1373 (14 avril 1954) relatif à l'organisation des centres, tel qu'il a été modifié ;

Vu le dahir du 7 kaada 1371 (30 juillet 1952) relatif à l'urbanisme, tel qu'il a été modifié et complété, notamment son article premier ;

Vu le dahir n° 1-59-315 du 28 hija 1379 (23 juin 1960) relatif à l'organisation communale, tel qu'il a été modifié et complété,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Le périmètre urbain du centre de Sidi Yahya L'Rharb (province de Kenitra) est délimité conformément aux indications du plan n° 216 K. annexé à l'original du présent décret par la ligne polygonale passant par les points A, B, C, D, E et F définis par les coordonnées Lambert suivantes :

Point A : x 415,628
y 413,789

Point B : x 417,400
y 413,254

Point C : x 417,400
y 412,200

Point D : x 416,200
y 411,800

Point E : x 415,400
y 411,800

Point F : x 414,630
y 412,578

Les points B - C, C - D, D - E, E - F sont reliés par des lignes droites.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Entre les points A et B le périmètre se confond avec la limite d'emprise nord de la voie de chemin de fer Casablanca - Tanger - Fès.

Entre les points F et A le périmètre se confond avec la rive est de l'oued Tiflèt.

ART. 2. — Le rayon de la zone périphérique du centre de Sidi Yahya L'Rharb est fixé à un kilomètre autour du périmètre urbain, tel que délimité à l'article premier.

ART. 3. — Est abrogé l'arrêté du 6 hija 1362 (4 décembre 1943) portant délimitation du centre de Sidi-Yahya-du-Rharb et fixation de sa zone périphérique, tel qu'il a été modifié par l'arrêté du 2 kaada 1370 (6 août 1951).

ART. 4. — Les autorités administratives locales sont chargées de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974).

AHMED OSMAN.

Pour contreseing :
Le ministre de l'intérieur,
MOHAMED HADDOU ECHIGUER.

Décret n° 2-74-597 du 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974) homologuant le remembrement rural du secteur Tououssous dans les communes rurales d'Inchadèn et de Had-Aït-Belfaâ (province d'Agadir) sis dans le ressort de l'Office régional de mise en valeur agricole du Souss-Massa.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir n° 1-62-105 du 27 moharrem 1382 (30 juin 1962) relatif au remembrement rural, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret n° 2-62-240 du 22 safar 1382 (25 juillet 1962) portant application du dahir relatif au remembrement rural, tel qu'il a été modifié ;

Vu le projet du remembrement rural du secteur Tououssous dans les communes rurales d'Inchadèn et de Had-Aït-Belfaâ (province d'Agadir) arrêté par la commission mixte de remembrement le 14 février 1974 ;

Vu le dossier de l'enquête ouverte du 1er janvier au 30 janvier 1974,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est homologué le remembrement rural du secteur Tououssous dans les communes rurales d'Inchadèn et de Had-Aït-Belfaâ (province d'Agadir) arrêté le 14 février 1974 par la commission mixte de remembrement, tel qu'il est figuré et décrit respectivement sur le plan et l'état parcellaire annexés à l'original du présent décret.

ART. 2. — Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974).

AHMED OSMAN.

Pour contreseing :
Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire,
SALAH M'ZILY.

Décret n° 2-74-594 du 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974) homologuant le remembrement rural des secteurs S9 et S11 de la P.T.I. dans les communes rurales de Jemaâ-Haouafate et de Dar-El-Gueddari (province de Kenitra) sis dans le ressort de l'Office régional de mise en valeur agricole du Rharb.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir n° 1-62-105 du 27 moharrem 1382 (30 juin 1962) relatif au remembrement rural, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret n° 2-62-240 du 22 safar 1382 (25 juillet 1962) portant application du dahir relatif au remembrement rural, tel qu'il a été modifié ;

Vu le projet de remembrement rural des secteurs S9 et S11 de la P.T.I. dans les communes rurales de Jemaâ-Haouafate et de Dar-El-Gueddari (province de Kenitra) arrêté par la commission mixte de remembrement le 15 novembre 1972 ;

Vu les dossiers des enquêtes ouvertes du 1er septembre au 1er octobre 1972 et du 29 octobre au 14 novembre 1972,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est homologué le remembrement rural des secteurs S9 et S11 de la P.T.I. dans les communes rurales de Jemaâ-Haouafate et de Dar-El-Gueddari (province de Kenitra) arrêté le 15 novembre 1972 par la commission mixte de remembrement, tel qu'il est figuré et décrit respectivement sur le plan et l'état parcellaire annexés à l'original du présent décret.

ART. 2. — Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974).

AHMED OSMAN.

Pour contreseing :
Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire.
SALAH M'ZILY.

Décret n° 2-74-596 du 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974) homologuant le remembrement rural du secteur Sc de la P.T.I. dans les communes rurales de Khenichèt, de Jemaâ-Haouafate et de Dar-El-Gueddari (province de Kenitra) sis dans le ressort de l'Office régional de mise en valeur agricole du Rharb.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir n° 1-62-105 du 27 moharrem 1382 (30 juin 1962) relatif au remembrement rural, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret n° 2-62-240 du 22 safar 1382 (25 juillet 1962) portant application du dahir relatif au remembrement rural, tel qu'il a été modifié ;

Vu le projet du remembrement rural du secteur Sc de la P.T.I. dans les communes rurales de Khenichèt, de Jemaâ-Haouafate et de Dar-El-Gueddari (province de Kenitra) arrêté par la commission mixte de remembrement le 11 décembre 1972 ;

Vu les dossiers des enquêtes ouvertes du 3 octobre au 3 novembre 1972 et du 27 novembre au 11 décembre 1972,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est homologué le remembrement rural du secteur Sc de la P.T.I. dans les communes rurales de Khenichèt, de Jemaâ-Haouafate et de Dar-El-Gueddari (province de Kenitra) arrêté le 11 décembre 1972 par la commission mixte de remembrement, tel qu'il est figuré et décrit respectivement sur le plan et l'état parcellaire annexés à l'original du présent décret.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ART. 2. — Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974).

AHMED OSMAN.

Pour contreseing :

Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire,

SALAH M'ZILY.

Décret n° 2-74-599 du 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974) homologuant le remembrement rural du secteur S7 de la P.T.I. dans les communes rurales de Jemâa-Haouafate et de Dar-El-Gueddari (province de Kenitra) sis dans le ressort de l'Office régional de mise en valeur agricole du Rharb.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir n° 1-62-105 du 27 moharrem 1382 (30 juin 1962) relatif au remembrement rural, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret n° 2-62-240 du 22 safar 1382 (25 juillet 1962) portant application du dahir relatif au remembrement rural, tel qu'il a été modifié ;

Vu le projet de remembrement rural du secteur S7 de la P.T.I. dans les communes de Jemaâ-Haouafate et de Dar-El-Gueddari (province de Kenitra) arrêté par la commission mixte de remembrement le 9 janvier 1973 ;

Vu les dossiers des enquêtes ouvertes du 5 novembre au 5 décembre 1972 et du 24 décembre 1972 au 8 janvier 1973,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est homologué le remembrement rural du secteur S7 de la P.T.I. dans les communes rurales de Jemaâ-Haouafate et de Dar-El-Gueddari (province de Kenitra) arrêté le 9 janvier 1973 par la commission mixte de remembrement, tel qu'il est figuré et décrit respectivement sur le plan et l'état parcellaire annexés à l'original du présent décret.

ART. 2. — Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974).

AHMED OSMAN.

Pour contreseing :

Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire,

SALAH M'ZILY.

Arrêté du ministre d'État chargé des affaires culturelles n° 630-74 du 23 rebia II 1394 (16 mai 1974) instituant un sous-ordonnateur et ses suppléants.

LE MINISTRE D'ETAT CHARGÉ DES AFFAIRES CULTURELLES,

Vu l'article 64 du décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique ;

Après avis conforme du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés sous-ordonnateurs et suppléants des crédits délégués sur le budget du ministère d'Etat chargé des affaires culturelles (au titre de l'année 1974, 1re partie, chapitre 73).

SOUS-ORDONNATEUR SECONDAIRE et secondaires suppléants	COMPÉTENCE TERRITORIALE	PAYEUR SUR LA CAISSE DUQUEL seront émis les mandats
Sous-ordonnateur : M. Tazi Mokha Abdelali, sous-directeur, chef du service du S.O.M. Suppléants : MM. Cherradi Mohamed et Elouardi Lahcen.	L'ensemble du Maroc pour tout ce qui concerne les traitements et indemnités du personnel.	Trésorerie général.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 23 rebia II 1394 (16 mai 1974).

HADJ M'HAMED BAHNINI

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 595-74 du 27 rebia II 1394 (20 mai 1974) instituant des sous-ordonnateurs et leurs suppléants.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE,

Vu le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique, notamment ses articles 5 et 64 ;

Après avis conforme du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés sous-ordonnateurs et suppléants, les fonctionnaires de la direction de l'enseignement agricole dont les noms suivent :

SERVICES	SOUS-ORDONNATEURS		SUPPLÉANTS		COMPTABLES assignataires
	NOMS ET PRÉNOM	FONCTIONS	NOMS ET PRÉNOM	FONCTIONS	
École d'horticulture de Meknès.	M. Ghazi Mohamed.	Directeur de l'école.	M. Rhellab Larbi.	Directeur de l'école du génie rural et de topographie de Meknès.	Recette des finances de Meknès.
École du génie rural et de topographie de Meknès.	M. Rhellab Larbi.	Directeur de l'école.	M. Ghazi Mohamed.	Directeur de l'école d'horticulture de Meknès.	Recette des finances de Meknès.
École d'agriculture de Souihla, Marrakech.	M. Bennani Brahim.	Directeur de l'école.	M. Agnou Mahjoub.	Professeur de l'école.	Recette des finances de Marrakech.
École d'agriculture de Zraïeb, Berkane.	M. Maouaki M'Hamed.	Directeur de l'école.	M. Benfdil Mohamed.	Ingénieur d'application.	Recette des finances d'Oujda.

ART. 2. — Les délégations de crédits qui seront délivrées aux sous-ordonnateurs visés à l'article premier ci-dessus, préciseront les rubriques budgétaires au titre desquelles les dépenses pourront être faites.

ART. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 27 rebia II 1394 (20 mai 1974).

SALAH M'ZILY.

Arrêté du ministre de l'intérieur n° 836-74 du 16 rejeb 1394 (6 août 1974) instituant un sous-ordonnateur.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

Vu le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique, notamment ses articles 5 et 64 ;

Vu le dahir n° 1-59-351 du 1er joumada II 1379 (2 décembre 1959) relatif à la division du Royaume, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le dahir n° 1-63-098 du 6 chaoual 1382 (1er mars 1963) portant statut particulier des administrateurs du ministère de l'intérieur, tel qu'il a été modifié ;

Après avis conforme du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est institué sous-ordonnateur au titre de l'exercice 1974 pour l'ensemble des rubriques budgétaires du ministère de l'intérieur :

LIMITES TERRITORIALES	DÉSIGNATION DU SOUS-ORDONNATEUR	RECETTE DES FINANCES où devront être transmis les bordereaux d'émission
Province de Khenifra.	M. El Eulj Ahmed, secrétaire général de la province de Khenifra.	Meknès.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 16 rejeb 1394 (6 août 1974).

MOHAMED HADDOU ECHIGUER.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Arrêté du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la jeunesse et des sports n° 560-74 du 8 chaabane 1394 (27 août 1974) instituant un sous-ordonnateur et ses suppléants.

LE SECRÉTAIRE D'ETAT AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE CHARGÉ DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,

Vu le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique et notamment ses articles 5 et 64 ;

Vu l'arrêté du Premier ministre n° 3-342-74 du 7 chaabane 1394 (26 août 1974) portant délégation d'attributions et de signature au secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la jeunesse et des sports ;

Vu la lettre circulaire n° 307/CAB/1145 du 24 juin 1969 du ministère des finances décidant la prise en charge par le service de l'ordonnancement mécanographique des dépenses permanentes ;

Après avis conforme du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — M. Tazi Mokha Abdelali, chef du service d'ordonnancement mécanographique à Rabat, est institué, au titre de l'exercice 1974, sous-ordonnateur des dépenses ci-après au budget du secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la jeunesse et des sports :

Chapitre 67, article premier : Traitement, salaire et indemnités permanentes « personnel titulaire ».

Chapitre 67, article 2, paragraphe 1 : salaire et indemnités permanentes du personnel temporaire administratif (agents permanents).

Chapitre 67, article 4, paragraphe 0 : rémunération des appelés pour le service civil.

ART. 2. — MM. Cherradi Mohamed, inspecteur au ministère des finances et El Ouardi Lahcen, secrétaire principal, suppléeront M. Tazi Mokha Abdelali en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

ART. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 8 chaabane 1394 (27 août 1974).

Dr MOHAMED TAHIRI JOUTI.

Arrêté du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la jeunesse et des sports n° 614-74 du 8 chaabane 1394 (27 août 1974) instituant des sous-ordonnateurs et leurs suppléants.

LE SECRÉTAIRE D'ETAT AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE CHARGÉ DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,

Vu l'arrêté du Premier ministre n° 3-342-74 du 7 chaabane 1394 (26 août 1974) portant délégation d'attributions et de signature au secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la jeunesse et des sports ;

Vu le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique, notamment ses articles 5 et 64 ;

Après avis conforme du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont institués sous-ordonnateurs et suppléants, les fonctionnaires des services du secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la jeunesse et des sports dont les noms suivent :

SOUS-ORDONNATEURS	SUPPLÉANTS	COMPÉTENCE TERRITORIALE	COMPTABLES ASSIGNATAIRES
M. El Goumi El Houssaïne, instructeur à l'inspection provinciale d'Agadir.	M. El Harrar Ahmed, moniteur.	Provinces d'Agadir et de Tarfaya.	Recette des finances d'Agadir.
M. Moufid Abdenbi, instructeur à l'inspection provinciale de Marrakech.	M. Gharnit Hassan, moniteur.	Provinces de Marrakech, d'Ouarzazate, de Safi et d'El-Kelâa-des-Sraïhna.	Recettes des finances de Marrakech.
M. El Mjadli Boubker, éducateur-chef à l'inspection préfectorale de Casablanca.	M. Zineddine Mohamed, éducateur-chef.	Préfecture de Casablanca, provinces de Settat et d'El-Jadida.	Recettes des finances de Casablanca.
Mme Lattaoui Zhor, instructrice à l'inspection préfectorale de Rabat.	M. Abdelmajid Ben Chekroun, instructeur.	Préfecture de Rabat-Salé et province de Kenitra.	Recette des finances de Rabat.
M. Majdoubi Larbi, instructeur à l'inspection provinciale de Meknès.	M. Dadda Aomar, instructeur.	Provinces de Meknès, de Ksar-es-Souk et de Khenifra.	Recette des finances de Meknès.
M. Dziri Driss, moniteur à l'inspection provinciale de Fès.	M. Alaoui Ismaïli moniteur.	Provinces de Fès, Taza et d'Al-Hoceima.	Recette des finances de Fès.
M. Melhaoui Ahmed, instructeur à l'inspection provinciale d'Oujda.	M. Daïki Jaâfar, instructeur.	Provinces d'Oujda, de Nador et de Figuig.	Recette des finances d'Oujda.
M. Mahjour Mustapha, instructeur à l'inspection provinciale de Tétouan.	M. Fartakh Driss, instructeur.	Provinces de Tétouan et de Tanger.	Recette des finances de Tétouan.
M. Wardighi Kabbour, instructeur à l'inspection provinciale de Beni-Mellal.	Mlle Lakbabi Damia, instructrice.	Provinces de Beni-Mellal et de Khouribga.	Recette des finances de Beni-Mellal.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ART. 2. — Les délégations de crédits qui seront délivrées aux sous-ordonnateurs visés à l'article premier ci-dessus, préciseront les rubriques budgétaires au titre desquelles les dépenses peuvent être faites.

ART. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 8 chaabane 1394 (27 août 1974).

Dr MOHAMED TAHIRI JOUTI.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 868-74 du 19 joumada II 1394 (10 juillet 1974) approuvant le programme 1974 des travaux d'équipement interne dans la zone de mise en valeur agricole des Beni-Amir du périmètre d'irrigation du Tadla (province de Beni-Mellal).

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE,

Vu le décret royal portant loi n° 828-66 du 7 rejeb 1386 (22 octobre 1966) portant création de l'Office régional de mise en valeur agricole du Tadla ;

Vu le dahir n° 1-69-25 du 10 joumada I 1389 (25 juillet 1969) formant code des investissements agricoles, notamment son article 13 ;

Vu le décret n° 2-69-33 du 10 joumada I 1389 (25 juillet 1969) délimitant des périmètres d'irrigation dans le Tadla (province de Beni-Mellal) soumis aux dispositions du dahir n° 1-69-25 du 10 joumada I 1389 (25 juillet 1969) susvisé ;

Vu l'arrêté du ministre d'Etat, chargé de l'agriculture et de la réforme agraire n° 451-70 du 21 rebia II 1390 (26 juin 1970) créant et délimitant trois zones de mise en valeur dans le périmètre d'irrigation du Tadla (province de Beni-Mellal) ;

Après avis de la commission locale de mise en valeur agricole de la zone de mise en valeur agricole des Beni-Amir réunie le 3 rebia II 1394 (26 avril 1974) à Souk-Sebt et le 15 rebia II 1394 (10 mai 1974) à Fquih-ben-Salah ;

Après avis du comité technique de l'Office régional de mise en valeur agricole du Tadla réuni le 20 safar 1394 (15 mars 1974) à Fquih-ben-Salah ;

Après avis du ministre de l'intérieur,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le programme 1974 des travaux d'équipement interne dans la zone de mise en valeur des Beni-Amir du périmètre d'irrigation du Tadla (province de Beni-Mellal) est arrêté au secteur C.M.V. 506 d'une superficie totale d'environ 2.600 hectares.

Le programme comporte des travaux de nettoyage des sols (arrachage de jujubiers) de nivellement et de confection d'arroseurs.

Peuvent, en vue de l'exécution desdits travaux, être les mesures suivantes :

Interdiction de mise en culture ;

Suppression des cultures existantes ;

Interruption ou suppression de la distribution de l'eau.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 19 joumada II 1394 (10 juillet 1974).

SALAH M'ZILY.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 867-74 du 8 rejeb 1394 (29 juillet 1974) portant délégation de signature.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE,

Vu le dahir n° 1-72-474 du 13 chaoual 1392 (20 novembre 1972) portant constitution du gouvernement, tel qu'il a été modifié ;

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires d'Etat et sous-secrétaires d'Etat, tel qu'il a été modifié et complété, notamment son article 2 ;

Vu le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique, notamment ses articles 5 et 64 ;

Après avis conforme du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Délégation de signature est donnée à M. Zaki Abderrahman, directeur des eaux et forêts et de la conservation des sols, pour signer ou viser, au nom du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, les ordonnances de paiement, de virement ou de délégation de crédits, les pièces justificatives de dépenses et les ordres de recettes et, en général, toutes pièces comptables concernant le budget de la direction des eaux et forêts et de la conservation des sols.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 8 rejeb 1394 (29 juillet 1974).

SALAH M'ZILY.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 863-74 du 8 rejeb 1394 (29 juillet 1974) portant délégation de signature.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE,

Vu le dahir n° 1-72-474 du 13 chaoual 1392 (20 novembre 1972) portant constitution du gouvernement, tel qu'il a été modifié ;

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires d'Etat et sous-secrétaires d'Etat, tel qu'il a été modifié et complété, notamment son article 2 ;

Vu le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique, notamment ses articles 5 et 64 ;

Après avis conforme du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Délégation permanente de signature est donnée à M. Faraj Hoceine, directeur de la mise en valeur, pour signer ou viser, au nom du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, les ordonnances de paiement, de virement ou de délégation de crédits, les pièces justificatives de dépenses, les ordres de recettes et, en général, toutes pièces comptables concernant le budget de la direction de la mise en valeur.

ART. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Faraj Hoceine, la délégation permanente de signature définie à l'article premier est donnée à M. Mouline Mohamed, chef de la division de la production agricole.

ART. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 8 rejeb 1394 (29 juillet 1974).

SALAH M'ZILY.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 864-74 du 8 rejeb 1394 (29 juillet 1974) portant délégation de signature.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE,

Vu le dahir n° 1-72-474 du 13 chaoual 1392 (20 novembre 1972) portant constitution du gouvernement, tel qu'il a été modifié ;

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires d'Etat et sous-secrétaires d'Etat, tel qu'il a été modifié et complété, notamment son article 2 ;

Vu le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique, notamment ses articles 5 et 64 ;

Vu le décret royal portant loi n° 826-66 du 7 rejeb 1386 (22 octobre 1966) relatif à la dissolution de l'Office de mise en valeur agricole, notamment son article 9 ;

Après avis conforme du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Délégation permanente de signature est donnée à M. Faraj Hoceine, directeur de la mise en valeur, pour signer ou viser, au nom du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, les ordonnances de paiement, de virement ou de délégation de crédits, les ordres de recettes et, en général, toutes pièces comptables d'engagement et d'ordonnancement des dépenses et recettes imputables au compte de liquidation de l'Office de mise en valeur agricole ouvert à la trésorerie générale conformément aux dispositions de l'article 9 du décret royal portant loi susvisé n° 826-66 du 7 rejeb 1386 (22 octobre 1966).

ART. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Faraj Hoceine, la délégation permanente de signature définie à l'article premier est donnée à M. Mouline Mohamed, chef de la division de la production agricole.

ART. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 8 rejeb 1394 (29 juillet 1974).

SALAH M'ZILY.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 866-74 du 8 rejeb 1394 (29 juillet 1974) portant délégation de signature.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE,

Vu le dahir n° 1-72-474 du 13 chaoual 1392 (20 novembre 1972) portant constitution du gouvernement, tel qu'il a été modifié ;

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires d'Etat et sous-secrétaires d'Etat, tel qu'il a été modifié et complété, notamment son article 2 ;

Vu le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique, notamment ses articles 5 et 64 ;

Après avis conforme du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Délégation de signature est donnée à M. Kassa Abderrahman, directeur de la recherche agronomique, pour signer ou viser, au nom du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, les ordonnances de paiement, de virement ou de délégation de crédits, les pièces justificatives de dépenses et les ordres de recettes et, en général, toutes pièces comptables concernant le budget de la direction de la recherche agronomique.

ART. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Kassa Abderrahman, la délégation permanente de signature définie à l'article premier est donnée à M. Berrada El Azizi Abdelmoula et M. Khetiouch Moha, respectivement chef de la division des recherches et des expérimentations et chef du service des affaires générales à la direction de la recherche agronomique.

ART. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 8 rejeb 1394 (29 juillet 1974).

SALAH M'ZILY.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 822-74 du 5 chaabane 1394 (24 août 1974) portant délégation de signature.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE,

Vu le dahir n° 1-72-474 du 13 chaoual 1392 (20 novembre 1972) portant constitution du gouvernement, tel qu'il a été modifié ;

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires d'Etat et sous-secrétaires d'Etat, tel qu'il a été modifié et complété, notamment son article premier,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Délégation générale et permanente de signature et donnée à M. Rassifi Mohamed, chef de la division des affaires économiques, à l'effet de signer ou de viser, au nom du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, tous actes concernant les services relevant de la division des affaires économiques, à l'exception des décrets et des arrêtés réglementaires et à l'exclusion des actes suivants :

Marchés passés après adjudication d'un montant supérieur à 500.000 dirhams ;

Marchés passés à la suite d'appel d'offres d'un montant supérieur à 400.000 dirhams ;

Marchés par entente directe d'un montant supérieur à 200.000 ou à 400.000 dirhams si le marché est passé après concours ;

Décisions allouant des indemnités d'un montant supérieur à 50.000 dirhams en règlement des réclamations présentées par les entrepreneurs ou fournisseurs ;

Des contrats et avenants du personnel étranger exerçant dans le cadre des conventions d'assistance technique ;

Des actes concernant les recrutements, les nominations, les licenciements, les détachements, les mises en disponibilité et les radiations des cadres du personnel ;

Des actes affectant la carrière du personnel classé aux échelles de rémunération n°s 8 à 11.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 5 chaabane 1394 (24 août 1974).

SALAH M'ZILY.

Le Premier ministre,

AHMED OSMAN.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Arrêté du ministre d'Etat chargé des affaires étrangères n° 821-74 du 7 chaabane 1394 (26 août 1974) portant délégation de signature.

LE MINISTRE D'ETAT CHARGÉ DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires d'Etat et sous-secrétaires d'Etat, tel qu'il a été complété et modifié par le dahir n° 1-58-269 du 9 safar 1378 (25 août 1958) et notamment son article premier ;

Vu le dahir n° 1-72-474 du 13 chaoual 1392 (20 novembre 1972) portant constitution du gouvernement, tel qu'il a été modifié,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Délégation générale et permanente de signature est donnée à M. Iraqui Housseyni Abdelhakim, secrétaire général du ministère d'Etat chargé des affaires étrangères, à l'effet de viser et de signer, au nom du ministre d'Etat chargé des affaires étrangères, tous les actes concernant les services relevant de l'autorité de ce ministre, à l'exclusion des décrets et des arrêtés réglementaires.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 7 chaabane 1394 (26 août 1974).

Dr AHMED LARAKI.

Le Premier ministre,

AHMED OSMAN.

Arrêté du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la jeunesse et des sports n° 557-74 du 8 chaabane 1394 (27 août 1974) portant délégation de signature.

LE SECRÉTAIRE D'ETAT AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE CHARGÉ DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,

Vu le dahir n° 1-72-474 du 13 chaoual 1392 (20 novembre 1972) portant constitution du gouvernement, tel qu'il a été modifié ;

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires d'Etat et sous-secrétaires d'Etat, tel qu'il a été modifié et complété, notamment son article premier ;

Vu l'arrêté du Premier ministre n° 3-342-74 du 7 chaabane 1394 (26 août 1974) portant délégation d'attributions et de signature au secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la jeunesse et des sports,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Délégation générale et permanente de signature est donnée à M. Chorfi Abdelouahab, secrétaire général, à l'effet de viser ou signer, au nom du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la jeunesse et des sports, tous actes concernant les services relevant de l'autorité de ce secrétariat d'Etat, à l'exception des décrets et des arrêtés réglementaires.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 8 chaabane 1394 (27 août 1974).

Dr MOHAMED TAHIRI JOUTI.

Le Premier ministre,

AHMED OSMAN.

Arrêté du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la jeunesse et des sports n° 682-74 du 8 chaabane 1394 (27 août 1974) portant délégation de signature.

LE SECRÉTAIRE D'ETAT AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE CHARGÉ DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires d'Etat et sous-secrétaires d'Etat, tel qu'il a été modifié et complété, notamment son article 2 ;

Vu le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique et notamment ses articles 5 et 64 ;

Vu le dahir n° 1-72-474 du 13 chaoual 1392 (20 novembre 1972) portant constitution du gouvernement, tel qu'il a été modifié ;

Vu l'arrêté du Premier ministre n° 3-342-74 du 7 chaabane 1394 (26 août 1974) portant délégation d'attributions et de signature au secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la jeunesse et des sports ;

Après avis conforme du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — A compter du 3 juillet 1974, délégation de signature est donnée à M. Lamri El Jouhari Mohamed, chef du bureau du budget et de la comptabilité du secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la jeunesse et des sports, aux fins de signer ou de viser les ordonnances de paiements, de virement ou de délégation de crédits, les pièces justificatives de dépenses, les ordres de recettes et, en général, toutes pièces comptables concernant le budget du secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la jeunesse et des sports, à l'exception des pièces et ordonnances concernant les marchés.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 8 chaabane 1394 (27 août 1974).

Dr MOHAMED TAHIRI JOUTI.

Le Premier ministre.

AHMED OSMAN.

Arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 849-74 du 14 chaabane 1394 (2 septembre 1974) portant délégation de signature.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES COMMUNICATIONS,

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires d'Etat et sous-secrétaires d'Etat, tel qu'il a été modifié et complété, notamment son article premier ;

Vu le dahir n° 1-72-474 du 13 chaoual 1392 (20 novembre 1972) portant constitution du gouvernement, tel qu'il a été modifié,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Délégation générale et permanente est donnée à M. Sabbane Ahmed, ingénieur en chef, directeur du port de Casablanca, à l'effet de signer ou de viser, au nom du ministre des travaux publics et des communications, tous actes concernant les services relevant de la direction du port de Casablanca, à l'exception des décrets et des arrêtés réglementaires et à l'exclusion des actes suivants :

Marchés passés après adjudication d'un montant supérieur à 500.000 dirhams ;

Marchés passés à la suite d'appel d'offres d'un montant supérieur à 400.000 dirhams ;

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Marchés par entente directe d'un montant supérieur à 200.000 ou à 400.000 dirhams si le marché est passé après concours ;

Décisions allouant des indemnités d'un montant supérieur à 50.000 dirhams en règlement des réclamations présentées par les entrepreneurs ou fournisseurs ;

Contrats passés en exécution des conventions sur la coopération administrative et technique ;

Arrêtés, décisions ou contrats particuliers concernant les nominations, licenciements, détachements ou mises en disponibilité du personnel non journalier ;

Arrêtés portant amodiation du domaine public de l'Etat ;

Sanctions à l'encontre du personnel au-delà du premier degré.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 14 chaabane 1394 (2 septembre 1974).

AHMED TAZI.

Le Premier ministre,

AHMED OSMAN.

Arrêté du ministre de la santé publique n° 871-74 du 14 chaabane 1394 (2 septembre 1974) portant délégation de signature.

LE MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE,

Vu le dahir n° 1-72-474 du 13 chaoual 1392 (20 novembre 1972) portant constitution du gouvernement, tel qu'il a été complété ou modifié, notamment par le dahir n° 1-74-240 du 2 rebia II 1394 (25 avril 1974) relatif à l'organisation et à la composition du gouvernement ;

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires d'Etat et sous-secrétaires d'Etat, tel qu'il a été modifié et complété, notamment son article 2 ;

Vu le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique, notamment ses articles 5 et 64 ;

Après avis conforme du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Délégation permanente est donnée à M. Khaldi Mohamed, chef du service du budget, à l'effet de signer ou viser, au nom du ministre de la santé publique, les ordonnances de paiement, de virement ou de délégation de crédits, les pièces justificatives de dépenses et les ordres de recettes au titre du budget général du ministère de la santé publique.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 14 chaabane 1394 (2 septembre 1974).

Dr AHMED RAMZI.

Arrêté du ministre de l'intérieur n° 840-74 du 10 chaabane 1394 (29 août 1974) nommant une délégation spéciale pour la commune d'Azemmour (province d'El-Jadida).

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

Vu le dahir n° 1-59-315 du 28 hija 1379 (23 juin 1960) relatif à l'organisation communale, tel qu'il a été modifié et complété et notamment ses articles 34 et 35 ;

Considérant que le conseil communal d'Azemmour a perdu plus de la moitié de son effectif à la suite de la démission collective de sept de ses membres ;

Considérant que de ce fait, et en vertu de l'article 34 du dahir précité, le conseil communal de la commune d'Azemmour (province d'El-Jadida) est suspendu de plein droit jusqu'à ce qu'il soit complété,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est nommée à la commune d'Azemmour une délégation spéciale présidée par le pacha de la ville d'Azemmour et composée des membres suivants : MM. M'Rabet Abbès, Benmiloud M'Hamed, Lamghari Lamsadar et Lagdali Kacem.

ART. 2. — Le gouverneur de la province d'El-Jadida est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 10 chaabane 1394 (29 août 1974).

MOHAMED HADDOU ECHIGUER.

RÉGIME DES EAUX

Avis d'ouverture d'enquête

Par arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 897-74 en date du 23 chaabane 1394 (11 septembre 1974) une enquête publique est ouverte du 30 octobre au 30 novembre 1974 dans le cercle de Kasba-Tadla sur le projet d'autorisation de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique (1 puits), d'un débit continu de 9 l/s, au profit de M. El Hadj Moha ou Khattar, pour l'irrigation de 18 hectares de la propriété sise au douar Aït Assem, cercle de Kasba-Tadla (province de Beni-Mellal).

Le dossier est déposé dans les bureaux du cercle de Kasba-Tadla (province de Beni-Mellal).

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES PARTICULIERS

MINISTERE DES POSTES, DES TELEGRAPHES ET DES TELEPHONES

Arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones n° 902-74 du 25 chaabane 1394 (13 septembre 1974) portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'ingénieurs d'Etat du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones.

LE MINISTRE DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES,

Vu le décret royal n° 1189-66 du 27 kaada 1386 (9 mars 1967) portant statut particulier du corps interministériel des ingénieurs et des adjoints techniques des administrations publiques, tel qu'il a été modifié ;

Vu le décret royal n° 401-67 du 13 rebia I 1387 (22 juin 1967) portant règlement général des concours et examens pour l'accès aux cadres, grades et emplois des administrations publiques ;

Vu l'arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones n° 428-71 du 27 avril 1971 portant règlement du concours pour le recrutement des ingénieurs d'Etat du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour le recrutement de quatre (4) ingénieurs d'Etat du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones aura lieu les 6, 7 et 8 décembre 1974 à Rabat.

ART. 2. — Les candidatures pourront être déposées jusqu'au 9 novembre 1974 à midi, dernier délai.

Rabat, le 25 chaabane 1394 (13 septembre 1974).

GÉNÉRAL DRISS BEN OMAR EL ALAMI.

Arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones n° 903-74 du 25 chaabane 1394 (13 septembre 1974) portant ouverture d'un examen d'aptitude professionnelle pour le recrutement de surveillantes.

LE MINISTRE DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES,

Vu le décret royal n° 1193-66 du 27 kaada 1386 (9 mars 1967) portant statut particulier du personnel du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones, tel qu'il a été modifié ou complété ;

Vu le décret royal n° 401-67 du 13 rebia I 1387 (22 juin 1967) portant règlement général des concours et examens pour l'accès aux cadres, grades et emplois des administrations publiques ;

Vu l'arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones n° 92-69 du 21 janvier 1969 portant règlement de l'examen d'aptitude professionnelle pour le recrutement des surveillantes,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un examen d'aptitude professionnelle pour le recrutement de trente (30) surveillantes aura lieu le 8 décembre 1974 à Rabat.

ART. 2. — Les trente (30) emplois sont ainsi répartis :

Vingt (20) de la branche des télécommunications ;

Dix (10) de la branche des services financiers.

ART. 3. — Les candidatures pourront être déposées jusqu'au 9 novembre 1974 à midi, dernier délai.

Rabat, le 25 chaabane 1394 (13 septembre 1974).

GÉNÉRAL DRISS BEN OMAR EL ALAMI.

Arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones n° 885-74 du 25 chaabane 1394 (13 septembre 1974) portant ouverture d'un examen d'aptitude professionnelle pour le recrutement d'agents techniques.

LE MINISTRE DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES,

Vu le décret royal n° 1193-66 du 27 kaada 1386 (9 mars 1967) portant statut particulier du personnel du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones, tel qu'il a été modifié ou complété ;

Vu le décret royal n° 401-67 du 13 rebia I 1387 (22 juin 1967) portant règlement général des concours et examens pour l'accès aux cadres, grades et emplois des administrations publiques ;

Vu l'arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones n° 219-68 du 1er mars 1968 portant règlement de l'examen d'aptitude professionnelle pour le recrutement d'agents techniques,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un examen d'aptitude professionnelle pour le recrutement de dix (10) agents techniques dont deux (2) pour la branche du dessin et huit (8) pour la branche de la commutation, aura lieu le 15 décembre 1974 à Rabat et, éventuellement, dans d'autres villes du Royaume.

ART. 2. — Les candidatures pourront être déposées jusqu'au 16 novembre 1974 à midi, dernier délai.

Rabat, le 25 chaabane 1394 (13 septembre 1974).

GÉNÉRAL DRISS BEN OMAR EL ALAMI.

Arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones n° 886-74 du 25 chaabane 1394 (13 septembre 1974) portant ouverture d'un examen d'aptitude professionnelle pour le recrutement de facteurs-chefs.

LE MINISTRE DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES,

Vu le décret royal n° 1193-66 du 27 kaada 1386 (9 mars 1967) portant statut particulier du personnel du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones, tel qu'il a été modifié ou complété ;

Vu le décret royal n° 401-67 du 13 rebia I 1387 (22 juin 1967) portant règlement général des concours et examens pour l'accès aux cadres, grades et emplois des administrations publiques ;

Vu l'arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones n° 218-68 du 1er mars 1968 portant règlement de l'examen d'aptitude professionnelle pour le recrutement des facteurs-chefs,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un examen d'aptitude professionnelle pour le recrutement de cinquante (50) facteurs-chefs aura lieu le 1er décembre 1974 à Rabat et, éventuellement, dans d'autres villes du Royaume.

ART. 2. — Les candidatures pourront être déposées jusqu'au 2 novembre 1974 à midi, dernier délai.

Rabat, le 25 chaabane 1394 (13 septembre 1974).

GÉNÉRAL DRISS BEN OMAR EL ALAMI.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Résultats de concours et d'examens

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÛRETÉ NATIONALE

Concours de commissaire de police « intérieur » des 1er et 2 février 1974

Sont admis, par ordre de mérite :

LISTE A : néant.

LISTE B : néant.

LISTE C : MM. Benchekroun Mohamed, Basri Mohamed, Benabdillah Ahmed, Ouhaddach Mohammed, Alami Mohammed, Bezaïd Driss, Morad Brahim, Azhary Abdelaziz et Hamdouchi Miloud.

Concours de commissaire de police des 11 et 12 janvier 1974 ouvert à l'extérieur

Est admis :

LISTE A : M. Lamhelhel Mohammed.

LISTE B : néant.

LISTE C : néant.

Concours d'officier de police réservé au personnel de la direction générale de la sûreté nationale des 25 et 26 janvier 1974

Sont admis, par ordre de mérite :

LISTE A : néant.

LISTE B : néant.

LISTE C : MM. Tabit Mohamed, Yahiaoui Driss, Mouhajar Salah et Zeraïqui Abdelouahed.

Concours d'officier de police du 28 décembre 1973 ouvert à l'extérieur

Sont admis, par ordre de mérite :

LISTE A : MM. Izougaghen Mohamed, Yahia Hassane, Seddiqi Abdellah, Asmi Ali, Dou-Rafei Rachid, Erragana Mohammed, Bassou Abdelhak, Khallouqi Mostafa Kamal, El Abbadi Mohammed, Tioual Mohamed, Chraka Mohamed, Heddad Abdelaziz, Elgaïdi Mokhtar, Lebdine M'Barek, Azmani Mohamed, Moulazim Saïd, Chourouk Abdelkhalek, Harti Ali, Hajjaj Mohammed Azeddine et Rabhi Abdellatif.

LISTE B : néant.

LISTE C : néant.

Concours d'officier de paix réservé au personnel de la direction générale de la sûreté nationale des 1er et 2 février 1974

Sont admis, par ordre de mérite :

LISTE A : néant.

LISTE B : néant.

LISTE C : MM. Jkaoua Aïssa et Guelaï Mohammed.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES

Concours pour le recrutement de trente (30) inspecteurs adjoints du travail et des affaires sociales et inspecteurs adjoints des lois sociales en agriculture du 12 juillet 1974

Sont admis, par ordre de mérite :

LISTE A : MM. Ben Elhoussaïn Abdeslam et Madrane Mohammed.

LISTE B : néant.

LISTE C : Mme et MM. Maskali Saïd, Mirat Souâd, Alaoui Ismaïli Abdelhafid, Mehdaoui Mohamed, Balahcen Ahmed, Chichou Abderrahim, Anwar Ahmed, Hajji Ali, Berdaâ Mohamed, Afoukane Mohamed, El Hazzat Mohamed, Bouanani Salah, El Hajji Tayebi, Ben harbit Ahmed, Alaoui Ismaïli Abdeslam, Benouda Mohamed, Benjelloun Abdelouhab, Dahha Mohamed, Messaoudi Moussi Mustapha, Boukhaoui Moulay Tayeb, Sebbar Mohamed, Ouayouch Mohamed et Badrija Abdelaziz.

AVIS ET COMMUNICATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES

DIVISION DES IMPÔTS

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs

Les contribuables sont informés que les rôles mentionnés ci-dessous sont mis en recouvrement aux dates qui figurent en regard et sont déposés dans les bureaux de perception intéressés.

LE 12 JOUMADA I 1394 CORRESPONDANT AU 3 JUIN 1974. — *Impôt sur les bénéfices professionnels :* Oujda-Médina, émission n° 9 de 1972 ; Berkane, émissions nos 3 de 1970, 4 de 1971, 5 de 1972 et 7 de 1974 ; Kenitra—Recette-municipale, émissions nos 10, 15 de 1972, 11 et 16 de 1973 ; Kenitra-Médina, émission n° 7 de 1973 ; Rabat-Ville, émissions nos 34 de 1972, 40, 44 de 1973 et 46 de 1974 ; Rabat-Océan, émissions nos 24, 31 de 1972, 20, 25, 29, 32 et 33 de 1973 ; Rabat—Yacoub-El-Mansour, émission n° 7 de 1973 ; Casablanca—Roches-Noires, émission n° 122 de 1973 ; Casablanca—Sidi-Belyout, émissions nos 21, 73, 78, 126, 131 de 1972, 22, 79, 81 et 132 de 1973 ; Casablanca—Cité-Mohammedia, émissions nos 103 de 1972, 15, 108 de 1973 et 109 de 1974 ; Casablanca—Sidi-Othmane, émission n° 5 de 1973 ; Casablanca—Place-des-Nations-Unies, émissions nos 46 de 1965, 20, 23, 33, 53, 58, 111 de 1972, 21, 24, 41, 63, 113 de 1973, 22, 42, 55, 56 et 71 de 1974 ; Casablanca-Mâarif, émissions nos 49, 54, 57 de 1972, 27, 48 et 58 de 1973 ; Casablanca—El-Fida, émissions nos 11 et 12 de 1974 ; Casablanca-Bourgogne, émission n° 13 de 1972 ; Beni-Mellal—Ancienne-Médina, émission n° 6 de 1972 ; Safi-Port, émissions nos 33 de 1969, 34 de 1970, 35 de 1971, 36 de 1972, 37 de 1973 et 38 de 1974 ; Marrakech-Guéliz, émissions nos 30 de 1972 et 31 de 1973 ; Marrakech—Arsèt-Lemâach, émission n° 7 de 1968 ; Tanger—Recette-municipale, émissions nos 18 de 1970 et 25 de 1973 ; Tétouan—Al-Adala, émissions nos 21 de 1973 et 22 de 1974 ; Larache, émission n° 8 de 1973.

LE 12 JOUMADA I 1394 CORRESPONDANT AU 3 JUIN 1974. — *Contribution complémentaire :* Jerada, Fès—Aïn-Kadous, Souk-el-Arbàa-du-Rharb et Had-Kourt, émission n° 2 de 1973 ; Berkane, émissions nos 7 de 1972 et 8 de 1973 ; Ksar-es-Souk, émissions nos 1 de 1972 et 2 de 1973 ; Kenitra—Recette-municipale et Sidi-Slimane, émissions nos 3 de 1972 et 2 de 1973 ; Kenitra-Médina et Ouled-Teïma, émission n° 3 de 1973 ; Rabat-Ville, émissions nos 84, 93, 100 de 1972, 83, 85, 89, 91, 94, 96 et 98 de 1973 ; Rabat-Océan, émission n° 10 de 1973 ; Rabat—Yacoub-El-Mansour, émission n° 5 de 1973 ;

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Khemissèt et Tiflèt, émission n° 1 de 1973 ; Casablanca—Sidi-Belyout, émissions nos 6 de 1972, 3 et 111 de 1973 ; Casablanca-Mâarif, émissions nos 14, 16 de 1972, 9, 12, 14, 15 et 17 de 1973 ; Casablanca-Bourgogne, émissions nos 3, 6, 14 de 1972 et 12 de 1973 ; Safi-Port, émissions nos 7 de 1972, 8 et 9 de 1973 ; Marrakech-Guéliz, émission n° 7 de 1973 ; Agadir, émissions nos 5 de 1972 et 3 de 1973 ; Inezgane, émission n° 2 de 1972 ; Tanger—Recette-municipale, émissions nos 20, 22 et 25 de 1973 ; Tétouan—Al-Adala, émission n° 11 de 1973 ; Larache, émissions nos 6 de 1972 et 7 de 1973.

Le 15 joumada I 1394 correspondant au 6 juin 1974. — *contribution complémentaire :* Oujda-Ville nouvelle, émission n° 7 de 1974, Oujda—Bab-El-Gharbi, émissions nos 5 de 1972, 6 de 1973, 7, 8, 9 et 10 de 1974 ; Jerada et Salé-Tabriquèt, émission n° 3 de 1974 ; Berkane, émissions nos 6 et 9 de 1974 ; Meknès-Batha, émissions nos 14, 20, 21 de 1974 ; Kenitra—Recette-municipale, émissions nos 1 et 4 de 1974 ; Kenitra-Médina, émissions nos 1 et 2 de 1974 ; Sidi-Kacem, Sidi-Slimane, Ouazzane, Had-Kourt, Agadir et Inezgane, émission n °1 de 1974 ; Rabat-Ville, émissions nos 82, 86, 88, 90, 92, 95, 97 et 99 de 1974 ; Rabat-Océan, émission n° 11 de 1974 ; Rabat—Yacoub-El-Mansour, émissions nos 4 et 6 de 1974 ; Rommani, émission n° 6 de 1974 ; Khemissèt, Tiflèt et Oulad-Teïma, émission n° 2 de 1974 ; Casablanca—Roches-Noires, émission n° 111 de 1974 ; Casablanca—Sidi-Belyout, émissions nos 2, 22, 26, 27, 28, 29 et 112 de 1974 ; Casablanca—Place-des-Nations-Unies, émissions nos 7, 8, 9 et 25 de 1974 ; Casablanca-Mâarif, émissions nos 8, 10, 11, 13, 15 et 18 de 1974, Casablanca—Oued-El-Makhazine, émissions nos 8, 10 de 1972, 6 de 1973 et 7 de 1974 ; Casablanca-Bourgogne, émissions nos 5, 8, 11, 13 et 15 de 1974 ; Berrechid, émissions nos 3 de 1973 et 4 de 1974 ; Khouribga, émissions nos 1, 2 de 1973 et 3 de 1974 ; Safi-Port, émission n° 10 de 1974 ; Marrakech-Guéliz, émissions nos 6 et 8 de 1974 ; Tanger-Médina, émission n° 11 de 1974 ; Tanger—Recette-municipale, émissions nos 27 de 1972, 28 de 1973, 21, 23, 24, 26, 29, 30 et 31 de 1974 ; Larache, émission n° 8 de 1974.

Le 17 joumada I 1394 correspondant au 8 juin 1974. — *Impôt sur les bénéfices professionnels :* Oujda-Ville nouvelle, émissions nos 12 de 1971, 13 de 1972, 14 de 1973 et 10 de 1973 ; Oujda—Bab-El-Gharbi, émission n° 9 de 1974 ; Berkane, émissions nos 2 de 1969, 6 de 1973 et 8 de 1974 ; Fès-Ville nouvelle, émissions nos 35 de 1970, 36 de 1971, 32, 37, 45 de 1972, 42 de 1973 et 43 de 1974 ; Taza, émissions nos 4 de 1970 et 6 de 1972 ; Meknès-Batha, émissions nos 23 de 1968, 24 de 1969, 18 de 1970, 19 de 1971, 20 de 1972, 21 de 1973 et 22 de 1974, Meknès-Ryad, émissions nos 13 de 1969, 14 de 1970, 15 de 1971, 16 de 1972 et 17 de 1973 ; Rabat-Ville, émission n° 51 de 1973 ; Rabat—Yacoub-El-Mansour, émissions nos 8, 9 et 12 de 1974 ; Khemissèt, émission n° 3 de 1974 ; Casablanca—Roches-Noires, émissions nos 124 de 1970 et 126 de 1972 ; Casablanca—Sidi-Belyout, émissions nos 129 de 1969, 14 de 1970, 15, 30 de 1971, 16 de 1972, 74, 127 de 1973, 12 et 86 de 1974 ; Casablanca—Cité-Mohammedia, émissions nos 11 de 1970, 12 de 1971, 13 de 1972 et 14 de 1973 ; Casablanca—Sidi-Othmane, émission n° 5 de 1974 ; Casablanca—Place-des-Nations-Unies, émissions nos 65 de 1969, 38 de 1972, 54, 57 de 1973, 70 et 114 de 1974 ; Casablanca-Mâarif, émissions nos 23 de 1970, 24 de 1971, 25 de 1972, 26 de 1973, 29, 63 et 64 de 1974 ; Casablanca—Oued-El-Makhazine, 45 de 1970 et 46 de 1971 ; Casablanca-Bourgogne, émissions nos 18 de 1970, 14 de 1973 et 21 de 1974 ; Beni-Mellal—Ancienne-Médina, émission n° 7 de 1973 ; Khouribga, émissions nos 9 et 10 de 1974 ; El-Jadida-Plateau, émission n° 7 de 1974 ; Safi-Port, émissions nos 20 de 1969, 21 de 1970, 22 de 1971, 23 de 1972, 39, 40, 41 et 42 de 1974 ; Marrakech-Guéliz, émissions nos 23 de 1967, 24 de 1969, 25 de 1970, 26 de 1971 et 32 de 1973 ; Marrakech—Arsèt-Lemâach, émissions nos 8 de 1969 et 9 de 1970 ; Tanger—Recette-municipale, émissions nos 19 de 1971, 20 de 1972 et 27 de 1974 ; Tétouan —Al-Adala, émissions nos 24 et 25 de 1974.

Le 19 joumada I 1394 correspondant au 10 juin 1974. — *Impôt sur les bénéfices professionnels :* Fès-Ville nouvelle, émissions nos 38, 39, 44 de 1973, 40 et 41 de 1974 ; Taza, émissions nos 7 et 8 de 1973 ; Guercif, émission n° 2 de 1974 ; Kenitra-Médina, émissions nos 11 de 1973, 10 et 12 de 1974 ; Sidi-Slimane, émission n° 10 de 1974 ; Rabat-Ville, émissions nos 43 de 1972, 35, 50 de 1973 et 45 de 1974 ; Rabat-Océan, émissions nos 22 de 1970, 35 de 1973, 34 et 36 de 1974 ; Casablanca—Roches-Noires, émissions nos 129 de 1970, 125, 130 de 1971, 131 de 1972, 127, 132 de 1973 et 133 de 1974 ; Casablanca—Sidi-Belyout, émissions nos 87, 95 de 1970, 88, 96 de 1971, 89 de 1972, 17, 59, 83, 94, 97, 133 de 1973, 82, 90, 91, 92 et 134 de 1974 ; Casablanca—Place-des-Nations-Unies, émissions nos 48, 66 de 1970, 39, 47, 67, 72, 115 de 1971, 46, 68, 73, 116 de 1972, 37, 45, 69, 74, 117 de 1973, 36, 43, 44, 75, 76, 77 et 118 de 1974 ; Casablanca-Mâarif, émissions nos 67 de 1971, 61, 66 de 1972, 62, 65 de 1973, 28 et 60 de 1974 ; Casablanca-Bourgogne, émissions nos 17 de 1968 et 19 de 1971 ; Safi-Port, émissions nos 25 de 1972, 43 et 44 de 1974 ; Essaouira-Ville nouvelle, émissions nos 5 de 1970, 6 de 1971, 7 de 1972, 3 et 4 de 1974 ; Marrakech-Guéliz, émissions nos 28 de 1973 et 33 de 1974 ; Tanger—Recette-municipale, émissions nos 21, 22 de 1973 et 26 de 1974 ; Tétouan—Al-Adala, émissions nos 26, 27 et 28 de 1974 ; Larache, émissions nos 4 de 1969, 5 de 1970, 6 de 1971 et 7 de 1972 ; Ksar-el-Kebir, émissions nos 6 de 1968, 7 de 1969, 8 de 1970, 9 de 1971, 10 de 1972, 11 de 1973 et 5 de 1974 ; Asilah, émissions nos 1 de 1969, 2 de 1970, 3 de 1971 et 4 de 1972 ; Nador, émissions nos 6 de 1974.

Le 19 joumada I 1394 correspondant au 10 juin 1974. — *Contribution complémentaire :* Oujda—Bab-El-Gharbi, émission n° 3 de 1974 ; Meknès-Batha, émissions nos 22, 25 de 1972, 26 de 1973, 24 et 27 de 1974 ; El-Hajeb, émission n° 2 de 1974 ; Kenitra—Recette-municipale, émissions nos 5 de 1973 ; Casablanca—Sidi-Belyout, émission n° 8 de 1972 ; Casablanca—Place-des-Nations-Unies, émissions nos 27, 29 de 1973, 9, 26 et 28 de 1974 ; Casablanca—Oued-El-Makhazine, émission n° 11 de 1973 ; Safi-Port, émission n° 11 de 1973 ; Marrakech-Guéliz, émission n° 9 de 1973 ; Tanger—Recette-municipale, émission n° 32 de 1974.

Le 29 joumada I 1394 correspondant au 20 juin 1974. — *Impôt sur les bénéfices professionnels :* Kenitra—Recette-municipale, émissions nos 16 de 1969 et 15 de 1970 ; Kenitra-Médina, émissions nos 10 de 1971 et 7 de 1972 ; Sidi-Kacem, émissions nos 14 de 1970, 10 de 1971 et 7 de 1972 ; Souk-el-Arba-du-Rharb, émissions nos 14 de 1969, 16 de 1970, 10 de 1971 et 7 de 1972 ; Casablanca—Cité-Mohammedia, émission n° 15 de 1969 ; Casablanca—Place-des-Nations-Unies, émissions nos 9 de 1971 et 7 de 1972 ; Casablanca-Mâarif, émissions nos 15 de 1968, 1970, 10 de 1971 et 7 de 1972.

Le 29 joumada I 1394 correspondant au 20 juin 1974. — *Prélèvement sur les traitements et salaires :* Oujda-Ville nouvelle, émissions nos 6 de 1970, 4 de 1971 et 3 de 1972 ; Oujda-Médina, Jerada, Berkane et Taourirt, émission n° 1 de 1973 ; Fès-Ville nouvelle, émission n° 6 de 1972 ; Oujda—Bab-El-Gharbi, émissions nos 4 de 1971, 3 de 1972 et 1 de 1973 ; Kenitra—Recette-municipale, émissions nos 7 de 1971, 5, 4 de 1972 et 1 de 1974 ; Sidi-Kacem, émissions nos 3 de 1971 et 4 de 1972 ; Sidi-Slimane, émissions nos 1 de 1973 et 1974 ; Casablanca—Roches-Noires et Casablanca—Sidi-Belyout, émission n° 4 de 1971 ; Casablanca—Cité-Mohammedia, émissions nos 5 de 1971 et 2 de 1972 ; Casablanca—Place-des-Nations-Unies et Tétouan—Bab-Rouah, émission n° 3 de 1972 ; Settat, émission n° 1 de 1972 ; Berrechid, émission n° 1 de 1971, 1972 et 1973 ; Ben-Slimane, émission n° 1 de 1971, 1972, 1973 et 1974 ; Oued-Zem, émission n° 1 de 1972 et 1973 ; Khouribga, émissions nos 2 de 1971 et 1 de 1972, 1973 ; Beni-Mellal—Ancienne-Médina, émission n° 1 de 1971 et 1972 ; Safi-Port, émissions nos 1 de 1971 et 5 de 1972 ; Essaouira-Ville nouvelle, émission n° 5 de 1972 ; Agadir, émissions nos 11 de 1971, 5, 6 de 1972 et 2 de 1973 ; Tanger-Médina, émission n° 7 de 1971 ; Tanger—Recette-municipale, émissions nos 10 de 1970, 7 de 1971 et 4 de 1972 ; Tétouan—Al-Adala, émissions nos 12 de 1970 et 4 de 1972 ; Larache, émissions nos 3, 4 de 1971, 1, 2, 3 de 1972 et 1 de 1973 ; Ksar-el-Kebir, émissions nos 2 de 1971 et 1 de 1972, 1973.

Le 29 joumada I 1394 correspondant au 20 juin 1974. — *Réserve d'investissements :* Ksar-es-Souk, émission n° 1 de 1973 ; Casablanca—Roches-Noires, émissions nos 3 de 1971, 6 de 1972, 2 et 5 de 1973 ; Casablanca—Sidi-Belyout, émissions nos 7, 8, 10 de 1968 ;

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

8 de 1969, 5, 6, 8 de 1970, 2, 3, 8, 9 de 1971, 2, 5, 7, 8, 9, 11 de 1972, 3, 4, 5, 12, 13 de 1973 et 1 *bis* accélérée de 1974 ; Casablanca—Cité-Mohammedia, émissions nos 3 de 1968, 1969, 1970, 1, 2 de 1971, 2, 3 de 1972 et 2 de 1973 ; Casablanca—Sidi-Othmane, émissions nos 2 de 1969, 1970, 1971 et 1972 ; Casablanca—Place-des-Nations-Unies, émissions nos 5 de 1965, 9 de 1966, 1967, 7 de 1968, 8 de 1969, 8, 9 de 1970, 7 de 1971, 6, 7, 8 de 1972, 7, 8, 9 de 1973, 1 *bis* et 1 *ter* accélérée de 1974 ; Casablanca—El-Fida, émission n° 1 *bis* accélérée de 1974 ; Casablanca—Oued-El-Makhazine, émissions nos 4 de 1972 et 6 de 1973 ; Mohammedia, émissions nos 1 de 1971, 2 de 1972 et 1973 ; Safi—Recette-municipale, émissions nos 6 de 1969, 5, 6 de 1970, 4 de 1971, 2, 3 de 1972, 1973, 1 *bis* et 1 *ter* accélérée de 1974 ; Youssoufia, émissions nos 2 de 1971, 1 de 1972 et 1973 ; Essaouira—Recette-municipale, émissions nos 4 de 1971, 3 de 1972 et 2 de 1973 ; Marrakech-Guéliz, émissions nos 6 de 1967, 10 de 1969, 12 de 1970, 9 de 1970, 1971, 6 de 1972, 10 de 1973 et 1 *bis* accelerée de 1974 ; Marrakech—Arsèt-Lemâach, émissions nos 1 de 1968 et 1969.

Le 27 rebia II 1394 correspondant au 20 mai 1974. — *Impôt agricole :* Mohammedia, émissions nos 1043 à 1046 de 1973 ; Casablanca-Bourgogne, émissions nos 1047 à 1051 de 1973 ; Benahmed, émissions nos 1052 à 1057 de 1973 ; Ben Slimane, émissions nos 1058 à 1060 de 1973 ; Berrechid, émissions nos 1061 à 1063 de 1973 ; Sidi-Bennour, émission n° 1064 de 1973 ; Azrou, émissions nos 1065 à 1069 de 1973 ; Ksar-es-Souk, émissions nos 1070 à 1077 de 1973 ; Asilah, émission n° 1078 de 1973 ; Khemissèt, émission n° 1079 de 1973 ; Tiflèt, émissions nos 1080 et 1081 de 1973 ; Fès-Ville nouvelle, émission n° 1082 de 1974.

Le 29 joumada I 1394 correspondant au 20 juin 1974. — *Impôt agricole :* Souk-el-Arba, émissions nos 1257 à 1271 de 1973 ; Essaouira, émissions nos 1272 à 1274 de 1973 ; Safi-Ville, émissions nos 1275 à 1280 de 1973 ; Youssoufia, émissions nos 1281 à 1287 de 1973 ; Ouezzane, émissions nos 1288 à 1297 de 1973 ; Sidi-Kacem, émissions nos 1298 à 1300 de 1973 ; Kenitra-Médina, émissions nos 1301 à 1305 de 1973 ; Sidi-Slimane, émissions nos 1306 à 1311 de 1973 ; Had-Kourt, émissions nos 1312 à 1316 de 1973 ; Fès-Batha, émission nos 1317 à 1319 de 1973 ; Fkih-ben-Salah, émissions nos 1320 à 1327 de 1973 ; Demnate, émission n° 1328 de 1973 ; Tiflèt, émissions nos 1329 à 1337 ; Khemissèt, émissions nos 1338 à 1343 de 1973 ; Fès—Aïn-Kadous, émissions nos 1344 à 1348 de 1974 ; Fès-Batha, émission n° 1349 de 1974 ; Azemmour, émission n° 1350 de 1974 ; Marrakech-Médina, émissions nos 1351 à 1359 de 1971 et 1972 ; Oued-Zem, émission n° 1360 de 1972 ; Khouribga, émissions nos 1361, 1362 de 1971 et 1972.

Le directeur adjoint,
chef de la division des impôts,
Abdelkader Kadiri.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ROYAUME DU MAROC

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

Service de l'Administration Générale

Application des articles 2 et 3 des dahirs n°s 1-59-367 et 1-57-008 du 21 chaabane 1379 (19 février 1960)

LISTE NOMINATIVE DU PERSONNEL MÉDICAL AUTORISÉ A EXERCER AU 1er JANVIER 1974

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
AGADIR (Province d'Agadir)			
1° Médecins			
M. AZOULAY Salomon.	28 juillet 1971.	Montpellier.	25 août 1972.
Mme FAHNA-NEVES-DA-COSTA-TORRES-Maria.	13 novembre 1956.	Lisbonne.	12 février 1966.
MM. HAMELIN Paul.	26 janvier 1959.	Lyon.	9 juin 1972.
JACOB Albert.	10 juillet 1963.	Louvain.	24 décembre 1971.
LE MUET Georges.	29 novembre 1956.	Paris.	2 juillet 1971.
LJUBUNIK Tarik.	4 novembre 1969.	Skopje.	2 mars 1971.
MEYER Daniel.	18 décembre 1926.	Bordeaux.	4 mai 1946.
TEMSTET Raphaël.	26 mars 1964.	Paris.	10 avril 1967.
VAN OPPENS Georges (1).	8 août 1958.	Bruxelles.	5 novembre 1969.
TAILLARD Paul.	29 juillet 1929.	Bordeaux.	19 mai 1973.
2° Pharmaciens			
Mme BENSELMA Aïcha, épouse KHELILI.	30 novembre 1965.	Alger.	8 octobre 1973.
M. BISSINGER Albert.	8 septembre 1964.	Strasbourg.	13 octobre 1967.
Mme DOUVIER Louise, épouse MEYER.	22 juillet 1940.	Lyon.	24 mai 1946.
MM. MORYOUSSEF Maurice.	9 juillet 1958.	Montpellier.	14 août 1961.
TAHIRI Idriss.	30 septembre 1968.	Paris.	9 décembre 1970.
3° Chirurgiens-dentistes			
MM. BOURDON Patrice.	8 mars 1971.	Paris.	12 décembre 1973.
CORTY Robert.	25 juin 1965.	Marseille.	27 août 1969.
Mme ZYGLARSKA Irena, épouse STRETTER.	15 juin 1935.	Varsovie.	10 septembre 1970.
4° Clinique			
Clinique médicale, chirurgicale et d'obstétrique du docteur HAMELIN, sise 34, rue Ibn Toumert, autorisée le 9 juin 1972.			
Infirmier			
M. RIDA Hassan.	24 décembre 1964.	Rabat.	3 octobre 1972.
AIN DJEMEL (Province de Casablanca)			
Infirmier dit « autorisé »			
M. LEVESQUE Aomar.	Rabat (examen de récupération).		23 août 1966.
AL HOCEIMA (Province d'Al Hoceima)			
1° Médecin			
M. ABOULFETH Alami.	20 juin 1970.	Moscou.	6 février 1973.
2° Pharmacienne			
Mme REDONDO-AVILA Maria, veuve MOLINA.	8 juin 1956.	Grenade.	13 novembre 1958.

(1) Stomatologiste.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
AMIZMIZ (Province de Marrakech)			
Sage-femme			
Mlle PRIOR Patricia.	12 juillet 1949.	Central Midwives Board.	avril 1958.
AOULI (Province de Ksar-es-Souk)			
Médecin			
M. DELORME Lucien.	9 juin 1944.	Lyon.	30 août 1960.
ASILAH (Province de Tétouan)			
1° *Médecin*			
M. DA SILVA CARVALHO Antonio Eduardo.	4 octobre 1947.	Coimbre (Portugal).	14 avril 1967.
2° *Sage-femme*			
Mme REQUERA Y BARRERA Josepha.	18 février 1921.	Madrid.	4 août 1961.
3° *Infirmier*			
M. VILLASECA-MARCENARO José.	15 avril 1929.	Séville.	25 avril 1961.
AZEMMOUR (Province d'El-Jadida)			
1° *Médecin*			
M. VLADUSIC Vojin.	21 mars 1961.	Belgrade.	10 juillet 1967.
2° *Pharmacien*			
M. TAZI Taieb.	30 juin 1970.	Tours.	9 novembre 1971.
AZROU (Province de Meknès)			
Pharmacienne			
Mme URBANO JIMENEZ Maria del Carmen (1).	28 juin 1966.	Madrid.	5 septembre 1968.
BENAHMED (Province de Settat)			
Médecin			
M. BOROS Vida.	5 octobre 1939.	Budapest.	31 juillet 1969.
BENI-MELLAL (Province de Beni-Mellal)			
1° *Médecins*			
MM. NACIRI Abdelkader.	10 juillet 1969.	Kiev.	14 novembre 1970.
NAHAS Mohamed Fadel.	19 novembre 1966.	Paris.	2 février 1970.
VEDRENNE Henry.	19 décembre 1941.	Bordeaux.	2 septembre 1952.
2° *Dentiste*			
Mme MURATOVIC Sylvia.	29 octobre 1963.	Belgrade.	26 novembre 1970.
3° *Pharmaciens*			
Mme BENJELLOUN Naïma, épouse SEFRIOUI.	16 juillet 1968.	Bordeaux.	19 octobre 1970.
Mlle BELKZIZ Khadija.	28 mai 1968.	Montpellier.	23 juillet 1970.
MM. KABBES Saddok.	19 octobre 1934.	Toulouse.	13 novembre 1958.
VERGE Guy.	27 février 1947.	Bordeaux.	9 mai 1956.

(1) A vendu à M. CASANOVA Y. Étienne le 2 février 1973.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
BEN-SLIMANE (Province de Settat)			
1° Médecins			
M. MEHTA Juyantumar.	21 août 1951.	**Bombay.**	25 juillet 1964.
Mme MEHTA, née de VUYST Simone.	4 juillet 1956.	Bruxelles.	25 juillet 1964.
M. MESSAOUDI Larbi.	30 juin 1971.	Grinill.	24 novembre 1973.
2° Pharmaciens			
M. FILALI HILALI Abdelouhab.	27 juin 1969.	Tours.	16 mars 1972.
Mme GOWOROWSKA, née **HANDITER** Irène.	24 octobre 1933.	**Varsovie.**	5 décembre 1946.
BERKANE (Province d'Oujda)			
1° Médecins			
MM. **BOUGHOUTROUCH Mohamed.**	22 octobre 1968.	Grenade.	16 novembre 1972.
BOUVIER Pierre.	11 janvier 1950.	Bucarest.	15 mai 1971.
NAVARRO Y SEGURA Francisco.	20 mars 1951.	Grenade.	12 novembre 1951.
2° Pharmacien			
M. MALEZIEUX Théo.	2 août 1938.	Paris.	16 janvier 1940.
3° Dentiste			
M. KATZ Lazare.	26 juin 1959.	Toulouse.	27 avril 1960.
4° Infirmière			
Mme MALRIC Michèle, née GUIRAUD.	29 juin 1966.	Toulouse.	14 août 1967.
BERRECHID (Province de Settat)			
1° Médecins			
MM. GACON Marcel-Jean.	26 novembre 1954.	Paris.	17 avril 1969.
JANKOVITCH Tomislav.	31 janvier 1957.	**Zagreb.**	29 septembre 1966.
POITROT Robert.	3 juillet 1937.	Aix-Marseille.	30 septembre 1957.
2° Pharmaciens			
MM. BEJOT Jacques.	31 juillet 1959.	Paris.	4 février 1964.
BERRECHID Mehdi.	10 juillet 1970.	Montpellier.	28 avril 1972.
3° Infirmier dit « autorisé »			
M. HOUSSAINI Omar.	Rabat (examen de récupération).		8 juin 1966.
BIR-JDID (Province d'El-Jadida)			
Pharmacien			
M. **RIEGO YURGAL Emilio.**	10 avril 1928.	Madrid.	16 juin 1964.
BOUARFA (Province d'Oujda)			
Médecin			
M. MOURET André.	6 novembre 1959.	Montpellier.	26 septembre 1966.
BOU AZER (Province d'Ouarzazate)			
Médecin			
M. COLLE René.	17 juillet 1969.	Liège.	10 octobre 1970.
BOUSKOUR (Province d'Ouarzazate)			
Médecin			
M. BRASSEUR Francis.	10 juillet 1972.	Louvain.	23 novembre 1973.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
CASABLANCA (Préfecture de Casablanca)			
1° Médecins			
MM. ABITBOL Victor.	6 juillet 1956.	Paris.	23 février 1957.
ACQUAVIVA Raphaël.	17 janvier 1957.	Paris.	6 juin 1972.
ACINAS-ALCADES Roman.	3 décembre 1933.	Madrid.	3 juillet 1958.
AGUEZNAY Abdallah Ahmed.	21 janvier 1955.	Grenade.	26 mai 1962.
AGUEZNAY Mustapha.	21 novembre 1955.	Grenade.	11 juin 1960.
ALAMI Abdeslem.	8 juillet 1959.	Toulouse.	28 décembre 1962.
ALBERT-CASSAR José.	14 juin 1955.	Séville.	21 mars 1958.
ALCARRAZ Jaime.	29 mars 1952.	Madrid.	3 avril 1954.
AMNOH Ali.	10 mars 1970.	Solowouca.	10 avril 1972.
Mme AMOUR Jacqueline, épouse BESSON.	7 novembre 1950.	Paris.	11 juin 1951.
MM. AOUFI Hassan.	7 janvier 1970.	Madrid.	11 décembre 1973.
ARENA Francesco.	16 novembre 1927.	Turin.	25 juin 1952.
AUBIN André.	15 novembre 1947.	Alger.	11 avril 1949.
AYOUCH Driss.	24 février 1964.	Paris.	31 juillet 1965.
BAKALI Abdeslam.	1er décembre 1962.	Madrid.	31 juillet 1965.
BAQUET René.	21 décembre 1932.	Bordeaux.	19 avril 1950.
BARBIER Léon.	22 septembre 1938.	Paris.	3 avril 1946.
BARGACH Ahmed.	15 mars 1967.	Nancy.	14 février 1972.
BAUDOUIN Yves.	26 octobre 1954.	Paris.	15 avril 1957.
BELHOUCINE Abderrahmane.	10 mars 1970.	Montpellier.	14 septembre 1972.
BENABADJI Abdelkrim.	5 juillet 1966.	Tours.	10 mars 1970.
BENABDALLAH Abdelhafid.	10 novembre 1966.	Paris.	13 août 1968.
BENAJIBA Arafa.	3 avril 1964.	Madrid.	8 août 1967.
BENCHEIKH Abdelhamid.	5 septembre 1960.	Montpellier.	25 novembre 1964.
BENGELLOUN Boubkèr.	14 juillet 1955.	Montpellier.	20 janvier 1956.
BENJELLOUN Abdellatif.	20 octobre 1962.	Paris.	10 juillet 1964.
BENJELLOUN Driss.	26 février 1964.	Paris.	3 juin 1966.
BENJELLOUN Driss.	26 septembre 1963.	Paris.	20 février 1968.
BENJELLOUN Saad.	17 décembre 1959.	Montpellier.	3 janvier 1962.
BENKIRANE Mohamed.	8 octobre 1965.	Montpellier.	18 mai 1966.
BEN MEBAREK Mohamed.	20 octobre 1955.	Paris.	19 septembre 1959.
BEN MOKHTAR Mohamed.	29 juillet 1949.	Bordeaux.	30 décembre 1949.
BENNANI Mohamed.	26 septembre 1963.	Paris.	27 août 1966.
BENIS Abdelhamid.	2 juin 1964.	Strasbourg.	28 janvier 1966.
BENNIS Abdelkrim.	28 février 1970.	Cadix.	1er octobre 1970.
BENNIS Driss	28 octobre 1953.	Paris.	10 mars 1954.
BENNIS Mustapha.	22 janvier 1965.	Bordeaux.	27 janvier 1966.
BENNOUNA Abdelhamid.	7 novembre 1967.	Nancy.	10 octobre 1969.
BENYAKHLEF Abdelhamid.	17 janvier 1957.	Paris.	7 avril 1969.
BENYOUNÈS Jacques.	30 janvier 1951.	Alger.	11 février 1952.
BENZAQUEN Léon.	19 octobre 1936.	Paris.	27 octobre 1936.
BERRADA Abdellatif.	6 mars 1964.	Paris.	10 avril 1967.
BERRADA Baby Abdelhak.	30 juin 1965.	Bruxelles.	6 mars 1971.
BESSON Henry.	2 mai 1945.	Paris.	17 juin 1950.
BESSON Pierre.	8 février 1945.	Paris.	3 août 1950.
BOJADJIJEF Glicor.	5 janvier 1949.	Belgrade.	20 août 1971.
BLIND Gilbert-Georges.	26 octobre 1954.	Paris.	4 août 1961.
BOMPOINT Jacques.	11 juillet 1949.	Bordeaux.	11 août 1954.
BOUCETTA Omar.	6 juillet 1959.	Paris.	13 décembre 1956.
BOTTOU Marc.	4 mars 1941.	Montpellier.	29 mars 1949.
BOUCHAREB Abdelali.	4 avril 1973.	Paris.	29 août 1973.
BOUCHTA Mohamed.	17 avril 1967.	Paris.	10 mars 1970.
Mme BOUFLET Solange, épouse LAHLOU.	14 février 1968.	Paris.	13 mai 1968.
BOURRA Ahmed.	7 juillet 1969.	Lille.	7 février 1973.
MM. BOUTALEB Mohamed.	17 janvier 1957.	Paris.	29 janvier 1966.
BOUJIBAR Mustapha.	26 mars 1964.	Paris.	26 mai 1966.
BOUKHLEF Abdelkrim.	28 octobre 1965.	Montpellier.	5 décembre 1970.
BOUREZGUI Khalid.	4 novembre 1968.	Rabat.	20 février 1973.
BRAMI Gaston.	31 juillet 1944.	Alger.	13 mars 1945.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
	1° *Médecins* (suite)		
Mme BRECKX Thérèse, épouse CHORFI.	18 août 1950.	Bruxelles.	24 juin 1970.
MM. BRISSOT Georges.	14 juin 1945.	Paris.	22 décembre 1945.
BRU Pierre (1).	19 décembre 1930.	Toulouse.	31 janvier 1953.
BUROU Georges.	26 septembre 1938.	Alger.	28 novembre 1940.
CASANOVA Jean-Baptiste.	9 mars 1940.	Aix-Marseille.	10 janvier 1941.
CHAUVIN André.	10 avril 1946.	Bordeaux.	12 novembre 1952.
CHELLY Mohamed.	3 mars 1949.	Paris.	18 mars 1971.
CHÉNEBAULT Jean.	4 décembre 1939.	Paris.	9 octobre 1941.
CHEVRET Robert.	19 décembre 1945.	Paris.	22 décembre 1950.
CHIC Maurice.	2 août 1917.	Toulouse.	20 octobre 1933.
CHORFI Ahmed.	1er juillet 1948.	Paris.	30 mars 1957.
CHRAIBI Driss.	17 septembre 1965.	Aix-Marseille.	3 avril 1966.
CHRAIBI Mohamed.	23 octobre 1970.	Rabat.	21 février 1973.
CLEVIER Claude.	25 juin 1944.	Paris.	26 septembre 1961.
COCHAIN Jean-Pierre.	26 mars 1964.	Paris.	19 août 1965.
COHEN Aaron-Abner.	27 septembre 1909.	Paris.	26 juillet 1939.
COIQUAUD Antoine.	29 juin 1943.	Bordeaux.	10 juillet 1951.
COMTE Henri.	29 juin 1926.	Lyon.	7 décembre 1929.
COSTA Raymond.	22 janvier 1941.	Paris.	7 juin 1943.
COUDON Émile (2).	14 décembre 1943.	Alger.	16 mars 1946.
CROSTE Gérard.	10 juillet 1951.	Toulouse.	28 novembre 1951.
DE PALMAS Maxime.	15 juin 1937.	Paris.	19 juillet 1945.
Mlle DELON Jeanne-Germaine.	25 octobre 1935.	Paris.	9 mai 1947.
MM. DENOUN Paul.	2 avril 1935.	Toulouse.	16 juillet 1946.
DIOURY Abdelkader.	14 février 1963.	Paris.	18 mai 1966.
DIOURY Mustapha.	14 décembre 1951.	Paris.	9 avril 1952.
DORBES Maurice.	11 juillet 1924.	Bordeaux.	29 novembre 1947.
DOUYON Ernest.	26 juillet 1951.	Haïti.	13 janvier 1966.
DURIX Claude.	7 juin 1949.	Lyon.	18 décembre 1950.
DUVEZIN Jean-Pierre-Bernard.	17 décembre 1930.	Lyon.	30 novembre 1946.
Mmes DUVEZIN, née DURAND Camille-Jeanne.	17 mai 1939.	Lyon.	28 juin 1947.
ELALOUF Victorie épouse DEVICO.	17 décembre 1969.	Rabat.	7 septembre 1972.
MM. EL BOUCHIKHI Ahmed.	27 juin 1965.	Kiev.	20 juillet 1971.
El GRABLY Joseph.	11 avril 1958.	Paris.	8 août 1967.
EL KOHEN M'Hamed.	6 mars 1967.	Bordeaux.	27 janvier 1973.
EL OUAZZANI Larbi.	1er juillet 1953.	Montpellier.	19 mars 1957.
EL QADIRI BOUTCHICH Mohamed.	22 décembre 1969.	Rabat.	1er octobre 1970.
ERCOLINI Fernando.	3 mars 1945.	Parme.	2 octobre 1948.
Mme FILALI Chama, épouse BARGACH.	15 mars 1967.	Nancy.	29 mars 1972.
GALLET Maurice.	18 juin 1943.	Lyon.	31 juillet 1968.
GHOTI Mohamed.	14 février 1963.	Paris.	18 avril 1966.
GIACALONE Pietro.	15 juillet 1942.	Rome.	17 septembre 1948.
GOBIN Claude.	3 mars 1943.	Paris.	11 août 1947.
GODEFROY René.	22 juillet 1946.	Montpellier.	14 janvier 1959.
Mme GOMEZ-MARTINEZ Luisa, épouse HUERTAS.	28 mai 1949.	Madrid.	29 avril 1954.
MM. GOMEZ-MARTINEZ Santiago.	24 avril 1945.	Valladolid.	30 mai 1956.
GONZALEZ-CALPENA Francisco.	18 avril 1951.	Madrid.	24 octobre 1953.
Mlle GRANGETTE Lucie.	7 juillet 1933.	Lyon.	9 février 1934.
MM. GROSCLAUDE Étienne.	2 novembre 1945.	Lyon.	22 avril 1947.
GRYSON Henri.	19 décembre 1952.	Paris.	19 septembre 1957.
GUIDON Alain.	14 avril 1970.	Rabat.	15 novembre 1973.
GUIDON Lucien.	12 décembre 1929.	Paris.	19 avril 1955.
GUILLAMET Louis.	22 mai 1927.	Lyon.	1er août 1946.
GZOULI Abdellah.	8 janvier 1971.	Rabat.	7 avril 1971.
HADZIHALILOVIC Mustapha.	29 janvier 1956.	Zagreb.	9 août 1971.
HAMIDOU Ahmed.	14 décembre 1948.	Paris.	19 janvier 1971.

(1) Laboratoire d'analyses médicales en association avec le docteur BRU.

(2) Laboratoire d'analyses médicales en association avec le docteur COUDON.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
	1° *Médecins* (suite)		
MM. HESKY Ervin.	21 juillet 1936.	Vienne.	20 novembre 1947.
HIMY Simon.	1er avril 1954.	Paris.	21 septembre 1954.
HORRUT Jean-Marie.	13 octobre 1949.	Bordeaux.	3 mai 1956.
HUERTAS ISQUIERDO Daniel.	3 novembre 1942.	Madrid.	3 décembre 1952.
IGOUZOULEN Ali.	29 juin 1967.	Kiev.	30 juin 1969.
Mme ISSO BENELBAS Nelly, épouse SEDBON.	31 décembre 1952.	Madrid.	7 mars 1957.
MM. JEBLAOUI Najib.	27 juin 1968.	Léningrad.	7 septembre 1972.
KABBAGE Driss.	16 juillet 1952.	Bordeaux.	11 février 1953.
KARI Peter.	3 septembre 1951.	Budapest.	4 août 1965.
KASSAB Philippe.	18 décembre 1929.	Genève.	30 août 1932.
KHAMLICHI Ahmed.	24 février 1965.	Nancy.	5 mars 1968.
KERDOUDI KOLALI Abdeslam.	14 février 1963.	Paris.	7 septembre 1965.
KETTANI Abdeljalil.	28 octobre 1965.	Montpellier.	27 août 1966.
KLINGHOFER Julius.	21 juillet 1955.	Montpellier.	31 octobre 1956.
KOUHEN Mohamed.	17 décembre 1962.	Nancy.	27 janvier 1966.
KRAFES Abdelhak.	14 novembre 1966.	Grenoble.	13 août 1968.
LAABI Mohamed.	24 février 1964.	Paris.	27 janvier 1966.
LADOUCH Georges.	12 juillet 1933.	Bordeaux.	30 juillet 1952.
LAHBABI TOUNIR Driss.	24 février 1944.	Paris.	18 février 1969.
Mme LAFONTAINE Jeanne.	14 octobre 1937.	Paris.	26 mai 1969.
MM. LAGET Édouard.	12 avril 1939.	Alger.	10 juillet 1941.
LAHBABI Hassan.	26 décembre 1927.	Paris.	29 juillet 1960.
LAHKIM Abdelhak.	23 avril 1963.	Bordeaux.	24 mars 1972.
LAHLOU Mohamed.	20 octobre 1952.	Paris.	30 juin 1953.
LAHLOU Mohamed.	19 janvier 1962.	Bordeaux.	31 juillet 1965.
LAHRABLI Abdeljalil.	26 juin 1969.	Kiev.	12 juin 1971.
LANET Antoine.	19 novembre 1924.	Lyon.	19 avril 1950.
LARAQUI Abdelghani.	12 février 1962.	Paris.	5 décembre 1966.
LARAKI Abdelhaq.	1er décembre 1966.	Paris.	2 juin 1970.
LARAKI Ahmed.	21 février 1957.	Paris.	9 août 1960.
LASSALAS Guy.	28 juin 1955.	Alger.	17 septembre 1957.
LASRY José.	3 janvier 1948.	Paris.	23 mars 1944.
LAURENT Xavier.	19 décembre 1950.	Paris.	12 juillet 1951.
LAVALETTE Jean-Gabriel.	13 juillet 1939.	Marseille.	24 octobre 1951.
LEBASCLE Jean.	17 avril 1951.	Alger.	12 novembre 1951.
LEBRETON Jean-Marie.	12 avril 1934.	Bordeaux.	13 novembre 1941.
LEMSEFEER Abdeslam.	16 mars 1964.	Bordeaux.	9 février 1966.
LEMSEFFER Abdelouhab.	25 janvier 1971.	Bordeaux.	27 novembre 1973.
LEMSEFFER Allal.	19 mai 1967.	Bordeaux.	7 janvier 1969.
LESIMPLE Jacques.	5 juin 1951.	Paris.	8 octobre 1951.
LÉVY Jacques.	26 juillet 1943.	Alger.	4 octobre 1943.
LÉVY-LEBHAR Edouard David.	7 mars 1949.	Toulouse.	11 avril 1949.
LÉVY-LEBHAR Gabriel.	5 janvier 1926.	Paris.	12 juin 1929.
LÉVY-LEBHAR Jean-Pierre.	11 février 1953.	Paris.	14 avril 1954.
LIEPMANN Roger.	5 juillet 1948.	Lyon.	11 avril 1949.
LILLO André.	11 juin 1943.	Alger.	1er septembre 1945.
LINTHILLAC Paul.	13 juillet 1950.	Bordeaux.	26 janvier 1952.
LISCIA Georges.	24 avril 1948.	Marseille.	1er novembre 1969.
Mme LISNIC Nives, épouse TOLÉDANO-MEYER.	14 juillet 1954.	Zagreb.	10 avril 1970.
MM. LORHO Yves.	12 avril 1951.	Paris.	24 septembre 1951.
LOZANO-RUIZ Francisco.	15 novembre 1932.	Madrid.	14 août 1956.
MAAROUFI Mohamed.	15 janvier 1962.	Montpellier.	27 juillet 1971.
MARKOUCH Tahar.	20 janvier 1965.	Salamanque.	4 octobre 1969.
Mme MALBOIS Daniele, épouse BENKIRANE.	15 mai 1962.	Montpellier.	21 juin 1973.
MM. MARTIN-INFANTE Rafaël.	28 avril 1948.	Madrid.	8 décembre 1953.
MARTI FECED Carlos.	24 février 1927.	Barcelone.	6 janvier 1964.
MARTINEZ Richard.	25 juin 1949.	Alger.	18 avril 1950.
MAUMY Patrick.	6 avril 1943.	Montpellier.	5 juin 1973.
MEDAOUI M'Barek.	20 avril 1964.	Strasbourg.	3 juillet 1970.
MÉRET Jacques.	13 février 1951.	Paris.	9 août 1951.
Mme MEZZIAN Leila, épouse BENGELLOUN.	30 mars 1963.	Madrid.	9 octobre 1968.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
	1° *Médecins* (suite)		
MM. MICHAUD Jacques.	7 octobre 1939.	Paris.	8 mars 1950.
MORÉNO Victor.	9 décembre 1955.	Paris.	20 février 1956.
MM. MESFFER Abdellatif.	3 février 1969.	Bordeaux.	1er octobre 1970.
NIDDAM Gabriel	18 avril 1950.	Montpellier.	29 juin 1954.
OGER Gabriel.	24 octobre 1935.	Paris.	10 février 1939.
ORSATELLI Jean.	17 janvier 1957.	Paris.	24 juin 1966.
OTMANI Sif El Islam.	30 mai 1969.	Montpellier.	6 mars 1971.
OUARZAZI Omar.	29 mai 1953.	Paris.	19 novembre 1954.
OURADOU Jean.	19 juin 1958.	Lyon.	24 octobre 1962.
PAJANACCI Josseph-Marie.	6 novembre 1933.	Marseille.	30 janvier 1934.
PHAM-MINH-SANH.	16 août 1965.	Toulouse.	13 juin 1966.
PAPPALARDO Salvatore.	13 mars 1950.	Catane.	3 décembre 1952.
PELLIGRINI Rudolph.	En 1947.	Graz.	13 juin 1962.
Mme PERELROIZEN Bruha, épouse TZIGANKOFF.	3 novembre 1929.	Jassy.	14 septembre 1934.
MM. PICHON Rémi.	2 juillet 1948.	Paris.	2 février 1949.
POIROT Marcel.	29 avril 1958.	Paris.	22 juin 1960.
POP-STEFANOV Nicolas.	30 décembre 1963.	Skaje.	15 juillet 1969.
POVEDA-GONZALEZ César.	24 août 1950.	Madrid.	23 mars 1953.
RIFAI Hamid.	19 juin 1967.	Aix-Marseille.	6 novembre 1971.
RIMBAUT Georges.	7 juillet 1933.	Lyon.	15 septembre 1952.
ROBERT Jean-Marie.	27 septembre 1959.	Paris.	11 novembre 1965.
ROIG Maimo.	5 juillet 1930.	Barcelone.	2 juillet 1932.
ROLLIER René-Marie.	3 juillet 1945.	Strasbourg.	30 juin 1948.
Mme ROLLIER, née JULLIAN Marie-Louise.	3 juillet 1945.	Strasbourg.	30 juin 1948.
MM. ROY Édouard (1).	15 juin 1951.	Paris.	21 août 1953.
SADOUN Amram.	21 février 1966.	Nancy.	31 juillet 1967.
SAADI Anis.	8 mars 1968.	Montpellier.	22 février 1973.
SEBTI Faissal.	28 novembre 1968.	Rabat.	6 mars 1973.
SMAALI Bouchaïb.	28 février 1966.	Montpellier.	5 mai 1970.
SARROLA Antoine.	23 juin 1954.	Marseille.	18 août 1955.
SAUER Jean.	29 mai 1956.	Lyon.	25 novembre 1963.
SEBTI Abdelouhab.	7 janvier 1970.	Rabat.	1er octobre 1970.
SEKKAT Leila.	3 juillet 1968.	Montpellier.	26 octobre 1971.
SIJILMASSI Mohamed.	29 mars 1963.	Alger.	27 janvier 1966.
SLAOUI Abdelouhab.	17 juin 1969.	Rabat.	19 octobre 1970.
DE SOUZA REBELLO VAHIA Jean.	15 février 1952.	Paris.	14 mai 1954.
TAHRI Ahmed.	4 juillet 1957.	Paris.	29 juillet 1960.
TAHRI-JOUTI Mohamed.	11 février 1965.	Toulouse.	30 novembre 1966.
TAHIRI Mohamed.	3 mai 1965.	Montpellier.	27 janvier 1966.
TAZI Abderrahman.	3 juillet 1953.	Paris.	25 janvier 1956.
TAZI Mohamed.	22 juin 1966.	Strasbourg.	10 octobre 1969.
TEILHAUD Guy.	28 octobre 1949.	Bordeaux.	11 mars 1950.
TEINTURIER Jules.	31 mai 1950.	Paris.	15 avril 1953.
TESTOT-FERRY Henri-Jean.	25 novembre 1945.	Alger.	11 décembre 1945.
TEXIER Jacques.	23 décembre 1955.	Paris.	1er avril 1969.
TLEMSAMANI Abdellatif.	21 octobre 1969.	Rabat.	17 décembre 1971.
TOLEDANO Élie.	10 novembre 1948.	Paris.	5 janvier 1950.
Mme TSOURIKOFF Zénaïde, épouse LADOUCH.	29 juin 1948.	Bordeaux.	23 octobre 1953.
MM. VASQUEZ CODES Mariano.	21 juin 1932.	Madrid.	24 juin 1954.
VENATOR Robert.	20 mai 1940.	Lyon.	13 septembre 1941.
VINARD Roger.	28 novembre 1945.	Lyon.	16 mars 1946.
VOUNATZOS Dimitrios.	4 juillet 1939.	Lyon.	16 juin 1951.
WARCZEWSKI Zdzislaw.	3 juin 1937.	Cracovie.	5 janvier 1968.
WITZ Éric.	14 mai 1948.	Berne.	21 août 1953.
YACOUBI Ahmed.	9 juin 1958.	Toulouse.	29 mai 1971.
YACOUBI Benabdellah.	23 juillet 1969.	Toulouse.	2 octobre 1970.
YACOUBI Mohamed.	22 février 1967.	Bordeaux.	24 mars 1971.
ZIZI Abdelghani.	13 avril 1970.	Montpellier.	2 mars 1971.
ZNIBER Abderrahman.	10 juillet 1945.	Montpellier.	20 décembre 1946.
Mme ZOIDES Olivera, épouse DOJCINOVIC.	27 septembre 1962.	Louvain.	12 octobre 1966.

(1) Stomatologiste.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC

2° *Cliniques médicales et chirurgicales*

Clinique chirurgicale des docteurs AUBIN, CHAUVIN, HESKY, GHOTI, sise 43, boulevard Rachidi (ex-Gouraud), autorisée le 29 juin 1959.

Clinique chirurgicale des docteurs BARBIER Léon et TEINTURIER Jules, sise 6, rue Louis-David, autorisée le 14 avril 1949.

Clinique chirurgicale du docteur BAUDOUIN, rue des Rossignols, Casablanca-Oasis, autorisée le 20 juin 1957.

Clinique du docteur BENAROSH Lasry Aquila, sise 10, avenue Hassan-Souktani, autorisée le 21 mars 1970.

Clinique d'accouchements et de chirurgie gynécologique du docteur BUROU Georges, sise 13, rue du Capitaine-Lapébie, autorisée le 26 octobre 1953.

Clinique médico-chirurgico-obstéricale du docteur BOTTOU Marc, sise 4, rue de Lucerne à Casablanca, autorisée le 11 juillet 1966.

Clinique chirurgicale du docteur CATALA Lucien, sise 206, avenue Mers-Sultan, autorisée le 16 avril 1953.

Clinique chirurgicale du docteur CHEVRERT, sise 10, rue du Caporal-Beaux, autorisée le 22 octobre 1946.

Clinique d'accouchements du docteur COHEN Aaron, sise avenue Moinier, autorisée le 5 décembre 1946.

Clinique chirurgicale du docteur COIQUAUD André, sise 123, rue du Prince-Moulay-Abdallah, autorisée le 18 mars 1963.

Clinique chirurgicale des docteurs BENKIRANE Mohamed, DIOURI Abdelkader et KERDOUDI Abdeslam, sise boulevard Omar-el-Idrissi (ex-la-Marne) à Mers-Sultan, autorisée le 30 décembre 1929 (2).

Clinique ophtalmologique du docteur DURIX Claude, sise 13, rue de Terves, autorisée le 12 avril 1951.

Clinique médico-chirurgicale et d'obstétrique du docteur LAHBABI Hassan, sise rue de Prague, autorisée le 10 juin 1965.

Clinique d'accouchements du docteur LILLO André, à Casablanca, place Heintz, cité Mohammedia, autorisée le 29 mars 1958.

Clinique chirurgicale-esthétique et réparatrice du docteur LINTILHAC J.-P., 2, boulevard Claude-Perrault, à Casablanca, autorisée le 4 mars 1957.

Clinique d'accouchements du docteur MARTINEZ Richard, sise 11, rue de Suippes, autorisée le 12 novembre 1955.

Clinique d'accouchements du docteur MICHAUD Jacques, sise 25, boulevard Danton, autorisée le 16 octobre 1953.

Clinique médico-chirurgicale des docteurs OURADOU Jean, BAUDOUIN Yves, LESIMPLE Jacques et TEILHAUD Guy, sise avenue Franklin-Roosevelt, n° 19, autorisée le 12 septembre 1952 (3).

Centre de rééducation psycholomoteur du docteur MUNERA Gaston, autorisé le 22 juillet 1955.

Clinique ophtalmologique du docteur ROIG Naïmo, 19, rue Blaise-Pascal, à Casablanca, autorisée le 7 février 1957.

Clinique ophtalmologique du docteur SAKON Henri, sise 27, rue Lacépède, autorisée le 5 juin 1946.

Clinique du docteur ZOIDES Olivera, sise 14, rue Omar-Slaoui, autorisée le 6 novembre 1967.

3° *Pharmaciens*

Mme	ADIB Amina, épouse ZIZI.	11 juillet 1969.	Montpellier.	29 septembre 1973.
MM.	ACHOUR André.	18 juin 1963.	Marseille.	10 novembre 1965.
	ALAMI IDRISSI Abderrazak.	6 octobre 1968.	Paris.	14 février 1972.
	ALAMI Otman.	24 juin 1970.	Montpellier.	24 juillet 1972.
Mme	ALLOY, née AUSSET Andrée-Marie-Jeanne.	29 avril 1926.	Toulouse.	8 juillet 1929.
	AMIEL Sonia.	10 juillet 1958.	Montpellier.	15 mai 1959.
MM.	BAYLE Georges (4).	18 février 1949.	Alger.	7 septembre 1949.
	BEKKOUCHA Rachid.	22 décembre 1947.	Alger.	10 septembre 1949.
	BELAICHE Joseph (5).	15 mars 1945.	Alger.	14 juin 1947.
	BELAYACHI Mehdi ben Driss.	13 juin 1960.	Paris.	24 octobre 1962.
Mmes	BELKORA Amina, épouse SANTISSI.	28 mai 1968.	Montpellier.	16 novembre 1970.
Mlle	BELKACEM Ghita.	6 juillet 1972.	Alger.	14 février 1973.
Mme	BENNANI, née DUFLOT Irène.	14 avril 1966.	Paris.	29 septembre 1972.
Mlle	BENBRAHIM Alima.	17 juin 1970.	Caen.	8 octobre 1971.
Mme	BENGELUN Nofyssa, épouse BOUTALEB.	6 novembre 1958.	Paris.	13 juin 1959.
M.	BENNANI Khalid.	29 juin 1970.	Nancy.	14 février 1973.
Mlle	BENNIS Naïma.	6 janvier 1971.	Toulouse.	28 juillet 1972.
M.	BENGHANEM Abdeslam.	23 juin 1967.	Nancy.	19 janvier 1971.
Mlle	BENNANI Rajaâ.	12 juillet 1971.	Paris.	5 juin 1973.
MM.	BENNANI El Houssine.	25 juin 1965.	Paris.	31 décembre 1968.
	BENNIS Abderrahim.	15 juin 1955.	Marseille.	10 février 1956.
Mme	BENNIS Maria, épouse OUAZZANI.	27 juin 1968.	Montpellier.	8 octobre 1970.
Mlle	BENTHAMI Saadia.	28 mai 1968.	Montpellier.	29 décembre 1970.
Mme	BENZAQUEN, née VIALA Jacqueline.	9 juillet 1948.	Montpellier.	18 mai 1949.

(1) Ex-clinique du docteur COMPTE reprise par les intéressés le 14 avril 1970.
(2) Ex-clinique des docteurs MUNERA reprise par les intéressés le 7 mai 1970.
(3) Société « SPÉCIPHARMA ».
(4) Laboratoire d'analyses médicales.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
	3° *Pharmaciens* (suite)		
MM. BENZAKEN Edmond.	25 juillet 1945.	Montpellier.	11 janvier 1965.
BERRADA Azzedine.	5 mai 1956.	Toulouse.	20 février 1957.
BERGER Robert (1).	16 juillet 1946.	Lyon.	20 janvier 1954.
Mlle BERRADA MEKKI Zhor.	25 mai 1967.	Montpellier.	28 février 1970.
Mme BERNE Miette, épouse DUVETTE (2).	21 juin 1963.	Lyon.	22 septembre 1965.
Mlle BONA Janine.	8 juillet 1946.	Paris.	7 mai 1952.
Mme BOSSIER, née GUIGUET Paule.	12 juillet 1949.	Hanoï.	27 août 1949.
M. BOUJIBAR Abdelkrim.	8 novembre 1958.	Montpellier.	18 juin 1959.
Mmes BOULE, née MORET Hélène.	21 décembre 1938.	Strasbourg.	8 juin 1966.
BRIANT Michelle, épouse FAUVERGUE.	4 avril 1951.	Paris.	22 août 1952.
MM. BUTLEZ Roland.	21 mai 1951.	Lille.	13 septembre 1952.
CADOR Rémy (3).	17 décembre 1952.	Paris.	25 décembre 1958.
Mme CANAS Françoise, épouse CRETU.	3 juillet 1952.	Paris.	6 août 1953.
MM. CANO Joseph Anthony.	26 juin 1967.	Montpellier.	22 mai 1968.
CHAOUI Omar.	30 juin 1954.	Paris.	10 août 1955.
CHARLES Yves-Jean (4).	21 juin 1951.	Toulouse.	29 décembre 1953.
CHATELARD Louis (5).	20 février 1969.	Marseille.	30 août 1971.
CHAUMONT Guy (6).	7 octobre 1960.	Montpellier.	13 juillet 1966.
Mme CHOLAY Christiane, épouse BENNANI.	31 octobre 1969.	Nancy.	4 décembre 1972.
MM. CHEIKH LAHLOU Jaouad (7).	8 juillet 1970.	Paris.	1er avril 1973.
CHRAIBI Mohamed.	29 juin 1966.	Montpellier.	5 octobre 1968.
CIVERA-SIMON Grégoire.	14 mars 1951.	Madrid.	16 janvier 1968.
Mme CLERMONTEL, née MALLARET Odette.	1er août 1942.	Strasbourg.	4 août 1949.
MM. COHEN Albert.	19 avril 1959.	Paris.	22 décembre 1964.
COMPEAU Philippe.	19 novembre 1968.	Toulouse.	28 juin 1969.
CONTI Vezio.	23 juin 1922.	Ferrare (Italie).	29 août 1957.
DAOUDI Mohamed.	27 janvier 1955.	Paris.	21 mai 1955.
DALLIES Robert (8).	16 mars 1951.	Toulouse.	23 décembre 1965.
DERMOKOS Zoltan.	8 novembre 1964.	Belgrade.	24 mai 1973.
DIOURY Ahmed.	8 juillet 1946.	Alger.	5 décembre 1946.
DIOURI Ayad Hassan.	27 juin 1967.	Nancy.	17 mars 1969.
DOMER Roland.	13 août 1957.	Alger.	13 septembre 1967.
Mme EL AMRANY Naïma, épouse LAMRANI JOUTEY.	12 janvier 1966.	Paris.	8 avril 1970.
MM. EL ALJ Mohamed	22 novembre 1968.	Nancy.	14 février 1973.
EL AMRANI-JOUTEY Abderraji.	19 octobre 1967.	Paris.	31 juillet 1969.
EL ATIQ Mohamed.	20 juin 1970.	Tours.	26 janvier 1973.
EL-BOURY Abdellah.	2 février 1963.	Paris.	12 octobre 1966.
EL GUERMAI Abdelghani.	12 juillet 1968.	Liège.	1er septembre 1972.
EL IRAKI Mohamed.	29 juin 1966.	Alger.	17 juillet 1970.
EL GRABLY Denise.	12 décembre 1969.	Genève.	23 avril 1973.
ESTEGASSY David.	21 octobre 1950.	Bordeaux.	15 mai 1951.
EL ZIZI Azedine.	20 juillet 1970.	Montpellier.	22 mai 1972.
EUZIÈRE Guy (9).	3 avril 1956.	Alger.	13 décembre 1967.
FATTACIOLI Louis.	4 juillet 1930.	Marseille.	22 décembre 1931.
FICHARD Gilbert (10).	30 octobre 1967.	Lyon.	9 décembre 1969.
M. GANDOLFI Carlo-Francisco.	14 avril 1958.	Pavia.	29 novembre 1961.
Mlle GIARDINA Yolanda.	6 octobre 1956.	Rome.	20 janvier 1959.
M. GLADY Hubert.	1er juin 1967.	Strasbourg.	20 avril 1970.

(1) Société « SPÉCIA-MAROC ».
(2) Société « LAFRABIOL ».
(3) Coopération marocaine pharmaceutique (COOPER-MAROC).
(4) Société « BIOTIC-MAROC ».
(5) Société « MAPHAR ».
(6) Société « ASPRO NICOLAS ».
(7) COOPER-MAROC.
(8) Laboratoire « ROUSSEL ».
(9) Société « SPÉCIA-MAROC ».
(10) Établissements pharmaceutiques NOTE ET PLANCHE.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
	3° *Pharmaciens* (suite)		
MM. GODET André.	24 juin 1966.	Montpellier.	20 novembre 1973.
GOSSELIN Philippe (1).	19 mars 1963.	Paris.	15 février 1972.
Mmes GOWOROWSKI, née ROUSSEAU Madeleine.	24 mai 1965.	Lyon.	26 juin 1968.
GRIGNARD Dominique.	11 mai 1970.	Montpellier.	18 décembre 1972.
M. GRANA Ignacio.	3 février 1959.	Rome.	24 octobre 1959.
Mme GUIGUET Paule, épouse BOSSIER.	31 janvier 1942.	Hanoï.	27 août 1949.
MM. HABMELLOUK Sefrioui.	26 mai 1961.	Paris.	25 octobre 1962.
HASSANEIN-Wagdy.	29 juin 1967.	Montpellier.	24 août 1968.
Mmes HEBRAUD, née GAICHET (2).	25 octobre 1965.	Montpellier.	13 octobre 1966.
HERVAT Bernadette, épouse GOMEZ.	23 octobre 1967.	Toulouse.	20 mars 1968.
HJYEJ Andaloussi Naïma, épouse BENKIRANE.	11 octobre 1971.	Toulouse.	16 avril 1972.
MM. HIRECHE Abdallah.	12 février 1952.	Alger.	21 novembre 1960.
INGARAO Luigi.	11 mai 1953.	Rome.	6 octobre 1954.
INNOCENTI Jean (3).	25 juin 1964.	Montpellier.	23 juin 1966.
Mme JANNIN Nicole, épouse COUNILLON.	27 juin 1960.	Montpellier.	28 novembre 1964.
M. JABRI Mohamed.	30 juin 1970.	Tours.	5 octobre 1972.
Mlle JUMEAU Christine (4).	16 juillet 1969.	Paris.	16 juillet 1970.
MM. KABBAJ Hammad.	17 juin 1966.	Lille.	27 juillet 1971.
KOUCEM Ouali dit « Mohammed ».	19 novembre 1941.	Toulouse.	27 décembre 1956.
LAFON Jean-Henri.	28 octobre 1937.	Paris.	9 novembre 1939.
LAGHRARI Brahim.	12 juillet 1957.	Montpellier.	22 mars 1958.
LAHLOU Abdelhaq.	27 avril 1963.	Paris.	29 octobre 1965.
LAHRICHI Abdelkarim.	28 juin 1966.	Montpellier.	3 avril 1969.
LALLEMENT André (5).	27 juin 1966.	Lille.	12 octobre 1971.
LAMRANI Labed.	22 décembre 1947.	Alger.	19 juillet 1948.
Mme LAMBERT Marie-Claire, épouse BEN ABBOU.	28 avril 1971.	Rouen.	25 novembre 1972.
LARAKI Fatiha, épouse SMIRES.	29 juin 1967.	Montpellier.	17 novembre 1969.
M. LARAKI El Abed.	21 octobre 1967.	Paris.	25 février 1970.
Mme LASSALAS Colette, épouse BAYLE.	28 juin 1943.	Alger.	21 février 1953.
M. LE FEUNTEN François (6).	15 novembre 1965.	Nantes.	9 octobre 1967.
Mme LEMSEFFER Touria, née M'Seffer.	30 juin 1967.	Bordeaux.	5 avril 1971.
MM. LÉVY Abraham Albert.	31 mars 1939.	Paris.	24 novembre 1943.
LÉVY Gilbert.	24 janvier 1961.	Marseille.	11 mai 1962.
Mme LÉVY Jacqueline, épouse OHNOHA.	27 juin 1963.	Montpellier.	9 avril 1968.
M. LÉVY Pierre.	2 août 1938.	Paris.	23 mars 1939.
Mme LO PRESTI Vittoria, épouse CITADINI.	20 juillet 1946.	Pise.	19 septembre 1950.
M. LOUFRANI Georges.	20 décembre 1947.	Alger.	13 février 1950.
Mmes MARCHANT Christiane, épouse DAMITIO.	30 juin 1951.	Paris.	18 décembre 1954.
MARTIN-VEGUE-BULNES Maria.	22 mars 1949.	Madrid.	8 avril 1963.
M. MEZI Georges.	22 juillet 1943.	Montpellier.	28 juin 1946.
Mme MIARA Madeleine, épouse BENAROCSH (7).	27 mars 1957.	Paris.	29 octobre 1969.
M. MINUIT Henri.	12 novembre 1913.	Bordeaux.	10 mars 1932.
Mme MINUIT, née MOINE Michèle.	29 mars 1960.	Paris.	25 mai 1961.
M. MINUIT Jean-Louis (8).	24 juin 1958.	Paris.	11 septembre 1958.
Mme M'Kinsi Naïma, épouse BENNIS.	27 mai 1968.	Montpellier.	16 juillet 1970.
M. MOUNTANER Henri-Joseph (9).	22 mai 1954.	Toulouse.	25 février 1960.
Mme MOURGUES Yvette, épouse ROERE.	20 février 1932.	Toulouse.	19 juin 1946.

(1) Société « BAYER-PHARMA-MAROC ».
(2) Société « LAPROPHAN ».
(3) Société « BOTTU ».
(4) Laboratoires LAFRABIOL.
(5) Laboratoire BIOTIC.
(6) Société « MAPHAR ».
(7) Société « SOPHARMA ».
(8) Société « SOPHARMA ».
(9) Société « ROCHE ».

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
	3° *Pharmaciens* (suite)		
MM. NICOULAUD Marcel.	7 juillet 1933.	Nancy.	12 juin 1950.
NICOULAUD Michel.	30 octobre 1954.	Bordeaux.	5 avril 1955.
Mme NOËL, née BENLICHA Liliane.	7 octobre 1960.	Montpellier.	11 novembre 1965.
MM. NOSHI GHALI Tawadrouss.	7 septembre 1940.	Strasbourg.	9 avril 1960.
O'HANA René.	25 mars 1958.	Paris.	14 mars 1960.
Mme OMBRELLO Aurélia, épouse GRILLO.	18 juin 1952.	Pise.	30 janvier 1953.
MM. OUAZZANI TOUHAMI Brahim.	9 mars 1970.	Toulouse.	28 novembre 1972.
PELISSARD Louis (1).	2 novembre 1961.	Paris.	10 janvier 1964.
Mme PETIT Jeanine, épouse LEFEBVRE.	28 juin 1942.	Alger.	31 janvier 1952.
MM. PETRUZZI Nicolino.	22 décembre 1948.	Pise.	9 août 1949.
POLIZZI Charles (2).	9 avril 1942.	Montpellier.	18 septembre 1942.
PRESTI Joseph.	4 février 1965.	Paris.	23 décembre 1965.
RAHAL Hamza (3).	19 juin 1953.	Marseille.	23 novembre 1953.
ROGIER Arnould.	28 juin 1948.	Alger.	23 mars 1954.
Mme ROUSSY Nicole, épouse BOMPOINT.	10 avril 1956.	Bordeaux.	28 juillet 1969.
MM. RICHER Jean.	21 mai 1964.	Toulouse.	2 janvier 1967.
ROZERON Lucien.	30 juin 1947.	Alger.	16 janvier 1948.
RUDOLFI Manfred.	21 mars 1963.	Munich.	20 avril 1970.
Mme RUFFIEUX Michèle, épouse CONSTANS.	2 juin 1961.	Alger.	3 novembre 1970.
Mme SAUVESTRE, née BAILLY.	29 juin 1955.	Paris.	14 décembre 1970.
MM. SCHAFFER Yves (4).	25 mai 1967.	Montpellier.	26 avril 1971.
SEKKAT Mohamed.	22 septembre 1970.	Montpellier.	12 décembre 1972.
SENTISSI Tahar.	15 juin 1960.	Paris.	15 août 1963.
Mmes SIBONI Régine, épouse OVADIA.	10 juillet 1958.	Montpellier.	12 janvier 1960.
MM. SLAMA-BOCCARA Roger.	7 juillet 1955.	Lille.	7 septembre 1956.
SLAOUI Saïd.	27 juin 1968.	Tours.	14 janvier 1970.
TAHIRI JOUTEI IDRISSI Azzedine.	20 octobre 1967.	Bordeaux.	5 novembre 1969.
Mlle TAHIRI Latifa.	17 septembre 1971.	Paris.	2 juin 1972.
TAHRI Abdelhaq.	11 mars 1958.	Toulouse.	12 juillet 1962.
TAHRI Hassani Mohamed.	27 juin 1959.	Paris.	9 décembre 1959.
TAZI Driss.	4 octobre 1969.	Nancy.	3 juin 1971.
TAZI Omar.	9 novembre 1970.	Lyon.	1er décembre 1972.
TAZI El Mokhtar.	22 décembre 1965.	Paris.	18 avril 1968.
Mme TAZI Fatima, épouse TAZI.	28 mai 1968.	Montpellier.	9 novembre 1970.
MM. TAZI M'HAMED.	12 juillet 1957.	Montpellier.	5 novembre 1957.
TAZI YOUSSEF.	8 juillet 1970.	Paris.	18 août 1972.
Mlle TAVERNE Claude Maria.	6 juillet 1970.	Lille.	18 janvier 1972.
Mme TRUZMAN Mathilde, épouse BENAIOUN.	12 mai 1950.	Madrid.	10 septembre 1957.
MM. TOURABLE Jean Pierre (5).	15 juin 1966.	Marseille.	7 août 1973.
TRAD MICHEL Tawfik.	Mai 1962.	Caire.	6 décembre 1972.
VELAY Maurice (6).	17 septembre 1957.	Lyon.	27 avril 1964.
Mlle WILEZEK Ellen Else.	17 juillet 1950.	Munich.	12 avril 1958.
Mme ZAROUK Farida, épouse LEBBAR.	17 janvier 1967.	Montpellier.	3 février 1970.
M. ZAKI Ahmed.	8 mai 1968.	Montpellier.	21 mars 1970.
VIOLET Daniel.	18 mars 1961.	Marseille.	14 novembre 1972.
Mme TIZI Oum Keltoum, épouse MEKOUAR.	29 juin 1965.	Toulouse.	14 février 1973.
	4° *Dentistes*		
MM. ADI Mohamed Mounzar.	23 mai 1959.	Genève.	17 janvier 1970.
AHNICHE Abdelkader.	28 juin 1969.	Nancy.	6 mars 1971.
BAKKER Marco.	8 juillet 1955.	Utrecht.	10 juin 1969.
BENMANSOUR Mohamed.	18 juin 1969.	Marseille.	6 octobre 1971.
BENZAQUEN Albert.	29 juin 1964.	Montpellier.	10 juillet 1965.
BENZZIMRA René.	30 juin 1948.	Paris.	11 juillet 1950.
BOSSAN Paul.	24 juin 1961.	Montpellier.	15 août 1963.

(1) Société « SOPHARMA ».
(2) Laboratoire d'analyses médicales.
(3) Coopérative pharmaceutique marocaine.
(4) Société « POLYMEDIC SOLYMEDIC ».
(5) Société « SMARIP ».
(6) Société « SMARIP ».

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
	4° *Dentistes* (suite)		
M. BENABDELAH Saad.	16 octobre 1969.	Lille.	15 août 1973.
Mme BRISSOT, née RAYNAUD Olga.	3 juin 1947.	Paris.	15 mai 1948.
MM. CHERKAOUI Seddik.	6 octobre 1971.	Bordeaux.	4 avril 1973.
CHEVALIER Gérard.	9 juin 1962.	Bordeaux.	28 janvier 1965.
Mme CHTERENZON Éléonore, épouse DAMOURETTE.	2 mars 1937.	Paris.	20 décembre 1938.
MM. CHARAI Abderrafih.	22 juin 1971.	Nancy.	25 septembre 1973.
COEFFARD Yves.	29 juin 1968.	Toulouse.	2 juin 1969.
DUBERNET Jacques.	30 juin 1954.	Alger.	24 mai 1955.
DUPONT Georges.	27 juin 1929.	Paris.	10 octobre 1932.
ELOUFIR Eliezer.	18 octobre 1951.	Paris.	5 février 1952.
FAURE Charles.	24 juin 1949.	Paris.	8 août 1950.
Mme FEREZ, née CHALLIOL Marguerite.	30 juin 1938.	Paris.	18 octobre 1949.
Mlle GRZYBOWSKA Krystyne.	22 janvier 1953.	Zabrze.	10 mars 1960.
M. HAINIS Démosthène.	21 décembre 1956.	Athènes.	15 avril 1958.
Mmes GUILLAUME Cécile, épouse LOSTE.	30 juin 1939.	Aix-Marseille.	28 décembre 1939.
KORCZ-KURNATOWSKA Maria, épouse ALAMI.	8 décembre 1955.	Varsovie.	16 mai 1967.
MM. LAFFON Claude.	7 novembre 1949.	Paris.	28 août 1953.
LAIDI Abdellah.	18 juin 1953.	Paris.	3 juillet 1969.
LALAMI Abdelhamid.	29 juin 1957.	Nancy.	11 décembre 1957.
LEPRON Jacques.	28 juin 1949.	Paris.	18 mars 1955.
LÉVY Lucien.	9 juillet 1948.	Paris.	5 octobre 1949.
LIROT René.	5 juillet 1948.	Paris.	23 octobre 1951.
MAKUCHOWSKI Marian.	15 juin 1958.	Paris.	5 juin 1962.
MIDAS Nicolas.	18 mai 1928.	Athènes.	23 mars 1944.
PEREIRA Baptiste.	7 juillet 1930.	Paris.	7 décembre 1932.
Mme PIETRERA Michel, épouse DUGUE.	27 juin 1960.	Paris.	2 juillet 1968.
M. RAHAL Eddine.	2 juillet 1958.	Paris.	7 décembre 1965.
Mme RAHAL, née SIGNOR Yvonne.	1er juillet 1957.	Paris.	7 septembre 1965.
MM. RAYGOT Maurice.	26 juin 1954.	Paris.	10 janvier 1961.
ROSENGREN Rolf.	29 novembre 1950.	Stockholm.	24 juin 1967.
Mme SCHOULL Marcelle, ex-épouse RINALDI.	16 juin 1922.	Lille.	25 mai 1960.
MM. ROQAI CHAAI Abderrahmane.	23 septembre 1970.	Strasbourg.	Décembre 1972.
TEMINE Jacques.	8 octobre 1965.	Marseille.	28 janvier 1971.
TEPER Jean-Gabriel.	12 juillet 1930.	Paris.	5 mai 1951.
TISMELIS Jean.	18 octobre 1957.	Paris.	10 juin 1958.
TISSOT Philippe.	21 octobre 1968.	Paris.	12 mai 1970.
TOBELEM Adolphe.	7 septembre 1939.	Paris.	28 novembre 1945.
TOURIAN Ohannès.	3 février 1932.	Beyrouth.	18 mars 1933.
Mme STEINBERG Louise, épouse ROBERT.	19 octobre 1936.	Paris.	26 avril 1945.
MM. VIEILLARD Christian.	21 juin 1963.	Marseille.	11 août 1965.
VIN Michel Omar.	29 mars 1956.	Rennes.	28 mars 1969.
YANNOPOULOS Constantin.	12 mai 1961.	Montpellier.	19 septembre 1968.
	Dentistes Praticiens tolérés non diplômés		
MM. CHALEY Ernest.	—	—	13 octobre 1916.
CHAVAND André.	—	—	22 mai 1936.
	5° *Sages-femmes*		
Mmes ABDELMAHI Halima, épouse BENHAMIDA.	18 octobre 1966.	Paris.	5 avril 1971.
BERRADA Latifa, épouse SQUALLI.	8 août 1966.	Rome.	11 février 1972.
BOUBE Madeleine, épouse BENCHETRIT.	16 juin 1944.	Toulouse.	20 mai 1957.
BRIGNONI Aline.	12 novembre 1947.	Alger.	13 août 1971.
CAMPOS-MARTINEZ Romana, épouse NEUVILLE.	22 novembre 1948.	Madrid.	25 mars 1968.
CLYNE Barbara.	30 septembre 1961.	Central Midwives Board.	5 mars 1965.
CUOT Y-BAS Julia.	8 juin 1936.	Salamanque.	25 avril 1946.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
	5° *Sages-femmes* (suite)		
Mmes DELFORGE Irène, épouse ABDALLAH BRAM.	23 octobre 1931.	Mons.	29 juin 1945.
GARCIA-MORENO Teresa, épouse BUTLER ESPINA.	30 septembre 1953.	Séville.	30 juillet 1959.
GOOSENS Hélène.	19 novembre 1946.	Alger.	4 août 1947.
KANIA-TANIA Badia, épouse AIT-AMAR.	18 juillet 1951.	Alger.	25 avril 1957.
KOUDDANE, née LUTZANOVA Virginia.	5 juillet 1961.	Sofia.	25 janvier 1971.
MIASNICOVA Tatiana, épouse MANAR.	25 février 1967.	Léningrad.	30 août 1972.
LUWARD, née BRUNET Yvonne.	17 juillet 1920.	Montpellier.	26 août 1921.
PSAILA Germaine-Renée.	14 septembre 1939.	Aix.	9 février 1943.
STOITCHKOVA DANKA, épouse MADJAROFF.	14 juin 1939.	Sofia.	24 février 1954.
THAMI Fatima, épouse ALAMI.	13 septembre 1948.	Alger.	1er février 1949.
	6° *Herboriste*		
Mme MORAN Suzanne, épouse ROBERT.	10 novembre 1939.	Paris.	9 octobre 1948.
	7° *Infirmiers*		
Mme AFRAM MILADA Aïssa.	15 juillet 1957.	Amman.	16 juillet 1973.
Mlles AIGLON Rose.	6 février 1945.	Paris.	4 juillet 1961.
ALEIXO Jacqueline.	31 janvier 1970.	Paris.	1er février 1971.
Mme ALBERGEL Françoise Claudine, épouse GROSGEAN.	19 novembre 1951.	Paris.	31 juillet 1961.
M. ALVAREZ Polonio Luis.	10 octobre 1950.	Madrid.	2 mai 1966.
Mme AMILHAU, née CHAILLE de NERE Michele.	15 septembre 1966.	Rabat.	8 juillet 1967.
Mlle BASCIANO Martine.	4 juillet 1972.	Paris.	7 août 1973.
M. ANIDJAR NAHON Abraham.	23 avril 1956.	Cadix.	13 février 1961.
Mmes AINES, née CHEVALIER Marianne.	22 mars 1962.	Paris.	30 octobre 1964.
ARNAUD Monique, épouse ROUPPERT.	19 septembre 1962.	Paris.	4 décembre 1962.
M. AROS Bouchaïb.	4 juillet 1963.	Rabat.	22 septembre 1965.
Mlle BASTIDE Marie Micheline.	15 septembre 1966.	Rabat.	1er juillet 1967.
MM. BEAUJARD Alain.	31 janvier 1970.	Paris.	14 septembre 1970.
BENCHLUCH-BENUDIZ Samuel.	29 mars 1945.	Madrid.	27 mars 1965.
BENNADI Mohammed.	4 juillet 1963.	Rabat.	16 mars 1965.
Mmes BENZACOUR, née SAID Kébira.	15 octobre 1959.	Rabat.	25 septembre 1965.
BIGNOLATS Michèle, épouse GOLLIAS.	22 mars 1962.	Paris.	30 mai 1964.
Mlle BIZINI Jeanne.	7 février 1959.	Paris.	19 novembre 1964.
Mme BOSC Josette, épouse GAUD.	22 septembre 1966.	Chalons sur Marne.	4 octobre 1971.
Mlles BLOUQUETTE Hélène.	11 octobre 1963.	Belgrade.	14 décembre 1966.
BOHM Rose.	12 octobre 1955.	Paris.	24 avril 1963.
BORGES Léone.	27 novembre 1941.	Paris.	22 avril 1964.
Mmes BRÉMOND Loüise, épouse MENORET.	9 octobre 1946.	Paris.	5 octobre 1961.
BROSSARD Germaine.	16 mars 1954.	Paris.	22 juillet 1969.
Mlle BROWN Doris Élaine.	31 janvier 1962.	Pittsburgh.	31 décembre 1968.
M. BUTLER ESPINA Luis.	22 octobre 1940.	Madrid.	2 juin 1959.
Mlle CALBO Fernande.	12 février 1938.	Paris.	2 juin 1961.
Mmes CANALE, née SANTO-TOMAS-VERGAS Marina.	30 septembre 1950.	Valladolid.	25 janvier 1961.
CHOTARD Martine, épouse JETTA.	26 avril 1971.	Paris.	29 décembre 1972.
CASTEL Henriette, née MARIN.	8 juin 1938.	Casablanca.	29 décembre 1964.
CHAPEY Yvonne, née BENITAH.	27 septembre 1941.	Paris.	1er septembre 1950.
COGNEAU Marcelle, épouse Badaai.	26 avril 1971.	Paris.	6 octobre 1972.
CUSSET Juliette, épouse LALAUZE.	6 juillet 1944.	Paris.	19 août 1964.
M. DAMEY Joseph.	15 décembre 1950.	Santé publique, Rabat.	6 février 1964.
Mme DE CAZANOVE, née COLAS des FRANCS Françoise.	8 juillet 1936.	Paris.	22 janvier 1964.
Mlles DEFRANCE Denise.	15 novembre 1948.	Marseille.	8 décembre 1972.
DEFURNE Françoise Marie Roberte.	20 février 1961.	Paris.	31 août 1962.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
	7° *Infirmiers* (suite)		
Mmes DE GIRARD, née BRUNET Andrée.	30 mai 1933.	Casablanca.	6 février 1961.
DE SAINT-GILLES Aliette.	1er octobre 1957.	Alger.	24 mars 1964.
DEMELAS Bernadette.	3 novembre 1970.	Paris.	14 janvier 1971.
DETRAT Nicole, épouse MAHINC.	22 mars 1962.	Paris.	15 décembre 1966.
Mlle ETTIGHOFFER Chantal.	18 avril 1969.	Paris.	16 juin 1969.
Mme EL HADI Ferhat, née CLERC Simone.	16 septembre 1968.	Toulouse.	15 juin 1973.
M. EL OTMANI Ahmed ben Abbès.	10 mars 1953.	Madrid.	17 juillet 1970.
Mlle EL HAIBA Malika.	4 mars 1965.	Rabat.	31 août 1972.
Mmes FERHAT Simone, née CLERC.	16 septembre 1968.	Toulouse.	6 octobre 1972.
ESTÈVE, née FAUCON Claude.	2 mai 1956.	Paris.	7 mai 1964.
FOURNIER, née ROCHAT Juliette.	16 juin 1938.	Lausanne.	10 février 1961.
Mlle FOESSEL Monique.	26 avril 1971.	Paris.	27 mars 1972.
M. GALVAN-MARTINEZ José.	25 novembre 1955.	Séville.	6 février 1964.
Mmes GLOVER, née PRECLAIRE Simone.	12 juin 1946.	Paris.	2 mai 1966.
GOUX, née TETU Henriette.	8 juillet 1941.	Paris.	18 avril 1964.
GUILLAUME, née PARRENO Nicole.	8 avril 1963.	Paris.	3 juin 1971.
HAULON Evelyne, née PAQUET.	18 février 1965.	Bordeaux.	21 juin 1971.
HELLER Éléonora, épouse REISMANN.	6 mai 1964.	Paris.	4 novembre 1965.
HENRIAU Marie-Jeanne, épouse DEFOORT.	2 mai 1956.	Paris.	11 janvier 1965.
HENRIAU Marie-Claude, épouse DEFOORT.	20 février 1961.	Paris.	11 janvier 1965.
Mlle HENRY CLOT Michelle Cécile.	10 février 1960.	Paris.	16 janvier 1962.
Mmes HESNARD Juliette, épouse TSOU.	2 mai 1956.	Paris.	31 décembre 1963.
HIFF Marie Mathilde.	17 décembre 1949.	Constantine.	19 février 1964.
JULLIEN, née ROCHE Marie.	24 février 1927.	Rabat.	15 janvier 1963.
M. KOHEL Miloud.	25 septembre 1968.	Toulon.	30 juin 1971.
Mmes KOUDRY Aziza, épouse ERCHIDY.	4 novembre 1960.	Rabat.	13 septembre 1966.
KOY Mariame, épouse BOUCHAQIF.	6 février 1967.	Berlin.	9 novembre 1971.
M. KHLAFA Bouchaïb.	13 juin 1956.	Rabat.	19 février 1973.
Mmes KRUCKER Jeanne, épouse PARIS.	19 novembre 1938.	Paris.	22 janvier 1964.
LAUPIN Yvonne, épouse FOURNIER.	30 novembre 1945.	Paris.	20 mars 1964.
LAURENT Claudine, épouse STABILE.	22 mars 1962.	Paris.	8 janvier 1972.
Mlles LECUYER Brigitte.	7 avril 1964.	Rennes.	15 août 1966.
LEMRANI Amina.	19 février 1967.	Rabat.	17 juillet 1970.
LE MOULT Marie-Thérèse.	4 juillet 1968.	Paris.	29 janvier 1969.
Mme LENOIR Marie-Louise, épouse NAULET.	22 juillet 1942.	Paris.	18 septembre 1961.
Mlle LE TREIZE Placide.	3 mai 1948.	Paris.	8 décembre 1960.
M. LEVIN Bernard.	6 décembre 1965.	Paris.	18 avril 1968.
Mlle LISTER Barbara.	10 juin 1957.	Bloomington.	28 décembre 1972.
LIRAKI Abdenaïm.	11 mai 1966.	Versailles.	2 janvier 1967.
LOPEZ RUANO Eufrasio.	19 octobre 1942.	Madrid.	8 juillet 1963.
Mme LORTSCH Odile, épouse GIRARD.	16 mars 1954.	Paris.	7 décembre 1967.
Mlles MAGNE Lucie.	Octobre 1936.	Paris.	20 décembre 1960.
MANGIN Thérèse.	7 février 1959.	Paris.	1er juillet 1965.
MARTINIE Gabrielle.	18 avril 1969.	Paris.	29 janvier 1971.
Mme MAOUA Khadija.	5 octobre 1965.	Rabat.	7 décembre 1965.
Mlle MEDIONI Monique.	20 septembre 1963.	Rabat.	25 novembre 1963.
Mmes MEYNENT Yvette.	8 avril 1963.	Paris.	28 septembre 1967.
MICHALET, née LOMBARD Irène.	23 mai 1949.	Paris.	4 avril 1952.
MICHOUX, née SAILLANT Magdeleine.	30 juillet 1952.	Paris.	19 février 1964.
MICHETTI Liliane, épouse BENATAR.	19 juillet 1954.	Paris.	5 février 1962.
MORAIN Christiane, épouse JOUACHIM.	20 février 1961.	Paris.	22 août 1968.
MOREL de WESTGAYER Denise, épouse de TURCK.	25 juin 1943.	Bruxelles.	30 novembre 1963.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
	7° Infirmiers (suite)		
Mmes MOURADIAN Jacqueline, épouse CHARVIN.	16 novembre 1964.	Paris.	7 juin 1965.
MUNOZ Jacqueline, née CHARRIER.	31 janvier 1970.	Paris.	10 août 1971.
M. NAVARRO MAGANA Antonio.	28 février 1947.	Séville.	26 avril 1956.
Mme NICOLAS Henriette, épouse PRATS.	22 mars 1962.	Paris.	30 novembre 1963.
Mlle NOUACER Latifa.	22 mars 1962.	Paris.	9 février 1967.
Mmes PASCUAL Micheline, épouse CARDOT.	4 février 1965.	Paris.	20 mars 1971.
POCOCK Anne-Marie, épouse BENCHERQUI.	16 juin 1967.	Bruxelles.	10 février 1972.
Mlle POCHOT Gabrielle.	20 décembre 1948.	Paris.	6 septembre 1966.
Mmes PRUD'HOMME Catherine, née VASSE.	4 août 1967.	Rouen.	2 octobre 1970.
RICADONNA Jeanine, épouse JOLIVET.	7 février 1959.	Paris.	15 août 1966.
ROCHE Marie-Marthe, épouse JULIEN.	24 février 1927.	Paris.	15 janvier 1963.
ROCHE Marie-Thérèse, épouse NAJID.	20 juin 1961.	Paris.	9 novembre 1962.
RODRIGUEZ Marie-José, épouse MONTEIL.	22 mars 1962.	Paris.	24 mai 1965.
Mlle ROUSSEAU Jacqueline.	26 avril 1971.	Paris.	5 octobre 1971.
M. SANCHEZ GARCIA José.	30 décembre 1953.	Madrid.	13 juillet 1961.
Mme SARAZIN Carmen.	31 mai 1932.	Paris.	28 mai 1955.
Mlle SARRAT Marie Jacqueline.	15 septembre 1966.	Rabat.	14 août 1967.
Mme SCHEIR Josiane, épouse ROBIN.	20 mai 1958.	Paris.	18 avril 1960.
Mlles SCHMID Jeanne.	6 mai 1964.	Paris.	30 octobre 1964.
STOLZ Nadia.	31 janvier 1970.	Paris.	24 septembre 1971.
Mme STUOKAS Amélidja.	3 mars 1946.	Lyon.	27 avril 1960.
M. VALVERDE-GIMENEZ Diego.	20 août 1949.	Madrid.	20 avril 1956.
Mmes VAN-GEMERT Paule, épouse FABRE.	1er juillet 1955.	Antwerpen.	29 juillet 1968.
VINARD, née CHAIX Nelly.	22 août 1944.	Alger.	17 juillet 1953.
M. VIVINUS Claude.	18 avril 1969.	Paris.	16 mai 1969.
Mmes WAHL Marthe.	15 janvier 1951.	Diconat (Suisse).	22 mars 1965.
WALGER Olga, épouse LESENS.	20 février 1961.	Paris.	19 janvier 1963.
WAYMEL, née MESQUIDA Maryse.	6 mai 1964.	Paris.	17 février 1971.
WAYMEL Nicole, épouse MOUTTALIB.	8 avril 1963.	Paris.	17 février 1971.
WOLF Colette, épouse MICHAUX.	20 mai 1958.	Paris.	28 avril 1960.
WIET Denise, épouse COLCOMBET.	16 mars 1954.	Paris.	12 mars 1970.
ZINE Christiane Zoubida, épouse IBGUI.	18 avril 1969.	Paris.	19 avril 1971.
	Infirmiers dits « autorisés »		
Mlle ABOUDARAM Marie.		Rabat (examen de récupération).	1er juin 1962.
Mme Veuve AFRIAT Annette.		Rabat (examen de récupération).	1er août 1962.
M. ALFALO Élias.		Rabat (examen de récupération).	12 novembre 1966.
Mlle ALBEROLA Antoinette.		Rabat (examen de récupération).	24 décembre 1962.
M. AZOULAY David.		Rabat (examen de récupération).	11 juin 1962.
Mlle BENISTY Hanania.		Rabat (examen de récupération).	2 mai 1966.
M. BITTON Joseph.		Rabat (examen de récupération).	7 mars 1966.
Mme BITTON Clara, épouse SENIOR.		Rabat (examen de récupération).	7 juin 1966.
M. BOUDAOUDI-SIBAJAS Ahmed.		Rabat (examen de récupération).	8 octobre 1966.
Mme BOULENOUAR, née KARROUZ Khadija.		Rabat (examen de récupération).	13 avril 1962.
MM. BOUSKILA Salomon.		Rabat (examen de récupération).	8 mai 1962.
CARDELLI Roger.		Rabat (examen de récupération).	25 avril 1966.
Mme CHETRIT Ninette, épouse COHEN.		Rabat (examen de récupération).	21 février 1963.
M. CHRIQUI Henri.		Rabat (examen de récupération).	13 septembre 1966.
Mlle CHRIQUI Simone.		Rabat (examen de récupération).	26 avril 1966.
M. DANAN Sam.		Rabat (examen de récupération).	8 mai 1962.
Mlle EIBENSCHUTZ Aïda.		Rabat (examen de récupération).	11 juin 1963.
MM. ENNASSIH Ahmed.		Rabat (examen de récupération).	7 mars 1966.
FERNANDEZ-PACHECO-RUIZ Louis.		Rabat (examen de récupération).	24 décembre 1962.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
	Infirmiers dits « autorisés » (suite)		
MM. FERNANDEZ-MARIJJA José.		Rabat (examen de récupération).	10 juin 1966.
GAOUZ Brahim.		Rabat (examen de récupération).	17 février 1966.
HATCHUEL Joseph.		Rabat (examen de récupération).	6 mars 1966.
Mlle HAZAN Zohra.		Rabat (examen de récupération).	11 juin 1962.
MM. KAURICHE Mohamed.		Rabat (examen de récupération).	22 février 1966.
KORTBI Abdelghani.		Rabat (examen de récupération).	12 octobre 1972.
LEVYSTONE Meyer Nahman.		Rabat (examen de récupération).	30 mai 1962.
Mme MACCA VINDIGNI Giavana.		Rabat (examen de récupération).	26 juin 1962.
MM. MEKOUAR Taïeb.		Rabat (examen de récupération).	29 janvier 1966.
MOUNIR Mohamed.		Rabat (examen de récupération).	10 mai 1962.
REDOUANE Messaoud.		Rabat (examen de récupération).	13 août 1962.
SABIR Mohamed.		Rabat (examen de récupération).	13 avril 1962.
Mme SCHLUSS Esther, née OHAYON.		Rabat (examen de récupération).	19 juin 1963.
Mlle THAMI Nafissa.		Rabat (examen de récupération).	30 mai 1962.
M. TRAMZAL André.		Rabat (examen de récupération).	8 juin 1966.
Mme ZAFRANI Suzanne, née AMAR.		Rabat (examen de récupération).	11 juin 1962.
M. ZAHZOUZI Allal.		Rabat (examen de récupération).	7 mars 1966.
Mme ZRIHEN Jacqueline, épouse LAREDO.		Rabat (examen de récupération).	2 mai 1966.
M. SLIMANE Abdeslam.		Rabat (examen de récupération).	29 juin 1963.
	CHEMAIA (Province de Safi)		
	Infirmière		
Mme LEBERRE Anna, épouse LEGUERN.	7 décembre 1935.	Paris.	18 avril 1958.
	DCHEIRA (Province d'Agadir)		
	1° *Médecin*		
Mme GILLET Claude-Marie-Thérèse (ex-épouse MANSOURI).	3 mai 1966.	Paris.	13 septembre 1967.
	2° *Pharmacienne*		
Mlle LEGASSE Françoise.	30 juin 1967.	Bordeaux.	1er août 1968.
	El-GARA (Province de Settat)		
	Médecin		
Mme KEBELJIC Georgina, épouse NICOLIC.	21 juin 1956.	Belgrade.	12 août 1969.
	EL-JADIDA (Province d'El-Jadida)		
	1° *Médecins*		
MM. BELKZIZ Omar.	23 novembre 1960.	Bordeaux.	2 août 1973.
BAN Borislav.	30 juin 1948.	Zagreb.	15 janvier 1972.
BOUGANIM René.	24 février 1958.	Paris.	25 octobre 1960.
Mme SCHULZE Ingrid, épouse GHUSSEIN.	21 juin 1966.	Berlin.	8 juin 1971.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
	2° *Pharmaciens*		
M. AMIEL Isaac.	4 juillet 1949.	Marseille.	8 septembre 1951.
Mlle BARREGI Anna Maria.	6 septembre 1967.	Padoue (Italie).	17 novembre 1969.
MM. GRARI Abdelhamid.	27 mai 1964.	Lausanne.	20 janvier 1966.
LAROUSSI Omar.	16 avril 1971.	Toulouse.	Décembre 1972.
MAINETTI Jean-Baptiste.	16 mars 1942.	Nancy.	20 septembre 1946.
PETRUZZI Giancarlo Gérard (1).	25 novembre 1967.	Firenze.	21 juillet 1970.
	3° *Sage-femme*		
Mlle HAVELL Gloria Anne.	30 septembre 1958.	New York.	27 octobre 1969.
	4° *Infirmier dit « autorisé »*		
M. OUAFDI Hadj Mustapha.	Rabat (examen de récupération).		15 septembre 1962.
	EL-HAJEB (Province de Meknès)		
	Médecin		
M. ZIKOV Luka.	7 décembre 1962.	Belgrade.	7 septembre 1973.
	EL-KSAR-EL-KEBIR (Province de Tétouan)		
	1° *Médecins*		
MM. BENRACASSA Fabien.	2 juillet 1948.	Paris.	5 août 1950.
ARNET-GUASCH Raimundo.	25 mars 1929.	Valence.	12 janvier 1959.
	2° *Pharmacien*		
M. BOFILL PONSATI Pedro.	29 octobre 1935.	Madrid.	25 mai 1961.
	ESSAOUIRA (Province de Safi)		
	1° *Médecins*		
Mme DEMTCHOUK, épouse Faïz Lioubov.	24 juin 1966.	Lvov.	8 mai 1973.
M. LINARES SOLANO Juan.	25 octobre 1958.	Grenade.	9 août 1969.
	2° *Pharmacien*		
M. RAMZI Mohamed Houssein.	4 octobre 1945.	Damas.	4 janvier 1969.
	3° *Infirmière*		
Mme BEAUNE, née SOULET Fernande.	27 mai 1949.	Paris.	26 novembre 1952.
	FÈS (Province de Fès)		
	1° *Médecins*		
MM. AMRANI Azzedine.	18 février 1971.	Rabat.	20 juillet 1973.
ARAYSI Mohamed.	3 décembre 1958.	Lyon.	16 septembre 1960.
BELCADI Abdelaziz.	15 mars 1967.	Lyon.	12 octobre 1971.
BELOUCHI Belkacem.	9 novembre 1967.	Strasbourg.	7 février 1973.
BENGELLOUN Touimi Mohamed.	4 décembre 1958.	Paris.	15 août 1959.
BENSOUDA Mohamed.	14 février 1963.	Paris.	19 juillet 1965.

(1) Établissement LE PETIT PHARMAGREB.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
1° *Médecins* (suite)			
MM. BENYAHIA Tabib Ali.	20 décembre 1968.	Rabat.	2 mai 1972.
BLANCARDI Charles.	18 juillet 1933.	Toulouse.	27 juin 1947.
CAZALS Maurice.	12 juillet 1933.	Montpellier.	24 novembre 1947.
CHAMI Mohamed.	26 avril 1961.	Montpellier.	11 avril 1966.
DANAN Jacob.	20 mai 1953.	Bordeaux.	11 décembre 1953.
DAOUDI Abdellatif.	12 juin 1969.	Moscou.	29 juin 1971.
EL KOHEN Bensalem.	27 juin 1952.	Paris.	21 janvier 1953.
ESCALLE Louis-Joseph.	16 janvier 1936.	Aix.	30 janvier 1943.
FAUQUE Alfred.	20 novembre 1943.	Alger.	8 mars 1946.
FILALI HILALI Mohamed.	22 novembre 1968.	Toulouse.	12 août 1970.
GUIGUI Amram.	7 janvier 1963.	Paris.	28 janvier 1966.
HACHIGHAT CHEAR DJA HANGUIR.	1er juillet 1954.	Lausanne.	17 décembre 1969.
LAHLOU Brahim.	7 octobre 1966.	Bordeaux.	18 janvier 1971.
LAHLOU Abdelkader.	4 décembre 1959.	Bordeaux.	31 juillet 1965.
TAZI Abdelaziz.	20 août 1959.	Paris.	31 juillet 1965.
VILLARD Robert.	25 avril 1961.	Madrid.	1er septembre 1969.
ZOGHBI Charles.	27 mars 1959.	Lyon.	4 mars 1960.
ZARANIS Jason.	3 février 1959.	Montpellier.	30 mai 1969.

2° *Cliniques*

Clinique chirurgicale du docteur CHAMI Mohamed, sise rue Alfred-de-Vigny, autorisée le 22 mars 1949 (transfert autorisé le 22 mars 1956).

Clinique chirurgicale du docteur CAZALS Maurice, sise 21, avenue Doumer, autorisée le 24 février 1948.

Pavillon d'accouchements du docteur ZOGHBI Charles, sis 5 et 7, rue Jeanne-d'Arc, autorisé le 22 juillet 1960.

3° *Pharmaciens*			
MM. BAJAT René.	18 décembre 1944.	Lyon.	7 octobre 1946.
BELCADI Mohamed.	11 juillet 1969.	Toulouse.	30 août 1971.
BENCHEQROUN Mohamed ben Abdeslam.	26 juin 1950.	Paris.	25 juin 1951.
BENZAKOUR Mohamed.	8 juillet 1958.	Montpellier.	8 octobre 1958.
BERRADA Abdellatif.	12 juillet 1957.	Montpellier.	24 décembre 1957.
FASSI FIHRI Mohamed.	20 juin 1969.	Nancy.	18 mars 1971.
Mme FERNANDEZ Edmée, épouse POLITI.	28 juin 1948.	Alger.	4 avril 1950.
M. FILALI BABA Abderrahime.	29 juin 1967.	Montpellier.	30 novembre 1971.
Mme GUESSOUS, née GOUYON Renée.	11 juillet 1946.	Strasbourg.	8 février 1950.
HALOUI Mohamed.	29 juin 1970.	Nantes.	5 janvier 1973.
Mlles JULIENNE Yvonne.	25 juin 1947.	Alger.	22 novembre 1948.
LAHLOU Naïma.	2 octobre 1968.	Paris.	19 avril 1971.
MM. LALLEMANT Anthyme.	1er avril 1938.	Lille.	24 juillet 1946.
LAHRICHI Abdelhaq (1).	2 juin 1969.	Lausanne.	20 juillet 1971.
MOAYEDDE-SANANDJI Enyatollah.	En 1946.	Teheran.	22 janvier 1965.
ORMIÈRES Jean (2).	5 mars 1927.	Toulouse.	28 octobre 1969.
PREUD'HOMME Jean-Gervais, dit « PRUD'HOMME ».	4 janvier 1934.	Strasbourg.	14 mai 1934.
4° *Dentistes*			
MM. ABADJIEF Jean.	30 octobre 1942.	Nancy.	22 juin 1967.
BAYSSIÈRES Georges.	5 juin 1965.	Montpellier.	4 décembre 1965.
BENCHEKROUNE Abdeslam.	21 décembre 1970.	Toulouse.	17 mai 1973.
IDRISSI KAITOUNI Abdelmajid.	25 juin 1971.	Montpellier.	1er novembre 1973.
LEBLOND Claude.	30 juin 1954.	Alger.	9 septembre 1955.
TCHENG TEN KIN.	22 octobre 1964.	Paris.	11 janvier 1966.

(1) Laboratoire d'analyses médicales.

(2) Société « DISPHAR ».

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
	5° Sages-femmes		
Mmes DYKE Kathlen.	22 mars 1950.	Central Midwives Board.	1er novembre 1965.
MORACCHINI Jacqueline.	29 juin 1964.	Limoges.	28 août 1967.
PECH Ute Gertrude, épouse OUSSADDEN.	18 octobre 1963.	Lausanne.	28 janvier 1969.
	6° Infirmiers		
M. BOUZERDA Ahmed ben Driss.	1er septembre 1964.	Rabat.	19 septembre 1968.
Mme LIGNIER, née HOVEL France-Lucienne.	5 décembre 1966.	Lille.	9 mai 1968.
M. OUAZZANI TOUHAMI Mohamed.	13 juin 1956.	Rabat.	28 novembre 1966.
	Infirmiers dits « autorisés »		
MM. BENDAOUD OHAYON Saadia.	Rabat (examen de récupération).		26 décembre 1969.
BENLAMLIH Aboubakr.	Rabat (examen de récupération).		26 juin 1962.
OUGHIRI Moulay Ali.	Rabat (examen de récupération).		11 avril 1963.
QUASSABA Mohamed Belcaïd.	Rabat (examen de récupération).		26 juillet 1964.
FKIH-BEN-SALAH (Province de Beni-Mellal)			
	1° Médecin		
M. TOMIN Vélimir.	11 mai 1957.	Belgrade.	8 février 1973.
	2° Pharmacien		
M. TAGNAOUTI MOUNNANI Abdeslam.	28 octobre 1968.	Bordeaux.	5 mars 1970.
HASSI BLAL (Province d'Oujda)			
	Infirmière dite « autorisée »		
Mme De CRAEMER Evelyn, née MORENO y RAMOS.	Rabat (examen de récupération).		7 juin 1962.
INEZGANE (Province d'Agadir)			
	1° Médecins		
MM. BELDJELTI Abdelkader.	2 avril 1963.	Toulouse.	13 février 1973.
DAOUDI Mostafa.	22 décembre 1966.	Nancy.	30 juin 1969.
MARINETTI Pierre.	30 décembre 1958.	Paris.	17 juillet 1957.
	2° Pharmaciens		
Mmes AMOUROUX Renée, épouse Abdelaziz ALAOUI.	24 juin 1955.	Paris.	3 janvier 1959.
DÉRY Danielle, épouse ATTIA.	25 octobre 1965.	Montpellier.	28 mars 1970.
	3° Infirmière		
Mme HEITZMANN, née MALARET Laure.	6 novembre 1934.	Paris.	12 mars 1966.
ITZER (Province de Ksar-es-Souk)			
	Sage-femme		
Miss ROKEBY ROBINSON Loïs Greta.	24 février 1927.	Central Midwives Board.	7 septembre 1948.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
JERADA (Province d'Oujda)			
1° Infirmiers			
MM. BOUZALINE Mohamed.	30 septembre 1971.	Rabat.	13 avril 1972.
MANUEL Lozano Monoja.	14 décembre 1966.	Rabat.	8 décembre 1972.
2° Infirmiers dits « autorisés »			
Mme DE CRAENER, née MORÉNO Éveline.	Rabat (examen de récupération).		10 avril 1967.
MM. KOUBAA Amar.	Rabat (examen de récupération).		25 mai 1966.
SADNI Mohamed.	Rabat (examen de récupération).		16 juin 1962.
KASBA-TADLA (Province de Beni-Mellal)			
Pharmacienne			
Mlle PONSOYE Micheline.	14 décembre 1936.	Montpellier.	14 octobre 1967.
KENITRA (Province de Kenitra)			
1° Médecins			
MM. AGÉNOR Roland.	29 juin 1969.	Moscou.	20 juin 1971.
AMSELLEM Maurice.	2 février 1966.	Toulouse.	15 août 1966.
BALBI Pierre.	22 mars 1943.	Bari (Italie).	10 avril 1951.
BENJELLOUN Mohamed.	9 novembre 1961.	Montpellier.	31 juillet 1965.
BENKIRANE Abdelkader.	12 décembre 1960.	Montpellier.	12 mai 1964.
BENOUZELANI Ahmed.	21 juin 1972.	Bordeaux.	17 octobre 1973.
BENTAMI Hamida ould Belcacem.	7 novembre 1952.	Paris.	21 juin 1963.
Mme BERGEON Michèle, épouse TAHIRI.	28 juin 1971.	Bordeaux.	14 février 1972.
MM. CASTAN Jean.	2 juillet 1928.	Paris.	29 octobre 1958.
CVETOVIC Sava.	19 juillet 1962.	Belgrade.	20 décembre 1965.
Mme DRAGIC Dusanka.	7 janvier 1956.	Belgrade.	Décembre 1972.
MM. EL KHETTABI Omar.	Novembre 1957.	Le Caire.	23 août 1965.
PASCALINI Henri.	4 juillet 1959.	Bordeaux.	2 avril 1965.
PERCY Émeric.	13 juillet 1946.	Tisza (Hongrie).	13 septembre 1966.
2° Clinique			
Clinique chirurgicale du docteur EL KHETTABI, sise carrefour Mauritania, autorisée le 23 août 1965.			
Clinique chirurgicale du docteur BENJELLOUN, sise rue Youssef-ben-Tachfine, autorisée le 26 août 1969.			
3° Pharmaciens			
MM. AMSELLEM Moïse.	20 mars 1962.	Genève.	4 février 1964.
BARELLI Benvenuto.	7 août 1964.	Bologne.	6 janvier 1967.
BOUAZZAOUI Driss (1).	1er octobre 1968.	Paris.	5 juillet 1972.
CASTELLANO Albert.	30 juin 1927.	Alger.	27 décembre 1928.
EL HAMMAMI Hamed.	13 janvier 1967.	Bordeaux.	9 décembre 1969.
Mlle KEBAILI Bahija.	23 mars 1955.	Montpellier.	16 juillet 1956.
M. MEGY Pierre.	16 juillet 1932.	Alger.	30 août 1932.
Mmes SCHAR Fernande, épouse CASTELLANO.	10 juillet 1956.	Montpellier.	25 novembre 1959.
QUERMANE Zineb, épouse BENKIRANE.	12 juillet 1969.	Marseille.	4 octobre 1971.
RACHIDI Ida, épouse HACHAD.	11 juillet 1968.	Grenoble.	29 août 1971.
4° Dentistes			
Mlle IMBERT Michèle.	29 juin 1965.	Marseille.	13 février 1968.
M. TROUBAN Marcel.	10 juillet 1950.	Nancy.	27 janvier 1951.

(1) Laboratoire d'analyse médicale.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
	5° Sage-femme		
Mme ORSONI, née MOGGIO Marie.	13 juillet 1923.	Marseille.	16 décembre 1931.
	6° Infirmières		
Mmes ARANDEL, née HODOYER Adelaïde-Gisèle.	15 avril 1937.	Paris.	21 août 1953.
MESANGUY, née CHEVRIER Jacqueline.	5 octobre 1949.	Paris.	18 mars 1952.
	Infirmiers dits « autorisés »		
MM. BOUCHAMA Ali Abderrafi.		Rabat (examen de récupération).	4 septembre 1962.
PONTRUCHER Pierre.		Rabat (examen de récupération).	5 mai 1964.
KHEMISSET (Province de Kenitra)			
	1° Médecins		
MM. CHERRADI EL FADILI Abdelwahed.	22 juin 1966.	Strasbourg.	25 septembre 1968.
DALLE Jules-Emmanuel.	17 juin 1960.	Montpellier.	6 juin 1962.
	2° Pharmaciens		
MM. DELHAYE Philippe.	21 janvier 1966.	Lille.	25 février 1967.
PIRO Abdelouab.	27 mai 1970.	Montpellier.	8 décembre 1970.
KHENIFRA (Province de Meknès)			
	1° Médecin		
M. JOSIFOV Zanko.	6 juillet 1963.	Sofia.	12 mars 1973.
	2° Pharmaciens		
MM. EL OUATIQ Hassan.	10 juillet 1969.	Montpellier.	29 mai 1971.
SIMEONOV Pavel Hadji.	17 septembre 1940.	Strasbourg.	30 janvier 1969.
KHOURIBGA (Province de Khouribga)			
	1° Médecins		
M. BONISCHOT Roger.	17 mars 1951.	Alger.	4 avril 1973.
Mme DUMAIL Marguerite, épouse SALVIGNOL.	17 juin 1971.	Toulouse.	28 novembre 1973.
MM. LESNEY Jean Claude.	28 octobre 1970.	Rabat.	11 avril 1973.
LUNACEK Boris.	13 décembre 1957.	Ljublani.	9 décembre 1965.
SANCHEZ MARTIN Sérafin.	17 décembre 1954.	Salamanque.	10 octobre 1969.
SAHRAOUI Brahim.	12 février 1963.	Grenoble.	5 avril 1971.
TAOUFIKI Mohamed.	20 décembre 1969.	Rabat.	16 novembre 1970.
	2° Pharmaciens		
Mme KIRCHER Marie Louise, épouse CAMPINCHI.	12 février 1936.	Strasbourg.	27 juillet 1951.
Mme MESFIOUI Zohra, épouse Zniber.	28 septembre 1968.	Toulouse.	18 mars 1971.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
	3° Sages-femmes		
Mmes BOUCHELIT Fatima.	29 septembre 1961.	Genève.	29 octobre 1968.
PESTOTNIK Agnes.	15 mars 1948.	Ljubljana.	30 septembre 1968.
	4° Infirmiers		
MM. BENKIRANE Boubker.	14 décembre 1966.	Rabat.	17 janvier 1968.
BOUKDIB El Arbi.	12 décembre 1966.	Rabat.	25 octobre 1969.
Mlle EL MOHSSINE Khadija.	13 juin 1969.	Rabat.	16 août 1969.
M. GONZALEZ MURCIA Joseph.	31 août 1959.	Madrid.	14 août 1967.
Mlle HACHAD Fatima.	17 janvier 1967.	Rabat.	28 décembre 1967.
M. HARGA El Maâti.	1er avril 1965.	Rabat.	18 mai 1971.
Mme MESFIOUI Nejha, épouse MOULINE.	14 décembre 1966.	Rabat.	18 mars 1972.
M. MIHOUBI-BENABDALLAH.	19 mars 1958.	Alger.	9 mai 1966.
Mme NYASSI Rabéa, épouse EL MOUHSSINE.	14 décembre 1966.	Rabat.	7 août 1969.
M. SMERGEL M'Hammed.	14 décembre 1966.	Rabat.	25 janvier 1967.
	Infirmiers dits « autorisés »		
MM. ASKOUR Mohamed.		Rabat (examen de récupération).	2 octobre 1964.
BOULAHIA Hadj ben Boubeker.		Rabat (examen de récupération).	11 mai 1966.
LARAQUI El Mohktar.		Rabat (examen de récupération).	26 juillet 1962.
NASSIR Taïbi.		Rabat (examen de récupération).	26 juin 1962.
RHESSAL Salah.		Rabat (examen de récupération).	7 juin 1962.

LARACHE (Province de Tétouan)

	1° Médecins		
M. AGOUMI Abdelhamid.	2 juillet 1971.	Toulouse.	10 novembre 1973.
Mme NAVAS-GIGO Émilia, épouse BERNARDINO Jaramilo (1).	19 novembre 1954.	Madrid.	21 mars 1961.
M. PALERA ATIENZA José Maria.	4 juin 1960.	Madrid.	19 décembre 1967.
	2° Pharmaciens		
MM. AMSELLEM BENMAMAN Abraham.	21 octobre 1942.	Madrid.	3 janvier 1962.
CORDERO CARASCO Manuel.	24 novembre 1959.	Grenade.	5 mai 1963.
PAVON-RODRIGUEZ Modesto.	21 janvier 1936.	Santiago.	21 juin 1960.
	3° Sage-femme		
Mme GARCIA-CASTEJON Teresa.	29 novembre 1954.	Séville.	21 janvier 1961.
	4° Infirmiers		
MM. SINAN MIMOUN Mohamed Hach.	15 juillet 1970.	Madrid.	9 octobre 1972.
AL HADI Mohamed Abdelkader.	23 septembre 1958.	Tétouan.	30 septembre 1971.
GARCIA-MORENO Emilio.	31 mars 1947.	Madrid.	14 novembre 1966.

(1) Stomatologiste.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC

MARRAKECH (Province de Marrakech)

1° *Médecins*

MM.	ARRAD Ahmed.	22 juin 1968.	Lvov.	22 août 1970.
	AL WARDI Abdeljabbar Baha Eddine.	3 octobre 1958.	Bordeaux.	8 décembre 1965.
	BESSI Erik.	12 janvier 1945.	Paris.	15 novembre 1972.
	BENHAMOU Armand.	19 février 1957.	Paris.	12 décembre 1958.
	BENCHEKROUN Taïb.	25 janvier 1968.	Dakar.	9 novembre 1970.
	BERRADA Abdelaziz.	3 juillet 1954.	Paris.	4 mai 1955.
	BOCCARA Henri.	26 février 1964.	Paris.	8 janvier 1965.
	BURESTE Paul.	23 novembre 1931.	Lyon.	10 juin 1952.
	DJOUDI Mohamed Abdelaziz.	21 juillet 1955.	Montpellier.	7 novembre 1966.
	EL MANSOURI Mohamed.	23 octobre 1970.	Rabat.	19 mars 1971.
	FALIGUANT Bernard.	25 mars 1954.	Paris.	11 décembre 1963.
	JEREZYNKI Janurz.	20 mars 1964.	Lublin.	5 janvier 1971.
Mlle	KEBAILI Douja.	4 mai 1953.	Montpellier.	1er octobre 1954.
MM.	GUY Jean Claude.	20 mars 1962.	Toulouse.	12 mars 1972.
	LUCIEN Jacques.	11 décembre 1963.	Bordeaux.	2 juillet 1971.
	NICOLAIDIS Elefthère.	27 juin 1951.	Paris.	10 juillet 1954.
Mme	NICOLAIDIS, née LECOUTOUR Isabelle.	5 juillet 1951.	Paris.	22 juillet 1955.
MM.	PEETS Rudolph.	25 avril 1923.	Tartu (Estonie).	5 septembre 1929.
	PEREZ Moïse.	6 février 1968.	Toulouse.	9 février 1971.
	TADDEI Louis.	8 décembre 1948.	Paris.	9 août 1969.

2° *Cliniques*

Clinique ophtalmologique du docteur BENHAMOU Armand, sise rue Ibn-Toumert (ex-Colona-d'Ornano), autorisée le 15 avril 1959.
Clinique chirurgicale du docteur NICOLAIDIS Élefthère, sise avenue Jean-du-Pac, autorisée le 8 février 1955.
Clinique obstétricale et chirurgicale du docteur ELBAR Maurice, sise rue Alexandre-Ier (ancienne clinique Lyautey), autorisée le 26 octobre 1957.
Clinique chirurgicale du docteur FALIGUANT Bernard, sise rue Echchouhada, autorisée le 24 janvier 1964.

3° *Pharmaciens*

Mme	ABDERRAZIK Rekia, épouse BICHARA.	30 novembre 1966.	Nancy.	1er février 1969.
MM.	ABDELMOULA MOHAMED ERRADHY.	31 janvier 1955.	Nancy.	12 mai 1955.
	ABOU YOUB M'Hamed.	4 juin 1970.	Bordeaux.	17 avril 1973.
	BELKZIZ Brahim.	11 juillet 1969.	Montpellier.	14 septembre 1971.
	BEN ABBES Abdelkader.	1er juillet 1949.	Paris.	19 décembre 1949.
	BENNOUNA Mohamed.	20 juin 1969.	Nancy.	29 avril 1971.
	BOYER Charles-Raymond.	28 juin 1927.	Toulouse.	7 septembre 1948.
	CHARIF CHEFCHAOUNI Abdellatif.	29 juin 1971.	Nancy.	21 novembre 1973.
	CHRAIBI Abdelkadèr.	12 juillet 1957.	Montpellier.	20 janvier 1958.
Mme	EL MOKHTARI Fatim Ezzahra, épouse BENNIS.	26 octobre 1965.	Montpellier.	19 août 1968.
MM.	ENNAIM Mansour.	7 octobre 1969.	Montpellier.	1er décembre 1972.
	GUY Gérard.	2 mars 1961.	Paris.	17 septembre 1964.
	JOUQUAN André.	12 octobre 1956.	Paris.	13 novembre 1958.
	RAYNAUD Henri.	22 janvier 1920.	Lyon.	18 août 1926.
	TAZI Abdelhamid.	30 juin 1971.	Nancy.	21 novembre 1973.
	WAKRIM Abdallah.	28 mai 1968.	Montpellier.	10 avril 1970.

4° *Dentistes*

MM.	BERLIOS Fernand.	30 juin 1948.	Paris.	30 avril 1949.
	CAILLIÈRES Jean.	1er juillet 1930.	Bordeaux.	23 décembre 1930.
	CHRAIBI Abdelatif.	28 février 1957.	Paris.	25 septembre 1957.
Mme	MAILLARD, née SAUVAGE Marguerite.	2 mars 1937.	Paris.	17 novembre 1969.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
5° *Sages-femmes*			
Mlles KABBAJ Meriem.	13 juillet 1971.	Bordeaux.	16 octobre 1972.
LOGAN Flora.	6 février 1946.	Central Midwives Board.	23 mars 1951.
PARILLO Dolorès.	20 septembre 1958.	New York.	29 juillet 1964.
6° *Infirmières*			
Mlle GOLAND Marie Louise.	13 octobre 1967.	Paris.	29 mai 1972.
Mme GEMINEL Suzanne.	10 novembre 1951.	Paris.	22 février 1964.
MECHRA-BEL-KSIRI (Province de Kenitra)			
Médecin			
M. NAGI Moussa.	3 mars 1960.	Montpellier.	27 avril 1967.
MECHRA KLILA (Province de Nador)			
Médecin			
M. MOLINO DALOP Pedro.	20 juin 1962.	Grenade.	8 avril 1963.
MEKNÈS (Province de Meknès)			
1° *Médecins*			
MM. ALAMI Ahmed.	28 mars 1966.	Bordeaux.	14 novembre 1972.
BEN HASSAIN.	24 juin 1954.	Montpellier.	14 décembre 1955.
BEN JAMAA Ahmed.	8 décembre 1965.	Paris.	16 juin 1969.
CARRAHA Joseph.	28 juillet 1955.	Port au Prince (Haïti).	14 septembre 1966.
CORNETTE DE SAINT-CYR Alfred.	27 février 1936.	Bordeaux.	3 juillet 1937.
DE LONGUEVAL Jacques.	22 avril 1948.	Toulouse.	23 février 1950.
EL AJANI Larbi.	29 juin 1967.	Sofia.	23 mars 1973.
FERRI Jean-Baptiste.	10 octobre 1938.	Lyon.	10 novembre 1958.
FRUCHON Guy.	25 octobre 1935.	Paris.	16 septembre 1949.
Mmes GAUTHIER Yvonne, épouse HAJOUI.	24 novembre 1958.	Paris.	19 mars 1959.
GHIA Marie-Thérèse, épouse RHELLAB.	18 juin 1970.	Rabat.	23 octobre 1973.
MM. HALOUA Raymond.	1er décembre 1945.	Strasbourg.	1er octobre 1946.
LALAOUI Abdallah.	5 décembre 1958.	Paris.	31 juillet 1965.
LJUBIBRATIC Risto.	30 septembre 1957.	Belgrade.	10 septembre 1971.
MAGNOL Marcel.	13 octobre 1936.	Alger.	31 mai 1941.
MARSREVERY Yves.	18 novembre 1952.	Bordeaux.	25 juin 1973.
MICAELLI Louis.	24 mai 1940.	Alger.	14 novembre 1940.
OUAZZANI Abdelaziz.	18 décembre 1957.	Montpellier.	17 novembre 1965.
OUAZZANI HASSANI Moktar.	10 juillet 1963.	Toulouse.	27 janvier 1966.
PONSAN René-Georges (1).	15 janvier 1946.	Bordeaux.	4 novembre 1946.
RAHALI Rahhal.	22 juin 1960.	Bordeaux.	31 juillet 1965.
SLOWIC Karol.	24 juillet 1948.	Cracovie.	8 novembre 1969.

2° *Cliniques*

Clinique chirurgicale du docteur CORNETTE de SAINT-CYR Alfred, sise esplanade du Zerhoun, autorisée le 9 juillet 1940.
Clinique médico-chirurgicale de Meknès, rue de Bretagne, autorisée le 8 avril 1952.
Clinique d'accouchements du docteur LALAOUI Abdellah, sise 11, rue El-Maâri, autorisée le 23 décembre 1967.
Clinique chirurgicale du docteur OUEZZANI Abdelaziz, sise place Sidi-Ali-Menoune, Rouamzine, autorisée le 28 juillet 1966.

(1) Laboratoire d'analyses médicales.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
	3° Pharmaciens		
MM. BENNANI Kabchi Abdelali.	30 juin 1970.	Lvov.	4 mai 1973.
CADI SOUSSI Abdelhafid.	20 juin 1969.	Nancy.	6 mars 1971.
CARDINAL Jean-Louis.	22 juin 1962.	Marseille.	5 mars 1965.
CARRERA SAVALL Juan.	12 avril 1950.	Barcelone.	13 novembre 1963.
GUÉRIN Max-André.	16 décembre 1932.	Paris.	26 avril 1933.
KHELLAT Salah.	25 janvier 1956.	Paris.	20 octobre 1958.
Mme LOISON, née MARCON Andrée.	10 juillet 1946.	Marseille.	7 mars 1958.
MM. MARCIANO Emmanuel.	2 août 1945.	Rome.	4 octobre 1948.
MERNISSI Mohamed Kamal.	25 avril 1969.	Tours.	10 octobre 1969.
ROSTANE El Mamoune.	9 juillet 1953.	Montpellier.	1er avril 1954.
Mlle ZEMMOURI Fella.	27 avril 1961.	Montpellier.	4 novembre 1965.
	4° Dentistes		
MM. AKHDADACHE Saïd.	14 octobre 1967.	Bordeaux.	7 avril 1970.
ANGELO Isaac-Samuel.	30 décembre 1931.	Bordeaux.	31 mai 1933.
MARTI VILA Miguel.	1er octobre 1964.	Paris.	22 septembre 1965.
DAOUDI Brahim.	10 juillet 1971.	Bordeaux.	17 octobre 1973.
	5° Sage-femme		
Mme MERABET Latifa, épouse ROSTANE.	8 juillet 1954.	Alger.	5 juin 1958.
	6° Infirmiers		
Mmes BRUHLMANN Haïdi.	5 novembre 1967.	Zurik.	26 décembre 1969.
BENHASSAINE, née LESCARRET Anne-Marie.	19 novembre 1951.	Paris.	18 décembre 1956.
M. BOUCHAMA Ali Abderrafi.	17 mars 1962.	Rabat.	4 septembre 1962.
Mmes EZERZER, née DIAZ de Federico Laura.	31 octobre 1961.	Madrid.	18 avril 1968.
Fatima bent Mohamed MIRACH.	16 mai 1966.	Rabat.	19 juillet 1972.
Mlle GARGIA Françoise.	30 juillet 1952.	Paris.	11 février 1953.
M. LAHLOU Larbi.	4 juillet 1963.	Rabat.	19 août 1964.
Mme LABATTE Denise, épouse BOUASSRIA.	12 juillet 1967.	Paris.	9 juillet 1962.
Mlle MOSER Madeleine.	19 avril 1968.	Bienne.	2 février 1970.
M. PERRUSSET Gérard.	5 octobre 1949.	Paris.	4 novembre 1965.
Mlle RODEL Trudi.	28 avril 1964.	Bienne.	5 juillet 1967.
M. SAURET Alphonse.	26 janvier 1946.	Clermont Ferrand.	18 octobre 1955.
Mme VARIOT Andrée, épouse SÉNÉCHAL.	28 septembre 1938.	Paris.	26 août 1948.
SAIDI Zoubida.	6 janvier 1969.	Rabat.	1er février 1971.
	Infirmiers dits « autorisés »		
Mlle BOTBOL Yaël.	Rabat (examen de récupération).		26 juin 1962.
MM. CARRACO VALERO Thomas.	Rabat (examen de récupération).		13 avril 1962.
ROZEN Jacques.	Rabat (examen de récupération).		7 juin 1962.
	M'RIRT, par AZROU (Province de Meknès)		
	1° Médecin		
M. DECREMPS Jean-Pierre.	1er juillet 1948.	Paris.	23 septembre 1960.
	2° Infirmier		
M. VIDAL MARTINEZ Antoine.	14 mars 1944.	Madrid.	25 novembre 1968.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
MIDELT (Province de Ksar-es-Souk)			
1° Médecin			
M. TEJADO Berrocal Carlos.	15 février 1961.	Madrid.	3 août 1972.
2° Pharmacien			
M. BENFARES Ahmed.	6 octobre 1969.	Bruxelles.	15 janvier 1972.
3° Dentiste			
M. KOSTIC Alexandar.	26 mai 1950.	Belgrade.	15 juin 1967.
MOHAMMEDIA (Préfecture de Casablanca)			
1° Médecins			
MM. BENNANI Mohamed.	1er juillet 1953.	Paris.	17 décembre 1954.
CANTUERN Jean.	8 janvier 1921.	Lyon.	16 juin 1951.
CORBIÈRE Jean.	12 décembre 1962.	Paris.	13 octobre 1964.
KHALILI Naïm.	25 janvier 1961.	Paris.	13 avril 1968.
Mme LAMBRECHTS Nicole, née RACHLIS.	4 juin 1962.	Toulouse.	8 avril 1964.
MM. LAMBRECHTS Jean-Pierre.	7 décembre 1962.	Toulouse.	24 octobre 1964.
PAVIA VARON Fernandez.	11 novembre 1963.	Madrid.	23 octobre 1971.
2° Clinique			
3 chambres de repos ou de préparation au cabinet du docteur KHALILI Naïm, sis boulevard du Tadla, autorisé le 7 juin 1973.			
3° Pharmaciens			
Mmes CARRION Liliane, épouse ARNOUX.	30 juin 1966.	Toulouse.	22 novembre 1967.
KAMILI Khalila, épouse BENABDERRAZIK.	30 novembre 1966.	Nancy.	9 février 1970.
MM. LOUKILI Mohamed.	20 août 1970.	Sofia.	24 avril 1973.
RHAZI Abdelhak Abdellah.	11 juillet 1969.	Paris.	6 mars 1971.
TAZI Nouredine.	1er mai 1961.	Nancy.	4 décembre 1962.
4° Dentistes			
MM. BAHARI Samir.	23 octobre 1957.	Beyrouth.	28 novembre 1964.
HADDAM Nourdine.	29 mars 1968.	Alger.	13 mai 1972.
MANSOUR Abdul Rahman.	14 décembre 1961.	Toulouse.	13 novembre 1972.
5° Sage-femme			
Mme GEGIC Ruzika, épouse Nehme.	14 juin 1958.	Zador.	14 mars 1966.
6° Infirmiers			
M. ABOU HARYA Athmane.	16 janvier 1966.	Rabat.	18 janvier 1971.
Mmes CES, née WERY PROTAT Françoise.	2 mai 1956.	Paris.	5 novembre 1970.
MAZARI, née Durand Yolande.	20 mai 1958.	Toulouse.	23 mai 1973.
GUERIN, née PETIT DE MIRBECK.	Juin 1951.	Casablanca.	31 juillet 1952.
SCALABRE, née HEYDER Renée.	2 juillet 1968.	Rabat.	20 janvier 1969.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
NADOR (Province de Nador)			
1° Médecins			
MM. BENTTAR Abderrahman.	12 janvier 1972.	Madrid.	19 décembre 1973.
BRAULIO-ESTEBAN Martinez.	16 mars 1955.	Grenade.	19 novembre 1959.
MARTIN ADIN Nicolas.	26 mai 1941.	Valladolid.	15 août 1960.
MELIVEO-REYMALDO Carlos (1).	31 décembre 1948.	Madrid.	10 juin 1961.
REMARTINEZ-BUERA Enrique.	19 août 1953.	Saragosse.	17 novembre 1959.
TIKAH MARRAKCHI Ahmed.	6 mai 1966.	Madrid.	9 octobre 1968.
2° Pharmaciens			
Mme ABDALLAH, née KOPPENHOFFER Herta.	30 septembre 1960.	Francfort-sur-le-Mein.	14 mai 1965.
M. BUENO-NAVARRO Adelino.	15 septembre 1959.	Madrid.	21 juin 1960.
3° Infirmier			
M. MOHAMED Abdelkader Abdeslam.	31 octobre 1951.	Madrid.	30 juin 1966.
OUARZAZATE (Province d'Ouarzazate) - Barrage El Mansour ED DAHBI			
1° Pharmacien			
M. SEBTI Mohamed.	5 octobre 1971.	Nancy.	6 décembre 1972.
2° Infirmière			
Mme QUITTE, née SANTOURCHE Patricia.	27 septembre 1968.	Bordeaux.	15 juillet 1971.
3° Sage-femme			
Mlle DOZE Rémada.	21 mars 1969.	Central Midwives Bordeaux.	22 décembre 1972.
OUED-ZEM (Province de Khouribga)			
1° Médecins			
MM. DAIDJ Belkacem.	28 mai 1963.	Alger.	2 février 1971.
KOUTSANDREOU Kimon.	25 novembre 1958.	Montpellier.	22 mars 1968.
2° Pharmacien			
M. ZAGURY Eddy Samuel.	28 juin 1962.	Montpellier.	28 décembre 1962.
OUEZZANE (Province de Kenitra)			
1° Médecin			
Mme REY Andrée, épouse Lambret.	29 juin 1965.	Lyon.	1er septembre 1972.
2° Pharmacien			
M. EL AMILE Mohamed.	22 juin 1971.	Strasbourg.	24 mai 1973.
OULED EL HEIMER (Province d'Oujda)			
Infirmier			
M. MARISCAL CASTRO Francisco.	10 septembre 1952.	Madrid.	9 mars 1964.

(1) Médecin odontologue.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
OUJDA (Province d'Oujda)			
1° Médecins			
MM. ALAOUI Kamel.	22 juin 1968.	Lvov.	17 novembre 1972.
BENHAIM Georges.	3 mars 1946.	Paris.	9 août 1946.
BENMMIRA Abdelaziz.	31 mars 1971.	Rabat.	30 mai 1973.
Mme BOROVIC Landmila, épouse ALAOUI.	28 juin 1969.	Venmito.	5 novembre 1973.
GIUNTA Giuseppe.	28 juin 1956.	Rome.	6 septembre 1967.
GONZALO GALIPIENSO Crémadès.	30 août 1944.	Salamanque.	22 août 1952.
HADDAM Abdesselam.	7 juillet 1942.	Lyon.	20 mars 1946.
LYAGOUBI Mohamed.	29 juin 1970.	Marseille.	16 octobre 1973.
MONTAGNE François.	20 août 1959.	Paris.	5 février 1962.
Mme MONTAGNE, née MARTIN Paule.	21 janvier 1957.	Paris.	20 avril 1968.
MM. PROPOPENKO Michel.	28 juillet 1961.	Lyon.	22 juillet 1965.
RAHAL Abbès.	29 octobre 1952.	Toulouse.	4 mars 1953.
SZLOVAC Emeric.	26 juin 1929.	Pecs (Hongrie).	16 mai 1932.
2° Cliniques			
Clinique chirurgicale du docteur MONTAGNE, sise 13, rue Abou-el-Quacim, autorisée le 11 juillet 1966 (régularisation).			
Clinique chirurgicale du docteur GIUNTA, sise rue Beni-Merine, autorisée le 24 décembre 1968.			
3° Pharmaciens			
MM. ABROUS Abdellatif.	4 mai 1951.	Alger.	8 septembre 1951.
BENBAKHTI Abdelhamid.	18 novembre 1964.	Lausanne.	25 septembre 1973.
Hadj SAID KHEIRA.	1er juillet 1970.	Alger.	8 janvier 1971.
ZOUGARI LAGHRARI Abdeslam.	28 mai 1968.	Montpellier.	23 décembre 1969.
4° Dentistes			
MM. KEBIR Abdelhamid.	12 juillet 1949.	Paris.	11 juillet 1951.
HO YEUNG Émile.	4 juillet 1956.	Paris.	3 décembre 1965.
PHIV-SAM-NANG.	27 octobre 1965.	Paris.	15 novembre 1966.
NGUYEN Van Dom.	6 octobre 1954.	Paris.	Décembre 1972.
5° Sages-femmes			
Mme BENMANSOUR Hadifa.	18 juillet 1967.	Oran.	14 septembre 1971.
6° Infirmiers			
M. EL MOUNNI Mohamed.	1er septembre 1964.	Rabat.	31 octobre 1966.
Mlle SAIDI Zoubida.	6 janvier 1969.	Rabat.	1er février 1971.
IMINI (Province de Marrakech)			
Médecin			
M. BASSIÈRES Xavier.	30 juillet 1970.	Rabat.	12 mars 1973.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
RABAT (Préfecture de Rabat-Salé)			
1° Médecins			
Mme AGUIRRE Abad Maria Asuncion, épouse ISMAEL.	31 mars 1971.	Rabat.	5 juin 1973.
MM. ALEKSANDROVICZ Edouard	16 mai 1957.	Szezecin (Pologne).	8 septembre 1965.
AVRILLEAUD Ernest.	14 octobre 1937.	Paris.	15 décembre 1949.
BENABOUD El Mehdi.	20 avril 1950.	Paris.	17 juin 1962.
BENABBES BENJELLOUN Fouad.	25 janvier 1967.	Paris.	6 novembre 1968.
BENARFA Abderrahman.	21 mars 1966.	Paris.	13 juin 1966.
BENDELAC Joseph.	18 juin 1951.	Paris.	5 novembre 1973.
BENHSSAIN Abdelâti.	10 mars 1969.	Tours.	28 février 1972.
BENNANI Abdelwahad.	8 octobre 1964.	Paris.	27 janvier 1966.
BENNANI el Mekki Mohamed.	23 janvier 1963.	Paris.	27 janvier 1966.
BENMANSOUR Driss.	26 septembre 1963.	Paris.	9 mai 1968.
BENSLIMANE Mustapha.	27 octobre 1960.	Paris.	29 décembre 1964.
BERGÉ Louis.	15 novembre 1934.	Lyon.	16 novembre 1953.
BLANCHARD Louis.	14 novembre 1956.	Paris.	20 juin 1966.
BLANCHARD Marius.	8 novembre 1937.	Lyon.	27 juillet 1956.
Mme BOUFFARD Dominique, épouse NEJMI (1).	25 octobre 1968.	Lyon.	3 septembre 1969.
MM. BOURAND Jean.	10 juillet 1963.	Haïti.	16 juin 1969.
CANTO Candela.	7 juillet 1931.	Valence.	23 janvier 1932.
CHASTEL Robert.	21 janvier 1964.	Marseille.	2 septebmre 1967.
COUSERGUE Jean-Louis.	7 novembre 1929.	Lyon.	6 mars 1931.
DAOUDI Abdellatif.	4 décembre 1964.	Paris.	31 décembre 1968.
DJEBLI EL AYDOUNI Drissi Moulay-Ahmed.	17 novembre 1943.	Lyon.	2 septembre 1946.
ESSAEGH Abdelmoughit.	4 juin 1969.	Rabat.	21 septembre 1973.
DUMONT Joseph.	8 juillet 1949.	Alger.	30 septembre 1950.
Mme DUBOIS Nicole, épouse LAZRAK.	13 décembre 1968.	Paris.	12 mai 1973.
EDERY BENCHLUCH José.	6 décembre 1963.	Grenade.	31 décembre 1969.
EL AMRI Abdelkrim.	21 juin 1965.	Moscou.	3 août 1968.
EL OMARI Abderrahmane.	28 décembre 1970.	Rabat.	17 novembre 1972.
EL KHATIB Abdelkrim.	20 octobre 1962.	Paris.	2 août 1965.
EL MEJJATI Azzouz.			3 novembre 1973.
FENNICH Abderrahmane.	29 juin 1968.	Moscou.	20 janvier 1972.
GARCIA MARTIN Félipe.	11 avril 1962.	Madrid.	7 février 1969.
GODIER Guillaume.	12 avril 1946.	Alger.	9 juillet 1946.
GUENNICHE Ahmed.	8 juin 1967.	Nancy.	11 décembre 1968.
GUENNICHE Mohamed.	7 juillet 1948.	Lyon.	11 décembre 1968.
Mlle JAMAI Latifa.	19 février 1966.	Strasbourg.	31 août 1972.
MM. KARTOUNE Arnaud.	29 octobre 1925.	Lausanne.	18 janvier 1932.
LAFOND André.	16 novembre 1933.	Montpellier.	14 juin 1947.
LAHLOU Ghali.	22 décembre 1964.	Nancy.	24 octobre 1966.
LLORCA René.	21 juillet 1945.	Lyon.	9 avril 1946.
MAGDELENAT Pierre.	22 septembre 1938.	Paris.	28 novembre 1940.
Mme MARGESCU Marie-Louise, épouse BOUTIN.	Juin 1952.	Bucarest.	15 mai 1971.
MM. MARMEY Jean.	15 février 1930.	Lyon.	6 mai 1930.
MARMEY Gilles.	24 décembre 1964.	Lyon.	12 janvier 1970.
MESSOUAK Abdellah.	17 novembre 1955.	Paris.	23 août 1957.
MEUNIER Francis.	2 novembre 1948.	Paris.	8 juillet 1953.
MOULINE Abdeslam.	11 août 1958.	Paris.	28 janvier 1966.
MOULINE Mohamed.	12 juillet 1955.	Montpellier.	13 décembre 1955.
Mme MUFFAT Micheline-Marie, épouse HAKAM.	27 novembre 1960.	Paris.	13 octobre 1962.
MM. PAQUE Claude.	24 janvier 1945.	Paris.	28 décembre 1945.
REY Albert-Marie.	3 décembre 1925.	Lyon.	15 janvier 1960.
RUNGS Henri.	17 décembre 1945.	Alger.	25 mars 1946.
SKIREJ Omar.	15 décembre 1966.	Paris.	20 avril 1967.

(1) Laboratoire d'analyses médicales.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
1° *Médecins* (suite)			
MM. SABBAH Haïm.	13 juillet 1956.	Alger.	11 mars 1957.
SAFT Isidore.	12 juillet 1935.	Bordeaux.	14 janvier 1965.
TAZI Hassan.	12 août 1958.	Paris.	1er août 1961.
TAZI Saoud Taieb.	26 septembre 1963.	Paris.	11 juillet 1966.
TON THAT Ngo.	14 novembre 1960.	Saarbouchen.	12 février 1967.
Mme ZGHAL Fatiha, épouse GUESSOUS.	16 juin 1971.	Paris.	16 octobre 1972.
2° *Cliniques*			
Chambre d'hospitalisation au cabinet du Dr DJEBLI EL AYDOUNI, sise à Rabat, 60, avenue de Temara, autorisée le 21 février 1956.			
Clinique chirurgicale, sise avenue d'Alger, autorisée le 25 avril 1932 (1).			
Clinique chirurgicale du docteur GUENNICHE, sise boulevard d'Amade, autorisée le 12 juin 1936.			
Clinique d'accouchements du docteur Ernest AVRILLEAUD, sise 50, avenue Marie-Feuillet, autorisée le 29 août 1950.			
Clinique ophtalmologique du docteur André LAFONT, sise 2, avenue Pasteur, autorisée le 2 avril 1954.			
Clinique chirurgicale du docteur MEUNIER Francis, sise Square Condo de Satriano, rue du Sebou (Tour Hassan), autorisée le 14 août 1957.			
Clinique médicale, chirurgicale et obstétricale du docteur MOULINE, sise 6, rue Jabarti, autorisée le 28 avril 1962.			
Clinique ophtalmologique du docteur SASSON Gabriel, sise 4, rue de Mostaganem, autorisée le 11 août 1967.			
Clinique obstétrico-chirurgicale des docteurs MAMAN et CHOCRON, sise 21, rue de Taza, autorisée le 17 octobre 1968.			
Clinique chirurgicale du docteur TAZI Hassan, sise route de Tadla, autorisée le 6 février 1969.			
3° *Pharmaciens*			
Mmes ALAOUI MDAGHRI Noufissa.	6 juillet 1970.	Reims.	8 décembre 1972.
ABOUNAIDANE Fatima, épouse BENAISSA.	24 septembre 1966.	Marseille.	10 avril 1970.
BENMANSOUR Aziza, épouse BOUIMAJDEL.	21 juin 1971.	Strasbourg.	20 octobre 1973.
BENOMAR Zouleikha, épouse BAAJ.	18 octobre 1970.	Nancy.	Décembre 1972.
ABBASSI, née COSTE Jacqueline.	16 décembre 1965.	Bordeaux.	18 mai 1968.
MM. ALLOTA Humbert.	28 octobre 1942.	Pise.	9 février 1955.
AMAR Albert.	23 octobre 1964.	Montpellier.	5 août 1967.
Mmes AZUELOS Marie, épouse MARTIN.	7 janvier 1954.	Alger.	6 septembre 1957.
BEGIS Annie, épouse BENABDALLAH.	25 mars 1958.	Paris.	16 mai 1960.
BENABDEJLIL Faïza.	9 juillet 1970.	Marseille.	1er juin 1972.
M. BENCHEKROUNE Brahim.	16 avril 1959.	Nancy.	3 juin 1971.
Mmes BENJAMAA Fatima, épouse BARTAL.	28 juin 1968.	Nantes.	20 avril 1970.
BENJAMAA Zoubida, épouse MAANI.	28 juin 1967.	Montpellier.	20 juillet 1971.
MM. BOUZOUBAA Mohamed.	30 juin 1971.	Tours.	4 septembre 1972.
BENSOUDA Mohamed.	25 juin 1968.	Nantes.	20 avril 1970.
BUU HOANG (2).	28 octobre 1959.	Lille.	7 juin 1965.
BOUTIN Georges.	3 mai 1946.	Strasbourg.	17 septembre 1946.
Mmes CHEIKH LAHLOU Laïla, épouse DIOURI.	27 octobre 1966.	Paris.	1er avril 1972.
DOMEC Suzanne, épouse BERNET.	9 juillet 1929.	Alger.	30 septembre 1941.
MM. EL BOUAZZAOUI Bouazza.	27 octobre 1970.	Bratislava.	12 mars 1972.
FABRE Raymond (3).	9 novembre 1957.	Montpellier.	12 juin 1969.
Mmes EL KHADIR Touria, épouse RACHID.	3 janvier 1970.	Lyon.	Décembre 1972.
ECHCHARIF EL IDRISSI Radia, épouse LAHLOU.	6 juillet 1970.	Paris.	2 janvier 1973.
M. FARNE René.	1er juillet 1949.	Alger.	6 mars 1963.
Mmes FASSI FIHRI Faouzia, épouse BENARFA.	18 juin 1963.	Paris.	23 octobre 1965.
FELLAT Habiba, épouse BENOMAR.	9 juillet 1969.	Paris.	28 février 1972.
MM. FENDLER François.	26 mai 1961.	Paris.	17 juin 1969.
GUEDIRA Abdelhakim (3).	8 juillet 1955.	Montpellier.	20 octobre 1955.

(1) Docteur Khatib.
(2) Union pharmaceutique marocaine.
(3) Laboratoire d'analyses médicales.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
3° *Pharmaciens* (suite)			
Mme GUIGUES Élizabeth, veuve HERVÉ.	9 mars 1937.	Beyrouth.	11 août 1949.
M. GUIGUES Paul.	25 juin 1927.	Beyrouth.	19 juin 1954.
Mme KHALES Bahija, épouse BENMANSOUR.	19 octobre 1967.	Bordeaux.	15 janvier 1970.
MM. LAHUNA André-Joseph.	22 juin 1951.	Alger.	14 novembre 1951.
LAHUNA Raphaël.	1er avril 1939.	Alger.	27 janvier 1941.
Mme LHOSTAL Andrée.	13 avril 1965.	Strasbourg.	6 mai 1965.
Mmes MALINVAUD Jeanne, épouse BENMANSOUR.	22 mai 1954.	Toulouse.	20 février 1961.
MEZIAN-AMOR Zahra, épouse DOUKALI.	18 février 1955.	Madrid.	16 juillet 1962.
PICOT Jeanne, épouse FABRE.	6 juillet 1957.	Lyon.	7 avril 1964.
PORTEU DE LA MORANDIERE Henry.	23 février 1954.	Paris.	19 mai 1966.
Mme SERGHINI Touria, épouse BESSABA.	17 juin 1969.	Lyon.	17 août 1971.
MM. SCHLOUCH Adam-Georges.	15 décembre 1933.	Alger.	20 février 1934.
TAHIRI JOUTI Abdelhaq.	25 juin 1968.	Nantes.	30 janvier 1970.
Mmes ZEINI Fréha Georgette, épouse HAZAN.	7 juillet 1955.	Montpellier.	6 février 1957.
ZIZI Oum Keltoum, épouse MEKOUAR.	22 juin 1966.	Toulouse.	1er octobre 1971.
ZEMMOURI Badia, épouse KABBAJ.	4 octobre 1971.	Caen.	13 mars 1973.
4° *Dentistes*			
MM. ALBALA Gabriel.	30 juin 1958.	Paris.	20 janvier 1957.
AMEZQUITA Gustavo.	25 novembre 1924.	Mexico.	5 juillet 1930.
BARTHE Henri.	26 novembre 1921.	Rennes.	15 mai 1967.
BELGHAZY Abdelkrim.	15 juin 1959.	Bordeaux.	10 novembre 1959.
BENBAKHTI Abderrahim.	6 octobre 1971.	Bordeaux.	13 mars 1972.
DANG VAN THAN.	11 juin 1963.	Paris.	8 juin 1965.
GREBENAROVIC Mileva.	3 juillet 1958.	Skopjia.	26 mars 1971.
Mme GUEDJ Chantal, épouse SASSON.	25 juin 1969.	Montpellier.	22 octobre 1969.
MM. GUINAUDEAU Jean-Paul.	22 janvier 1965.	Bordeaux.	26 janvier 1968.
HASSAR Mohamed.	17 novembre 1956.	Paris.	14 novembre 1972.
HIRECH Hocine.	9 avril 1970.	Reims.	17 novembre 1972.
MALTI Djemal Eddine.	6 octobre 1954.	Paris.	4 octobre 1957.
MEDJAD Abdellah.	8 octobre 1959.	Paris.	25 novembre 1968.
MICHALINOS Constandi.	25 juin 1956.	Beyrouth.	15 janvier 1968.
Mme MICHALINOS, née COOCBAKC Jeanne.	10 juin 1960.	Athènes.	22 avril 1969.
MM. OUAZZANI Abdesalam.	15 septembre 1970.	Cracovie.	19 février 1973.
PANTELIAS Constantin.	27 juin 1959.	Montpellier.	29 mai 1965.
PHAM MIN CHAU.	12 juillet 1959.	Saïgon.	26 avril 1968.
Mme PULANIK, née ZAWADZKA Stefania.	En 1960.	Varsovie.	11 décembre 1968.
MM. RIBIERRE Aimé.	26 janvier 1951.	Paris.	29 décembre 1970.
ROSSI Raymond.	29 avril 1935.	Lyon.	28 juin 1959.
Mme SPJELDNES Kirsti Hansteen, épouse BENNIS.	22 juin 1966.	Oslo.	14 octobre 1968.
MM. TOULOTTE André.	15 février 1945.	Lille.	31 mars 1967.
EL OUADGHIRI El Idrissi Moulay Abdellah.		Toléré.	26 février 1954.
5° *Sages-femmes*			
Mmes BEMRAH Yanina.	18 avril 1951.	Alger.	26 août 1958.
DUTILH, née HERRAN Élizabeth.	18 juillet 1927.	Bordeaux.	17 janvier 1966.
EVESQUE Edmonde, épouse DEVIRAS.	20 novembre 1927.	Alger.	22 janvier 1942.
Mlle FLEMING Jennifa.	30 septembre 1966.	Central Midwives Board.	22 juillet 1970.
Mmes LÉPINE Madeleine.	12 juillet 1934.	Paris.	8 décembre 1965.
MEZIANE Sadia.	22 juillet 1949.	Alger.	19 décembre 1958.
NALINES, née COURSON Jacqueline.	22 juillet 1949.	Alger.	8 mai 1951.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
6° *Infirmiers*			
Mmes AZMY Claudine, née GUILLEC.	25 janvier 1967.	Rennes.	24 février 1971.
DUPONT Marie-France.	28 janvier 1964.	Bordeaux.	31 octobre 1969.
BENABDELJALIL Rabéa, épouse DIOURI.	1er septembre 1964.	Rabat.	21 décembre 1967.
BENARD Brigitte.	1er février 1964.	Paris.	15 juin 1973.
BOURDONNEL Sylvie.	7 octobre 1966.	Lyon.	28 août 1969.
BOUTALEB Odile, née BOICHOT.	26 octobre 1971.	Rabat.	26 novembre 1973.
CHAILLOT, née VILLANI Odette.	3 octobre 1945.	Paris.	17 juin 1965.
Mlles CLÉRY Suzanne.	10 août 1938.	Paris.	30 mai 1964.
DIENER Dorattedi.	30 septembre 1958.	Berne.	22 mars 1965.
DOMEC Marie-Thérèse.	9 juillet 1945.	Paris.	17 octobre 1967.
M. EL HAJJI Driss.	4 juillet 1963.	Rabat.	11 septembre 1971.
Mmes GERINI, née PAQUELIER Marie.	23 octobre 1953.	General Nursing Coxincil d'Angleterre.	15 avril 1967.
EL HILALI Zoubida, née ROCHDI.	30 septembre 1971.	Rabat.	1er novembre 1973.
GIRARD Odile, née RAVEL.	1er février 1959.	Paris.	21 juillet 1969.
LECOURT Geneviève, épouse GAUJARD (1).	30 octobre 1954.	Paris.	13 décembre 1954.
MAGAT Jeanine.	13 octobre 1967.	Paris.	25 juillet 1970.
Mlle MESFIOUI Khaddouj.	1er septembre 1954.	Rabat.	24 décembre 1965.
Mme MIGNONAT Bernadette, épouse TAZI.	7 février 1959.	Paris.	13 décembre 1963.
Mlles MINIE Lucie-Juliette.	15 octobre 1945.	Poitiers.	18 février 1964.
RAIMAND Noëlle.	20 février 1961.	Paris.	19 septembre 1964.
Mme ROUQUET, née FOURNOT Juliette.	1er août 1913.	Paris.	26 juin 1940.
Mlles RIOU Catherine.	15 décembre 1967.	Rabat.	20 mars 1968.
ROVILLE Françoise.	9 octobre 1946.	Rabat.	11 novembre 1969.
SYLVESTRE Marie-Anne.	22 février 1935.	Paris.	26 juillet 1955.
Mme SPATUZZA Monique, née ROBERT.	18 avril 1969.	Paris.	19 août 1969.
Infirmiers dits « autorisés »			
M. BENHAMRON Élie.	Rabat (examen de récupération).		17 février 1966.
Mme DABEZIES Andrée.	Rabat (examen de récupération).		25 janvier 1966.
MM. ISRAEL Armand.	Rabat (examen de récupération).		7 mars 1966.
PUJALTE Louis.	Rabat (examen de récupération).		30 avril 1962.
REGRAGUI Mohamed.	Rabat (examen de récupération).		24 septembre 1971.
ROMMANI (Province de Kenitra)			
Médecin			
M. MIKE Janos.	1er mars 1958.	Pecs (Hongrie).	13 février 1969.
SAFI (Province de Safi)			
1° *Médecins*			
MM. BENBOUBKER Abdelaali.	14 avril 1970.	Rabat.	14 décembre 1970.
CAMPBELL William.	12 août 1952.	Westewa Réserve.	28 octobre 1969.

(1) Autorisation confirmée le 18 avril 1968.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
1° *Médecins* (suite)			
MM. LAHLOU Azzedine.	21 novembre 1962.	Bordeaux.	17 septembre 1965.
OWCZARCZAK Edmond.	5 janvier 1955.	Poznam.	2 février 1970.
PATITUCCI Roger.	24 juin 1964.	Bordeaux.	25 avril 1966.
RAULT Jean.	5 février 1929.	Paris.	26 janvier 1931.
SKALLI FETTACHI Mohamed.	16 octobre 1966.	Bordeaux.	28 septembre 1973.
SERRAICH Abdelkader.			29 novembre 1973.
VILLETTE Émile.	22 juillet 1925.	Toulouse.	10 avril 1929.
2° *Cliniques médicales et chirurgicales*			
Clinique chirurgicale du docteur LAHLOU, sise rue Delpit, ouverte le 16 décembre 1949 et transférée rues d'Auvergne et du lieutenant-Gazes le 3 juillet 1952.			
Clinique médico-chirurgicale du docteur OWCZARCZAK, sise avenue de La Liberté, autorisée le 26 février 1970.			
3° *Pharmaciens*			
MM. BELLOUALI Abderrahim.	30 juin 1970.	Tours.	29 janvier 1973.
CASANOVA Jean-Paul.	25 mars 1947.	Alger.	17 juillet 1947.
DE LABOUCHIÈRE Edmond.	29 juin 1967.	Montpellier.	2 juillet 1968.
LAHMAN BENNENATI Mohamed.	16 juillet 1968.	Bordeaux.	26 juin 1970.
GUERRAOUI Abderrahim.	29 mai 1968.	Montpellier.	11 décembre 1970.
4° *Chirurgiens-dentistes*			
M. CASANOVA Sylvestre.	17 mars 1965.	Paris.	21 novembre 1970.
Mme JOZEFOWSKA Téodora, épouse LASTES.	29 janvier 1954.	Varsovie.	2 février 1968.
5° *Sage-femme*			
Mlle SWANK Anne.	30 juin 1950.	New York.	7 septembre 1965.
6° *Infirmier*			
M. KANOUNI Abdelkbir.	20 septembre 1962.	Rabat.	6 septembre 1972.

SALÉ (Préfecture de Rabat-Salé)

1° *Médecins*

MM. BEN ABOUD El Mehdi.	20 octobre 1952.	Paris.	17 juillet 1962.
CABARET Cécile.	4 décembre 1965.	Clermont-Ferrand.	10 mars 1966.
HAMZA Drissi Driss.	19 novembre 1958.	Bordeaux.	9 mars 1959.
KABBAJ Abdelaziz.	26 janvier 1956.	Paris.	20 mars 1958.
LEBLANC Lucien.	17 octobre 1923.	Toulouse.	17 juin 1944.
Mme MERIOUA Kenza, épouse BOUAYED.	28 octobre 1970.	Rabat.	21 juillet 1971.
MM. MOYSTAD Hans.	20 novembre 1962.	Paris.	24 novembre 1965.
QERMANE Mohamed.	2 décembre 1969.	Marseille.	1er octobre 1970.
TRAJKOVIC Radomir.	10 mars 1953.	Belgrade.	14 avril 1967.
ZAARI Driss.	21 février 1957.	Paris.	9 octobre 1971.

2° *Clinique*

Clinique médico-chirurgicale des docteurs MOYSTAD, OSTOVAR et TAZI, sise triangle de la Gare, autorisée le 24 novembre 1965.

3° *Pharmaciens*

MM. CHERRADI EL FADILI Salah.	28 janvier 1968.	Tours.	12 mai 1970.
HASSAR Larbi.	8 juillet 1946.	Alger.	24 janvier 1947.
KJIRI Abdallah.	24 juin 1960.	Marseille.	19 décembre 1962.
Mme SEBTI Naïma, épouse BOUZIRI.	17 janvier 1967.	Montpellier.	29 octobre 1972.
Mlles SEKKAT Naima.	20 juillet 1970.	Montpellier.	15 juin 1973.
ZIZI Touria.	15 septembre 1970.	Marseille.	28 mai 1973.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
	4° Dentistes		
M. ANASTASSIADES Anastase.	1er octobre 1956.	Athènes.	2 août 1968.
Mme CLAVERO-MAESTRE Maria Dolorès.	2 décembre 1968.	Madrid.	31 juillet 1969.
	5° Infirmières		
Mlles CORREIA Antoinette.	18 avril 1967.	Paris.	18 avril 1972.
FURRER Marie-Élizabeth.	2 février 1956.	Baldeg (Suisse).	21 janvier 1969.
	Infirmier dit « autorisé »		
M. AMINE Jilali.	Rabat (examen de récupération).		13 avril 1962.
	SEFROU (Province de Fès)		
	1° Médecin		
M. ALAZAOUI Trik Ahmed.	28 juin 1958.	Varsovie.	8 décembre 1971.
	2° Pharmacien		
M. SERGHINI Abdelouahab.	25 juin 1968.	Nantes.	17 juin 1970.
	SEGANGAN (Province de Nador)		
	Pharmacienne		
Mme GUTIERREZ VIADERO Sofia Felisa.	8 juin 1955.	Madrid.	5 avril 1962.
	SETTAT (Province de Settat)		
	1° Médecins		
MM. MARTINICO Francesco.	6 juin 1969.	Montpellier.	10 octobre 1969.
SALAH MOHAMED ben MENOUAR.	1er juillet 1955.	Montpellier.	21 décembre 1955.
	2° Pharmaciens		
M. ADDI Brahim.	10 juillet 1970.	Montpellier.	7 décembre 1971.
Mlle COHEN Félix-Laure.	9 février 1929.	Alger.	4 mai 1931.
M. QERMAN Mohamed.	7 octobre 1968.	Tours.	1er avril 1970.
	Infirmier dit « autorisé »		
M. YACOUBI Kouider.	Rabat (examen de récupération).		21 février 1966.
	SIDI-BENNOUR (Province de Settat)		
	1° Médecin		
M. BACA SOTO César.	15 juin 1964.	Madrid.	3 juin 1970.
	2° Pharmacienne		
Mme SAMY FERYAL, épouse RAMZI.	22 octobre 1969.	Bagdad.	19 juillet 1971.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
SIDI-BETTACHE (Province de Kenitra)			
Sage-femme			
Mlle MILLEWARD Winifred-Annie.	16 août 1930.	Administration centrale des sages-femmes d'Angleterre.	19 février 1932.
SIDI-KACEM (Province de Kenitra)			
1° *Médecins*			
MM. PRENDEZ-SUAREZ Luis.	9 juillet 1963.	Madrid.	5 février 1966.
MOULINE Abdellah.	31 octobre 1970.	Rabat.	4 août 1973.
2° *Pharmaciens*			
M. BENJELLOUN M'Hamed.	22 octobre 1969.	Bratislava.	30 juin 1971.
Mme GUERRAOUI Fatima, épouse DIDOUCH.	9 juillet 1970.	Marseille.	29 août 1972.
3° *Infirmière*			
Mme RICARD, née METON Marie (1).	11 avril 1934.	Paris.	2 février 1955.
SIDI-SLIMANE (Province de Kenitra)			
1° *Médecins*			
MM. JEAN-BAPTISTE Edward.	10 juillet 1956.	Paris.	2 juillet 1968.
HOMMAN LOUDIYI Mustapha.	22 février 1961.	Séville.	20 juillet 1961.
2° *Pharmacien*			
M. ZAARI Abdelhamid.	1er juillet 1971.	Marseille.	28 septembre 1973.
SIDI-YAHIA-DU-RHARB (Province de Kenitra)			
Médecins			
M. VASIC Milivoje.	11 mai 1959.	Belgrade.	22 août 1969.
SOUK-ES-SEBT (Province de Beni-Mellal)			
1° *Médecin*			
M. LOUCANOV VALTCHEV IGNAT.	24 novembre 1965.	Sofia.	19 juin 1970.
2° *Pharmacienne*			
Mme LOUGANOV Pobeda.	2 juin 1965.	Sofia.	15 août 1970.
3° *Infirmière*			
Mme CHTATOU Afifa, épouse BOUKDIR.	12 février 1963.	Rabat.	10 juin 1970.

(1) Autorisation confirmée le 10 janvier 1967.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
SOUK-EL-ARBA-DU-RHARB (Province de Kenitra)			
1° Médecin			
M. DJRODJEVIC Peter.	27 décembre 1958.	Belgrade.	28 janvier 1970.
2° Pharmacien			
M. CARLOT Pierre.	6 juillet 1939.	Nancy.	18 novembre 1940.
TANGER (Province de Tanger)			
1° Médecins			
ANDERSON Georges.	15 juillet 1933.	Aberdoniae.	25 août 1964.
APARICI-VELASQUES Castelu José Maria.	5 mai 1951.	Madrid.	12 octobre 1961.
ARALUCE Y ARALUCE Gonzalo.	10 avril 1951.	Madrid.	5 février 1962.
BELVER-MOLINA Salvatore.	15 septembre 1947.	Valencia.	12 octobre 1961.
BENNIS Omar.	15 décembre 1966.	Paris.	25 décembre 1968.
CHERIF Mohamed El Mounir.	23 décembre 1968.	Montpellier.	3 avril 1972.
COBALEDO-MONTALVO Bernabe.	28 août 1946.	Salamanque.	12 octobre 1961.
COSMEA BLASCO José.	12 août 1932.	Madrid.	3 juin 1963.
DECROP Georges.	20 janvier 1914.	Paris.	16 novembre 1961.
EL MEHDI M'Hamed.	25 mars 1954.	Grenade.	14 août 1963.
FAURE Jean-Paul.	26 avril 1935.	Paris.	6 mai 1967.
FERNANDEZ-PEREZ José Luis.	4 mars 1953.	Madrid.	12 octobre 1961.
FOGEL Paolo.	En 1936.	Naples.	7 avril 1964.
Mme GARCIA-LOPEZ Maria, épouse SERRANO.	28 décembre 1951.	Valence.	12 octobre 1961.
MM. GUEMENT Jean-Marcel.	12 avril 1934.	Montpellier.	4 décembre 1961.
HIRT Joseph.	22 février 1960.	Paris.	12 octobre 1961.
LEONETTI Pierre.	15 décembre 1933.	Bordeaux.	8 avril 1963.
LOPEZ-DE ARRIBA Francisco.	19 octobre 1946.	Madrid.	12 octobre 1961.
LOPEZ-VENTURA Gergorio.	20 février 1942.	Séville.	24 octobre 1961.
MATE Alonso Felipe.	29 juillet 1943.	Madrid.	12 octobre 1961.
MORELLY LÉVY Sadia.	21 juin 1940.	Madrid.	14 septembre 1964.
NAVARRO Poutot Rodrigue.	22 décembre 1968.	Madrid.	12 octobre 1961.
NASH NESH Mohamed.	5 décembre 1964.	Madrid.	21 septembre 1971.
ROCA-SEGU José.	2 octobre 1947.	Barcelone.	12 octobre 1961.
SAENZ-MARTINEZ Raimundo.	12 août 1932.	Madrid.	16 décembre 1961.
SAINT JOHN Fernham Allen.	21 janvier 1944.	Cambridge.	3 janvier 1962.
Mme SAINT JOHN, née THOMSON Jeannette.	16 décembre 1951.	Edimbourg.	14 septembre 1964.
MM. SERRANO-ALBA Manuel.	26 novembre 1949.	Grenade.	12 octobre 1961.
SERRANO-MUDARRA José.	15 septembre 1947.	Grenade.	12 octobre 1961.
Mme SERVADIO Lucia, épouse BEDARIDA.	14 octobre 1922.	Rome.	12 octobre 1961.
MM. SIRVENT Y DARGENT Carlos.	26 juin 1926.	Madrid.	5 avril 1962.
SUPELANO SANCHEZ Jorge Arcadio.	17 septembre 1963.	Madrid.	4 août 1967.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
2° *Cliniques*			
Clinique du docteur **AMSELEM BENMAMAN** Amram, sise rue de San-Francisco, autorisée le 17 novembre 1957.			
Clinique médico-chirurgicale **du docteur LEONETTI** Pierre, sise lotissement California, autorisée le 24 octobre 1966.			
3° *Pharmaciens*			
MM. AGOUMI Abdelmajid.	8 janvier 1968.	Toulouse.	29 janvier 1969.
ANEGAY Mustapha.	27 mai 1964.	Lausanne.	6 novembre 1967.
BERTAULD Raymond.	10 juillet 1929.	Paris.	12 juin 1964.
BENNANI Rachid.	8 février 1968.	Nancy.	28 novembre 1972.
LÉVY Albert.	7 juin 1928.	Montpellier.	13 novembre 1961.
LOPEZ ARAGO Blas.	6 janvier 1932.	Madrid.	9 novembre 1964.
PALOSCHI Alfredo.	3 janvier 1928.	Padoue.	3 janvier 1962.
SERRA Paul.	7 janvier 1954.	Alger.	29 novembre 1961.
VASQUEZ MANRUBIA José (1).	22 octobre 1952.	Madrid.	7 septembre 1965.
Mme URBANO Jimenez, épouse EL BEIK.	28 juin 1966.	Madrid.	2 février 1973.
4° *Dentistes*			
Mme BERTAULT, née RAVOTTI Aline.	7 mars 1943.	Paris.	18 mars 1963.
MM. BERTAULT Jacques.	12 octobre 1933.	Paris.	17 décembre 1962.
DECROP Jacques.	3 novembre 1955.	Toulouse.	11 mars 1963.
Mmes KOPPEL Paulette, épouse GERARDIN.	5 janvier 1959.	Bordeaux.	15 octobre 1971.
MM. JRONDI Mohamed.	1er octobre 1969.	Lille.	
NAVARRO POUTOT José Gilberto.	3 octobre 1953.	Bordeaux.	8 janvier 1962.
RODRIGUEZ ZAMORANO DE CORTES Fernando.	1er avril 1935.	Paris.	5 avril 1962.
TYRODES Jean Louis.	17 juillet 1969.	Paris.	1er février 1973.
5° *Sages-femmes*			
Mlles AMOR-DIAZ Ana Maria.	18 août 1957.	Madrid.	8 août 1962.
ARANDA-PAEZ Valentina.	22 août 1950.	Séville.	11 août 1962.
GALLEGO JIMINEZ Juana.	15 octobre 1951.	Madrid.	21 mai 1964.
GOODAGRE Lilian.	13 mars 1943.	Central Midwives Board (Ecosse).	17 décembre 1966.
HIGGS Margaret.	31 décembre 1962.	Central Midwives Board (Ecosse).	31 octobre 1959.
LJUNBERG Alice.	20 septembre 1963.	Central Midwives Board (Ecosse).	7 août 1969.
6° *Infirmiers*			
MM. BENITEZ MORERA José.	15 décembre 1928.	Séville.	19 février 1964.
CANTARERO GAMARA José.	13 octobre 1951.	Madrid.	25 novembre 1963.
CANTON MARTINEZ Miguel.	3 mai 1941.	Séville.	26 novembre 1963.
DEL PINO MORALEZ Domingo.	21 novembre 1940.	Séville.	26 novembre 1963.
GOMEZ Y RAMIREZ Manuel.	28 septembre 1914.	Séville.	12 juin 1964.
ILLESCAS SALINERO Antonio.	10 février 1945.	Madrid.	6 mai 1965.
Mme LLOYD Vinifred.	25 novembre 1938.	General Nursing Council for Angland.	12 juin 1968.
M. OURIAGHLI Hadj Ali.	29 octobre 1966.	Madrid.	

(1) Société « BUMAGECO ».

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
	6° *Infirmiers* (suite)		
MM. NADAL LUCA Alfredo.	23 août 1940.	Madrid.	31 décembre 1963.
REY MORALES Joaquin.	10 octobre 1950.	Séville.	6 avril 1964.
VILLANUEVA USON Lucio.	7 mars 1951.	Madrid.	26 novembre 1963.
WALBURN THEAKSTON Guinevere.	24 novembre 1944.	Londres.	6 avril 1964.
	Infirmier dit « autorisé »		
Mlle ALMOR PJTARCH Eulalia.	Rabat (examen de récupération).		15 décembre 1970.
	TAROUDANNT (Province d'Agadir)		
	1° *Médecin*		
M. OTMANI Sadok.	28 janvier 1970.	Montpellier.	22 mars 1971.
	2° *Pharmacienne*		
Mme CHEDDADI Khadija, épouse BENSOUDA.	9 juillet 1970.	Marseille.	23 octobre 1971.
	3° *Sage-femme*		
Mme GROSIER Jane, épouse JACKSON.	4 juillet 1946.	Central Midwives Board (Ecosse).	15 août 1963.
	TAZA (Province de Taza)		
	1° *Médecin*		
M. ALJ Mohamed.	2 juillet 1966.	Toulouse.	5 novembre 1968.
	2° *Pharmaciens*		
Mme CROISE, née FLAVIGNY Georgette.	13 octobre 1927.	Paris.	31 décembre 1929.
M. TABANERA-LLORENTE Alphonso.	3 octobre 1945.	Madrid.	17 avril 1969.
	TEDDERS (Province de Kenitra)		
	Sage-femme		
Mlle YBANEZ Lydie.	3 août 1938.	Montpellier.	21 août 1961.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
TÉTOUAN (Province de Tétouan)			
1° Médecins			
MM. BENABDELLAH Ahmed.	20 avril 1969.	Madrid.	25 mai 1972.
BENHAMU-ROFFE Abraham.	28 juin 1944.	Valence.	2 mai 1961.
EL FARJANI Manaan Mohamed.	24 juin 1971.	Madrid.	13 décembre 1971.
FLORES VIDAL Alberto.	29 octobre 1956.	Madrid.	15 juin 1959.
GABIZON-BENHAMU Jacinto.	5 novembre 1934.	Madrid.	25 avril 1961.
GARCIA-MARTINEZ Hector Arturo.	25 novembre 1940.	Valladolid.	8 décembre 1961.
GONZALEZ MARTIN Vicente.	19 janvier 1947.	Séville.	16 mars 1965.
HERNANDEZ-RODRIGUEZ Jua Antonio.	15 juin 1940.	Madrid.	4 septembre 1962.
MARTINEZ de la TORRE Maximo.	31 octobre 1941.	Séville.	13 avril 1961.
MARTINEZ MARTINEZ José.	29 juillet 1931.	Séville.	28 novembre 1964.
MEDINA-WAHNON Salomon.	27 février 1940.	Séville.	26 juin 1961.
MORENO-MAZERES José.	17 décembre 1955.	Madrid.	2 mai 1961.
MUÑOZ-LOPEZ Manuel.	30 décembre 1953.	Grenade.	25 avril 1961.
NOGUERA-FOLGADO Salvador.	28 octobre 1943.	Valence.	13 avril 1961.
PALOMO-MARTINEZ José.	19 octobre 1957.	Madrid.	2 mai 1961.
PUGA-VENEGAS José.	22 février 1940.	Grenade.	13 avril 1961.
ROVIRALTA-DAVILLA Santiago.	23 mars 1957.	Madrid.	31 mai 1971.
VILLALVILLA-ARIZA Jacinto.	17 juin 1950.	Séville.	13 avril 1961.
2° Pharmaciens			
MM. ALMARZA ARANGUREN André (1).	14 mars 1940.	Madrid.	11 novembre 1970.
BENATAR-HACHUEL Jacob.	21 octobre 1942.	Madrid.	29 mai 1961.
BENKRIMO M'Hamed.	13 décembre 1963.	Madrid.	24 novembre 1967.
BOUHLAL Ahmed.	20 mars 1943.	Madrid.	24 octobre 1961.
CHOCRON-BENATAR Alberto.	2 novembre 1942.	Madrid.	18 juillet 1961.
HORT CASTAN Émile.	25 novembre 1940.	Madrid.	10 octobre 1964.
LLORET-SALINAS Jaime.	19 juillet 1934.	Grenade.	25 avril 1961.
PEREZ-SANCHEZ José.	26 août 1933.	Madrid.	25 avril 1961.
RODRIGUEZ-MARTINEZ Jésus (2).	28 novembre 1944.	Madrid.	7 septembre 1965.
SORDO CHAACHOO Abdelkhalek.	10 septembre 1970.	Madrid.	6 décembre 1972.
3° Sages-femmes			
Mmes ROMAN-HERNANDEZ Josepha.	6 août 1954.	Saragosse.	26 juin 1961.
PALOMEQUE MORENO Oliva.	19 novembre 1943.	Séville.	25 avril 1961.
TAGHRITI Zohra.	22 juin 1968.	Madrid.	9 février 1970.
4° Infirmiers			
MM. Abderrahmane ben Mohamed DUAS.	15 octobre 1970.	Madrid.	
BAKALI Abdeslem.	31 octobre 1970.	Madrid.	24 février 1971.
EL HADI Mohamed Abdelkader.	23 septembre 1958.	Tétouan.	30 septembre 1971.
LOPEZ-GUTIERREZ Juan.	29 novembre 1947.	Saragosse.	8 mai 1961.
MORALES Seis de Trueya.	3 novembre 1953.	Madrid.	14 novembre 1966.
MORENO Y RUIZ José.	4 décembre 1925.	Séville.	5 février 1962.
RODRIGUEZ-ALVAREZ Angel.	29 novembre 1947.	Grenade.	2 mai 1961.
SANTANA-MARTIN Faustino.	23 août 1935.	Madrid.	13 janvier 1966.
TIFLET (Province de Kenitra)			
Pharmacien			
M. VILLAROYA Moya-Pedro.	10 août 1933.	Madrid.	21 août 1954.
TILIOUINE (Province d'Ouarzazate)			
Médecin			
M. MARTI-FECED Carlos.	14 février 1927.	Barcelone.	16 mars 1954.

(1) Société (UNIPHARMA).
(2) Société « AFRICA ».

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
TIZNIT (Province d'Agadir)			
Médecin			
M. JOVANOV DIVANISOV Stojan.	27 octobre 1962.	Skopjie.	4 février 1971.
UIXAN-BENI-BUIFRUR (Province de Nador)			
1° *Médecin*			
M. PEREZ HERNANDEZ Antonio.	22 février 1941.	Grenade.	8 avril 1963.
2° *Infirmiers*			
MM. COLOMAR SERRA Pedro.	18 novembre 1927.	Madrid.	9 novembre 1960.
RUEDA-GALIANO Francisco.	6 mai 1940.	Séville.	25 janvier 1961.
YOUSSOUFIA (Province de Safi)			
1° *Médecins*			
MM. MONNIER Jean Claude.	3 mars 1936.	Paris.	10 avril 1972.
MICHALET Serge.	7 juin 1957.	Paris.	15 décembre 1965.
PEDRO GOMEZ Manuel.	2 mars 1965.	Paris.	8 novembre 1969.
2° *Pharmacien*			
M. AL-ADLOUNI Moulay Abdellatif.	20 septembre 1971.	Marseille.	21 novembre 1973.
3° *Dentiste*			
M. LEBOIS Claude.	12 juillet 1931.	Lille.	23 septembre 1966.
4° *Infirmier*			
M. BETTACH Rahal.	14 décembre 1966.	Rabat.	17 novembre 1972.
ZELLIDJA (Province d'Oujda)			
Médecin			
M. FARGEAUD Jean-Pierre.	10 mai 1967.	Paris.	17 mars 1969.
ZAOUIA-N'OURBAZ (Province d'Ouarzazate)			
1° *Médecin*			
Mme STASZEK AHRENDS Barbara.	29 juillet 1960.	Gdansk.	16 juin 1970.
2° *Infirmière*			
Mme DENARIE Simone.	1er octobre 1955.	Paris.	5 octobre 1970.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ROYAUME DU MAROC

Application de l'article 6 du dahir du 16 joumada II 1332 (12 mai 1914)

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT

Service
de l'Administration Générale

LISTE NOMINATIVE
DU PERSONNEL VÉTÉRINAIRE AUTORISÉ A EXERCER
AU 1er JANVIER 1974

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
CASABLANCA			
MM. BENKOURDEL Ahmed ben Abdallah.	13 juin 1938.	Toulouse.	5 août 1969.
COUSIN Arthur.	15 juin 1950.	Toulouse.	9 avril 1951.
GAUDOIS Michel.	30 juin 1965.	Lyon.	22 octobre 1969.
GOMEZ Zapata.	30 septembre 1960.	Madrid.	26 janvier 1973.
ELYACOUBI Abdelhac.	30 janvier 1963.	Toulouse.	20 décembre 1968.
MACCAIONE Salvatore.	29 juillet 1955.	Naples.	14 avril 1956.
PROTON René.	8 novembre 1937.	Lyon.	13 décembre 1957.
RIFKI JAI Driss.	4 janvier 1967.	Toulouse.	18 janvier 1969.
EL-JADIDA (Province d'El-Jadida)			
M. LELAURIN Pierre.	23 juillet 1897.	Alfort.	6 avril 1929.
FÈS			
MM. BALASI Joseph.	20 avril 1958.	Paris.	19 décembre 1967.
ROUSSEAU André.	31 mai 1963.	Montréal.	31 juillet 1964.
KENITRA (Province de Kenitra)			
M. TAILLY Pierre.	30 avril 1948.	Paris.	11 août 1950.
LARACHE			
M. VILLACORTA-VALBUENA Tomas.	18 avril 1952.	León (Espagne).	29 mai 1961.
RABAT			
MM. DE RAZZA Vincenzo.	21 février 1958.	Messine.	5 octobre 1961.
TOUCARD de BOISMILON Jean-Pierre.	16 février 1948.	Lyon.	21 novembre 1970.
MANZONI Guiseppe.	15 juillet 1957.	Bologne.	13 juillet 1973.
TANGER			
M. PRESTON Ernest.	6 mars 1951.	Londres.	13 juillet 1965.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.